



---

**Plan à moyen  
terme 2014-17  
(révisé)**

et

**Programme de  
travail et budget  
2016-17**

présentés par  
le Directeur général

---

**C 2015/3**

Trente-neuvième session  
de la Conférence  
6 – 13 juin 2015

---

**Plan à moyen terme  
2014-2017 (révisé)**

et

**Programme de  
travail et budget  
2016-2017 du  
Directeur général**

---

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture  
Rome, 2015

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Tous droits réservés. La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction et d'adaptation ainsi qu'à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être présentée au moyen du formulaire en ligne disponible à [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request) ou adressée par courriel à [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications](http://www.fao.org/publications)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org).

© FAO 2015

## Table des matières

*Avant-propos du Directeur général*

*Présentation du document*

### **Plan à moyen terme 2014-2017 (Révisé)**

\_Toc412477806

A.	Tendances récentes et faits nouveaux .....	1	
B.	Examen du cadre de résultats de la FAO .....	6	
C.	Cadre de suivi .....	18	
<b><i>Programme de travail et budget 2016-2017</i></b>			
A.	Principales caractéristiques .....	21	
B.	Amélioration de l'exécution .....	29	
C.	Dimensions financières et budgétaires.....	37	
<i>Augmentations de coûts prévues.....</i>			37
<i>Éléments destinés à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO.....</i>			41
<i>Synthèse des besoins.....</i>			44
<i>Projet de Résolution à soumettre à la Conférence, pour adoption.....</i>			48
D.	Cadres de résultats et affectation des ressources 2016-2017.....	50	
<i>Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition .....</i>			50
<i>Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches .....</i>			54
<i>Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale .....</i>			61
<i>Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces.....</i>			65
<i>Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise .....</i>			70
<i>Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques .....</i>			75
<i>Chapitre 7: Programme de coopération technique .....</i>			82
<i>Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion.....</i>			84
<i>Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information .....</i>			88
<i>Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO .....</i>			90
<i>Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace .....</i>			93
<i>Chapitre 13: Dépenses d'équipement.....</i>			96
<i>Chapitre 14: Dépenses de sécurité.....</i>			98
<i>Imprévus .....</i>			101
<i>Transfert au Fonds de péréquation des impôts .....</i>			101
<i>Dimensions régionales.....</i>			102
<b>Annexes</b>			
<i>Annexe I: Proposition de budget par objectif stratégique/fonctionnel et résultante de l'Organisation, 2016-2017 (en milliers d'USD aux taux de 2014-2015) .....</i>			111
<i>Annexe II: Proposition de budget par objectif stratégique/fonctionnel et par région, 2016-2017.....</i>			114
<i>Annexe III: Proposition de budget par objectif stratégique/fonctionnel et par département/bureau, 2016-2017 (en milliers d'USD aux taux de 2014-2015).....</i>			115
<i>Annexe IV: Proposition de budget par Unité organisationnelle, 2016-2017 (en milliers d'USD aux taux de 2014-2015).....</i>			118
<i>Annexe V: Effectifs par groupe de classe et par unité organisationnelle.....</i>			124
<i>Annexe VI Organigramme bureaux du Siège .....</i>			128

<i>Annexe VI: Organigramme bureaux décentralisés.....</i>	<i>129</i>
<i>Annexe VII: Montant net des crédits ouverts par résultantes de l'Organisation avant et après les augmentations de coûts – 2016-2017 (en milliers d'USD).....</i>	<i>130</i>
<i>Liste des sigles .....</i>	<i>132</i>

## **Avant-propos du Directeur général**

*Lors de mon entrée en fonction, en janvier 2012, j'ai lancé un programme de changement transformationnel destiné à prendre le relais du processus de réforme. Il s'agissait de permettre à la FAO de mieux servir ses Membres et de contribuer de manière décisive à l'action menée aux niveaux national, régional et mondial en vue de faire progresser la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable.*

*Trois années se sont écoulées, et nous observons les premiers résultats de cette transformation, également accompagnée de changements matériels dans nos méthodes de travail.*

*Nous avons relevé la barre de nos ambitions en ce qui concerne le premier objectif mondial de la FAO, qui consiste non plus à réduire la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, mais à les éliminer. Pour œuvrer dans ce sens, nous avons mieux défini nos activités et adopté une approche transversale en vue de mettre à la disposition des pays toute l'expertise existant à la FAO et dans ses réseaux extérieurs. Notre Cadre stratégique révisé doit nous permettre d'assurer une plus grande convergence entre les projets du Programme ordinaire et ceux qui sont financés par des ressources extrabudgétaires, de combler l'écart entre les interventions d'urgence et les activités de développement et de décider de nos partenariats au sein du système des Nations Unies et en dehors, en collaborant avec d'autres organismes, organisations régionales et acteurs non étatiques pour améliorer nos résultats. Le changement culturel, c'est tout cela.*

*Nous avons mis la FAO au service d'initiatives impulsées par les pays et les régions, comme en Afrique et dans la région Amérique latine et Caraïbes. Nous répondons aux besoins des pays et des régions par le renforcement de notre présence sur le terrain, l'adaptation de notre palette de compétences à leurs besoins spécifiques, sans pour autant affaiblir les capacités techniques que nous déployons au plan mondial. Nos activités de terrain misent sur notre expertise technique tandis que l'observation sur le terrain est la source d'enseignements qui éclairent notre action à l'échelle mondiale. Une organisation détentrice*

*de savoirs et fermement ancrée dans la réalité, c'est tout cela.*

*Conscients des restrictions financières endurées par de nombreux pays, nous avons réussi à dégager des économies pour un total de 108,2 millions d'USD, ce qui est un record historique pour l'Organisation. Nous avons également réalisé des gains d'efficacité considérables, nous avons intégré nos activités administratives par le recours à des solutions technologiques telles que le Système mondial de gestion des ressources et nous avons continué à diminuer les coûts de certaines initiatives en les menant conjointement avec les autres organisations des Nations Unies sises à Rome. Une organisation soucieuse d'optimiser ses ressources, c'est tout cela.*

*Comme le montre l'examen à mi-parcours du Programme de travail et budget 2014-2015, plus de 80 pour cent des indicateurs qui ont été définis pour mesurer les progrès accomplis sont en bonne voie et dans plus de 50 pour cent des cas la cible a été dépassée.*

*Ensemble, nous avons fait un travail considérable mais il nous reste encore beaucoup à faire.*

*Désireux de préparer la FAO à relever les défis d'aujourd'hui et de demain, nous sommes remontés aux origines et plus particulièrement à l'idée qui avait motivé la création de la FAO il y a 70 ans. Si nos objectifs stratégiques répondent à la vision héritée de nos pères fondateurs, nous sommes aussi résolument tournés vers l'avenir. Les progrès accomplis et les résultats obtenus font partie d'un effort continu pour améliorer l'exécution et pour mieux utiliser nos ressources. En tant qu'organisation détentrice de savoirs, nous sommes en apprentissage constant et nous adaptons notre travail en fonction de l'évolution du contexte et des nouveaux enjeux en nous efforçant de concrétiser la vision de nos pères fondateurs.*

*Si la transformation est l'idée qui prévaut depuis 2012, le prochain exercice devra être caractérisé par la consolidation de nos efforts, avec toute la souplesse requise pour ajuster nos programmes et nos méthodes de travail, l'objectif étant d'améliorer nos produits, nos services et notre assistance.*

*Comme vous le lirez dans le Plan à moyen terme révisé pour 2014-2017 et dans le*

*Programme de travail et budget pour 2016-2017, les éléments qui ont été mis en place dans notre Cadre stratégique restent pertinents et constituent le socle sur lequel reposeront nos activités futures. Nous sommes convaincus que la proposition que nous présentons est un véritable progrès et qu'ainsi l'Organisation sera mieux armée pour aider les pays à relever leurs défis en matière de développement, dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.*

*Par ses activités techniques, la FAO soutient le développement durable. Nous apportons également notre éclairage dans les débats sur les Objectifs de développement durable, qui seront un élément déterminant de l'orientation imprimée, dans la durée, à l'ensemble du processus mondial de développement durable. Dans le cadre de cet effort qui ne saurait être isolé, nous travaillons en étroite collaboration avec d'autres acteurs et apportons notre concours à l'établissement de partenariats, comme dans le cas du Programme mondial pour un élevage durable, de l'Initiative mondiale en faveur de la croissance bleue et du Partenariat mondial sur les sols, pour n'en citer que quelques-uns.*

*Le Programme de travail et budget 2016-2017 consolide les mesures déjà prises dans le cadre du Plan à moyen terme de l'Organisation; il met en avant certains domaines d'activités, principalement la nutrition et le changement climatique, et adopte une approche plus nuancée qui permet de différencier les besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure de ceux des pays en développement et, en même temps, de tenir compte de leur rôle de plus en plus important dans la coopération internationale.*

*La deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée avec le concours de la FAO en 2014, a clairement souligné l'importance de la nutrition, en corrélation avec la sécurité alimentaire, dans la concrétisation d'un avenir durable, sain et productif pour tous. L'amélioration du niveau nutritionnel est l'une des tâches qui avaient été assignées à la FAO en 1945 et il est temps pour nous de renforcer l'appui accordé aux pays dans ce domaine. C'est pourquoi une nouvelle résultante relative à la nutrition est créée au titre de l'Objectif 6. Par ailleurs, nous faisons de la nutrition un thème transversal et les*

*activités qui relèvent de la nutrition seront intégrées dans nos objectifs stratégiques.*

*Dans le précédent Programme de travail et budget, plus précisément dans le cadre de l'Objectif stratégique 2, nous avons clairement affirmé l'importance de la durabilité; il importe maintenant d'intensifier les efforts en faveur de l'adaptation au changement climatique, surtout en ce qui concerne les petits États insulaires en développement.*

*Parmi les domaines qui bénéficieront d'une attention accrue figurent également la protection sociale, notamment les activités liées à l'emploi des femmes et des jeunes, ainsi que les migrations.*

*Nous travaillerons aussi à la création de bureaux de liaison dans le but de stimuler la mobilisation de ressources et la coopération Sud-Sud et notre action de renforcement des bureaux décentralisés sera poursuivie, sans toutefois abandonner le principe d'une masse critique de capacités techniques qui devra être maintenue au Siège. Nous nous attacherons en particulier à améliorer les statistiques destinées à favoriser une prise de décision fondée sur des éléments factuels et à contribuer aux efforts visant à maîtriser et prévenir les infestations de maladies animales et d'ennemis des végétaux transfrontières ainsi que les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments.*

*Dans le cadre de notre engagement de «faire plus avec moins», nous allons réussir à mettre en œuvre la quasi-totalité du Programme de travail et budget proposé pour 2016-2017 sans dépasser le montant du budget actuel. Des mesures spécifiques seront prises à cette fin, en particulier la poursuite des efforts de rationalisation, la concrétisation des avantages découlant de précédents investissements dans les technologies de l'information et la définition de domaines devant faire l'objet d'une mise en retrait ou d'un réaménagement des activités.*

*Ces efforts permettront de dégager quelque 14 millions d'USD à réinvestir dans des domaines présentant une priorité plus élevée, y compris ceux mentionnés plus haut. En conséquence les priorités de programme pour 2016-2017, telles que la nutrition et le changement climatique, seront intégralement*

*financées par la réaffectation des ressources au sein du PTB.*

*La mise en œuvre du Programme de travail 2016-2017 nécessite un budget de 1,0461 milliard d'USD. Par rapport au budget actuel, les augmentations de coûts s'élèvent à 34,3 millions d'USD et les deux tiers de ce montant reflètent l'augmentation des dépenses de personnel découlant de décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et/ou par la Commission de la fonction publique internationale, qui ne sont donc pas du ressort de la FAO.*

*La proposition de PTB pour 2016-2017 comprend aussi une augmentation modeste de 0,6 pour cent pour les programmes, soit 6,1 millions d'USD, qui sera exclusivement dévolue au renforcement du Programme de coopération technique à l'appui des petits États insulaires en développement. Cette augmentation permettra aussi de porter les crédits du PCT à 14 pour cent du budget du Programme ordinaire, ainsi que l'avaient déjà demandé les Membres il y a 26 ans, lors de la Conférence de la FAO en 1989, demande qu'ils ont réitérée à quatre reprises depuis lors.*

*La FAO a pour mission de servir ses Membres et par conséquent de les aider à améliorer les niveaux de sécurité alimentaire et de nutrition chez eux, à optimiser l'utilisation des ressources pour la production et la distribution des produits alimentaires et agricoles, à*

*améliorer les conditions de vie des populations rurales, à contribuer à l'essor de l'économie mondiale et à veiller à ce que l'humanité soit libérée de la faim. Ce sont les principes inscrits dans le Préambule de l'Acte constitutif de la FAO et ce sont aussi les tâches que le présent Programme de travail et budget se propose d'exécuter.*

*Les changements introduits au cours des trois dernières années avec le soutien consensuel de ses États Membres représentent un progrès décisif de la FAO en termes de programmation des priorités et d'optimisation des ressources. Il importe maintenant de tirer parti des résultats obtenus jusqu'à présent et d'entretenir l'élan qui doit nous permettre d'atteindre nos objectifs communs en faveur d'un monde libéré de la faim et de la malnutrition*

*La FAO possède tout ce dont elle a besoin – la vision, le personnel, les réseaux, les partenariats et, surtout, votre confiance – pour apporter une contribution décisive à vos objectifs en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de développement durable. Nous demandons maintenant un budget qui soit à la hauteur de cette promesse.*

**José Graziano da Silva**  
**Directeur général**



## Présentation du document

Le présent document contient le Plan à moyen terme (PMT) 2014-2017 remanié par le Directeur-général et le Programme de travail et budget (PTB) proposé pour 2016-2017, qui est porté à l'attention de la Conférence en vue de son approbation.

### *Plan à moyen terme 2014-2017 (Révisé)*

Le PMT 2014-2017 a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2013. Il définit des objectifs stratégiques et des résultantes qui doivent être concrétisés par les Membres de l'Organisation et la communauté internationale avec le soutien de la FAO, conformément au Cadre stratégique.

Selon le cycle de planification et de programmation mis en place, le PMT fait l'objet d'un examen à la fin de la première des quatre années couvertes. Cet examen tient compte des *tendances récentes* et des *faits nouveaux*, des indications données par les organes directeurs en 2014 et de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des *cadres de planification axée sur les résultats et de suivi*. Il permet de confirmer les cadres de résultats et de recenser les principaux axes d'action pour le prochain exercice biennal.

### *Programme de travail et budget 2016-2017*

Le PTB 2016-2017 présente les cadres de résultats définis et remaniés conformément au PMT, accompagnés d'une quantification des coûts et des ressources à mobiliser, sous forme de contributions ordinaires et de contributions volontaires, pour financer le Programme de travail.

La Section *Principales caractéristiques* recense les domaines d'activité à mettre en avant, ceux qui seront mis en retrait et les activités à réaménager conformément aux principaux axes d'action fixés pour l'exercice biennal, ainsi que les réaffectations de ressources correspondantes. On y trouve également une vue d'ensemble des allocations par chapitre budgétaire et des sources de financement pour le Programme de travail.

Dans la Section *Amélioration de l'exécution*, les éléments pertinents sont présentés sous l'angle des modalités d'exécution mises en place par le Directeur général, des améliorations qu'il est proposé d'apporter à la structure organisationnelle et à la répartition des postes et des efforts à mettre en œuvre pour dégager des gains d'efficacité et réaliser des économies.

La Section *Dimensions financières et budgétaires* donne le détail des ressources nécessaires pour financer l'intégralité du Programme de travail, y compris les augmentations de coûts attendues, et présente les provisions pour les obligations de dépenses à long terme et les fonds de réserve. Elle contient également le projet de résolution à soumettre à la Conférence en vue de l'approbation du Programme de travail biennal et des ouvertures de crédits à financer par des contributions ordinaires.

La Section *Cadres de résultats et affectations des ressources 2016-2017* indique, pour les 14 chapitres budgétaires proposés (correspondant aux cinq objectifs stratégiques, à l'objectif 6, aux quatre objectifs fonctionnels et aux quatre chapitres spéciaux), les domaines d'action prioritaires visant à améliorer l'exécution au niveau des résultantes, ainsi que les indicateurs, les cibles et les allocations de ressources.

On trouvera des informations détaillées concernant le budget proposé dans les huit annexes.

Le présent document est publié sur le site web de la FAO à l'adresse suivante: [www.fao.org/pwb](http://www.fao.org/pwb).

PLAN À MOYEN TERME 2014-2017  
(Révisé)



## *Introduction*

1. Le Plan à moyen terme (PMT) définit des objectifs stratégiques (OS) et des résultantes qui doivent être réalisés par les Membres et par la communauté internationale avec l'appui de la FAO, conformément au Cadre stratégique et en fonction d'indicateurs de performance et de cibles déterminés. Le Plan à moyen terme (PMT) couvre une période de quatre ans et fait l'objet d'une révision au cours de chaque période biennale. Il sert à l'élaboration du Programme de travail et budget biennal, assorti de cadres des résultats et d'une quantification des coûts<sup>1</sup>.

2. Le PMT 2014-2017 a été approuvé par la Conférence de la FAO en juin 2013. Cette première révision du PMT, réalisée à la fin de la première année du cycle quadriennal, couvre: A) les tendances récentes et les faits nouveaux qui caractérisent l'environnement extérieur; B) l'examen du Cadre de résultats de la FAO, en particulier les orientations politiques relatives au deuxième exercice biennal de la période de planification, à savoir 2016-2017; C) le cadre de suivi qui a été mis en place pour mesurer et communiquer les résultats.

### **A. Tendances récentes et faits nouveaux**

#### *Le processus de réflexion stratégique 2012-2013*

3. Le processus de réflexion stratégique mené en 2012-2013, qui a abouti au Cadre stratégique révisé pour 2010-2019, a tenu compte des 11 tendances mondiales ayant des incidences directes sur les domaines relevant du mandat de la FAO, à savoir:

- 1) croissance de la demande alimentaire et évolution des modes de consommation alimentaire;
- 2) persistance de l'insécurité alimentaire liée à l'augmentation de la concurrence pour les ressources naturelles et les services écosystémiques et à leur diminution en quantité et en qualité;
- 3) sécurité et pénurie énergétiques;
- 4) augmentation et instabilité des cours des denrées alimentaires;
- 5) modification des structures agraires, agro-industrialisation et mondialisation de la production vivrière;
- 6) pauvreté rurale: évolution et problèmes nouveaux;
- 7) modification des tendances du commerce agricole et évolution des politiques commerciales;
- 8) impact croissant du changement climatique sur l'agriculture;
- 9) science et technologie, en tant que source essentielle de productivité agricole;
- 10) reconnaissance croissante du rôle central de la gouvernance et volonté de mettre en place des processus de développement dirigés par les pays;
- 11) vulnérabilité accrue en raison des catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

4. Au terme d'une analyse de ces tendances mondiales qui a reposé sur un processus de consultation interne et externe, sept défis en matière de développement ont été définis et ceux qui relevaient du mandat de la FAO et semblaient présenter une pertinence et une urgence particulières pour les États Membres de la FAO ont été sélectionnés.

5. Les cinq objectifs stratégiques de la FAO ont été élaborés compte tenu des grandes tendances mondiales, des sept grands défis en matière de développement, ainsi que des attributs fondamentaux de l'Organisation, de ses fonctions essentielles et de ses avantages comparatifs. Ils ont servi à élaborer le Cadre stratégique révisé pour 2010-2019<sup>2</sup> et le Plan à moyen terme 2014-2017<sup>3</sup>, contenant des plans d'action et un cadre de résultats, qui ont été approuvés par la Conférence de la FAO en juin 2013.

---

<sup>1</sup> Résolution n° 10/2009 de la Conférence (voir le volume II, point F, des Textes fondamentaux).

<sup>2</sup> C 2013/7.

<sup>3</sup> C 2013/3.

### ***Tendances et faits nouveaux en 2014***

6. Les tendances et les défis mondiaux qui sous-tendent le Cadre stratégique restent valables à la fin de 2014. Toutefois certaines tendances se sont avérées plus persistantes que d'autres, et leurs répercussions plus vastes, tandis que plusieurs questions émergentes et faits nouveaux touchant aux politiques et aux orientations mondiales auront des effets directs sur les secteurs alimentaire, agricole, halieutique et forestier, à moyen terme et à long terme, et pèseront de différentes manières sur la mise en œuvre future des Objectifs stratégiques de la FAO.

7. Ces tendances et faits nouveaux ont été examinés en 2014 par les conférences régionales, les comités techniques et le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pendant leurs sessions. À sa cent seizième session en novembre 2014, le Comité du Programme a pris note de ces tendances et faits nouveaux et a avalisé les priorités techniques relevant des objectifs stratégiques.

8. Une analyse préliminaire des tendances et faits récents, compte tenu des débats tenus au sein des réunions des divers comités techniques et organes directeurs, fait apparaître cinq thèmes qui devraient selon toute prévision façonner l'environnement politique mondial dans lequel œuvrera la FAO pour les domaines relevant de sa compétence. On trouvera ci-après un récapitulatif des principaux éléments.

### ***Programme de développement pour l'après-2015***

9. En juillet 2014, le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable (ODD) a fait connaître sa proposition d'ODD, qui a été adoptée par l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session<sup>4</sup>. Ce document contient 17 objectifs et 169 cibles. La vision globale de la FAO en matière de sécurité alimentaire, de nutrition, d'agriculture résiliente et durable et d'utilisation durable des ressources naturelles transparaît dans l'ensemble du document, en particulier dans les objectifs proposés 2, 14 et 15. Par ailleurs, l'objectif proposé 17 sur les moyens de mise en œuvre et le partenariat mondial est étroitement lié aux activités de la FAO.

10. Le Secrétaire général a publié le 4 décembre 2014 un Rapport de synthèse, intitulé *La dignité pour tous d'ici à 2030: éliminer la pauvreté, transformer nos vies et protéger la planète*<sup>5</sup>. Ce rapport doit servir de base aux négociations sur le programme de développement pour l'après-2015, qui se dérouleront à partir de début 2015 et seront conjointement facilitées par le Kenya et l'Irlande. Le Rapport du Secrétaire général présente une synthèse du processus esquissé pour l'après-2015 et donne plusieurs recommandations. Celles-ci abordent entre autres les éléments permettant de veiller à la consolidation d'un programme de développement qui soit universel, porteur de transformations et ambitieux, les principales questions à résoudre pour la mobilisation des moyens nécessaires à sa réalisation, notamment les moyens financiers, la technologie, les connaissances scientifiques et des partenariats favorisant un développement durable, les éléments clés d'une structure pour le suivi et l'établissement de rapports aux niveaux national, régional et mondial et enfin des recommandations essentielles adressées au système des Nations Unies, qui devra concourir à perfectionner et à mettre en œuvre le nouveau cadre de développement.

11. Une fois approuvés en septembre 2015, les objectifs de développement durable constitueront un cadre directeur, à l'aune duquel les pays fixeront leurs priorités de développement. Pendant les débats du Conseil des chefs de secrétariat sur la manière d'appuyer la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, les organismes des Nations Unies ont été priés de faire individuellement état de leurs priorités concernant les objectifs de développement durable dans le cadre de leur planification stratégique et de montrer comment ils envisagent de contribuer à leur accomplissement.

---

<sup>4</sup> A/68/970, Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

<sup>5</sup> [http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5527SR\\_advance%20unedited\\_final.pdf](http://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/5527SR_advance%20unedited_final.pdf).

### *Changement climatique*

12. Le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié en novembre 2014, a alerté la communauté internationale en lui demandant de prendre des mesures pour accélérer les efforts d'atténuation et d'adaptation. Après le Sommet des Nations Unies sur le changement climatique, tenu en décembre 2014, les pays se sont réunis à Lima (Pérou) pour négocier des mesures qui permettraient de faire face au changement climatique. À l'avenir, il faut s'attendre à davantage d'action concertée en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets, à commencer par la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique, prévue à Paris en décembre 2015, qui visera à aboutir à un accord contraignant universel sur le climat, entre tous les pays du monde.

13. Le rôle de l'agriculture en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets a pris de l'importance au cours de ces dernières années et la FAO a été étroitement associée à l'élaboration du cinquième rapport du GIEC. Elle a également participé à plusieurs initiatives internationales dans ce domaine. Le changement climatique a un impact sur l'agriculture et sur les populations qui vivent de celle-ci car il entraîne une plus grande variabilité de la production agricole, une pénurie de ressources naturelles et une incidence plus élevée de catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations. Dans certains cas, par exemple dans les petits États insulaires en développement (PEID), l'existence et la viabilité des pays peuvent être menacées par le changement climatique, l'élévation du niveau de la mer, l'érosion du littoral et l'acidification des océans, ce qui compromet leur sécurité alimentaire et les efforts qu'ils déploient pour éradiquer la pauvreté et concrétiser le développement durable<sup>6</sup>.

14. À moyen terme, une participation active et des interventions ciblées dans le cadre des négociations concernant le changement climatique seront indispensables pour maintenir l'agriculture et la sécurité alimentaire à l'ordre du jour et garantir un engagement politique à l'appui des efforts d'adaptation et d'atténuation. La FAO continuera d'aider les pays à mettre en place des pratiques agricoles susceptibles de renforcer la résilience face aux catastrophes et l'adaptation à des conditions météorologiques extrêmes, aux sécheresses et aux phénomènes climatiques extrêmes, en particulier pour les petits agriculteurs. Pour mettre en place ces changements, il faut adopter des approches raisonnables et pérennes en vue de concilier la croissance et la sécurité alimentaire avec une gestion durable des terres, de l'eau et des ressources aquatiques et forestières et avec la biodiversité et les services écosystémiques. Il importe de créer un environnement propice permettant aux personnes engagées dans ces secteurs non seulement d'utiliser ces ressources, mais aussi d'en devenir les gestionnaires. Plus particulièrement, les petits agriculteurs constituant le groupe le plus exposé aux effets du changement climatique, il est nécessaire d'envisager de nouveaux types d'institutions de recherche et de vulgarisation qui ménagent aux agriculteurs familiaux un rôle central dans la mise au point et le transfert de technologies.

### *Prévention et lutte contre les ravageurs et les maladies transfrontières des animaux et des plantes*

15. Les ravageurs et maladies transfrontières des animaux et des plantes tiennent à des facteurs environnementaux, notamment le changement climatique, le commerce, les mouvements migratoires ou la circulation de pathogènes. L'interdépendance accrue des systèmes alimentaires est associée à une plus grande incidence des ravageurs et des maladies des animaux et des végétaux, qui traversent plus facilement les frontières et ont des effets économiques dévastateurs sur les divers acteurs des chaînes alimentaires ainsi touchées. Un foyer déclenché par un ravageur ou une maladie transfrontières des animaux ou des plantes peut gravement peser sur les conditions socioéconomique d'un pays et frapper directement les moyens de subsistance de sa population. La FAO aide les pays à prévenir l'apparition de ravageurs et de maladies transfrontières des animaux et des végétaux et à gérer les menaces pesant sur la sécurité sanitaire des aliments, mais aussi à se préparer et à réagir à ces situations.

---

<sup>6</sup>Voir à l'adresse ci-dessous le document final de la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID), tenue du 1<sup>er</sup> au 4 septembre 2014: <http://sids2014.org/index.php?menu=1609>.

16. Par ailleurs, ces foyers peuvent avoir des conséquences sur la santé humaine et la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Du point de vue de la sécurité sanitaire mondiale, la lutte contre les zoonoses et contre les menaces émergentes à l'interface entre les écosystèmes humain et animal nécessite une approche multidisciplinaire et intégrée qui amène les différents secteurs à collaborer étroitement pour garantir la bonne santé des personnes, des animaux et de l'environnement. Ces concepts sont reflétés dans le Programme *Une seule santé* des Nations Unies. En tant que membre du partenariat tripartite (FAO-OMS-OIE)<sup>7</sup>, la FAO a pleinement intégré cette approche dans sa vision en faveur du développement durable de l'élevage, en vue de faire progresser la santé et la prospérité pour tous. La FAO œuvre aussi avec d'autres partenaires pour s'attaquer au problème complexe de la résistance aux antimicrobiens, qui constitue une menace biologique croissante.

### ***Nutrition***

17. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), organisée conjointement par la FAO et l'OMS, s'est tenue à Rome du 19 au 21 novembre 2014 en présence de plus de 2 200 participants. Cette initiative a révélé l'engagement renouvelé de la communauté internationale en faveur de l'élimination de la malnutrition sous toutes ses formes (sous-alimentation, carences en micronutriments, excès pondéral et obésité), qui engendre des coûts économiques et sociaux inacceptables pour les pays, indépendamment du niveau de revenu. Le coût social de la malnutrition – mesuré par le «nombre d'années de vie corrigées du facteur invalidité» de l'incapacité qui sont perdues à cause de la malnutrition maternelle et infantile, de l'excès pondéral et de l'obésité – est très élevé. Améliorer la nutrition et réduire ce coût exige une approche multisectorielle qui commence par l'alimentation et l'agriculture et inclut des interventions complémentaires dans les domaines de la santé et de l'éducation. Le rôle de production d'aliments et de génération de revenus traditionnellement dévolu à l'agriculture reste fondamental; cependant, il est important que tous les acteurs du système alimentaire – des apports d'intrants et de la production à la consommation, en passant par la transformation, le stockage, le transport et la vente au détail – soient mobilisés et contribuent à l'élimination de la malnutrition.

18. Dans les deux documents adoptés à l'issue de la Conférence, à savoir la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action, il est demandé à la FAO d'adopter des mesures, notamment d'établir un Fonds fiduciaire «Action pour la nutrition» destiné à aider les gouvernements à transformer les engagements de la CIN2 en mesures concrètes, de continuer à intégrer la nutrition dans la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé et d'élaborer, pour la FAO et l'OMS, des modalités conjointes d'établissement de rapports sur la suite donnée à la Déclaration de Rome sur la nutrition.

19. L'intégration de la nutrition dans la mise en œuvre du Cadre stratégique de la FAO constituera un moyen efficace d'améliorer l'impact sur la nutrition des activités de l'Organisation en matière de sécurité alimentaire, d'agriculture durable, d'élimination de la pauvreté rurale, de systèmes agroalimentaires et de résilience.

### ***Urbanisation et migrations: incidences sur les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et la nutrition***

20. L'urbanisation rapide est l'un des principaux enjeux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. D'ici à 2030, quelque 5 milliards de personnes devraient vivre en ville, soit 60 pour cent de la population mondiale prévue. La croissance continue de la population urbaine et l'expansion des villes existantes ou nouvelles entraînent une modification des schémas de consommation alimentaire qui comporte à son tour des effets sur l'utilisation des terres et sur la durabilité des chaînes d'approvisionnement. Les systèmes alimentaires urbains, périurbains et ruraux sont de plus en plus importants au regard de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans les villes ainsi que des services environnementaux.

21. L'exode rural reste un problème majeur, surtout en raison du départ d'hommes, jeunes et adultes, en âge de travailler, qui fragilise la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les zones rurales. Les femmes, les enfants et les personnes âgées sont abandonnés dans un environnement qui

---

<sup>7</sup> Organisation mondiale de la santé (OMS); Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

---

ne leur permet pas de subvenir à leurs besoins grâce à de la petite agriculture ou à un emploi rural. La jeunesse rurale représente l'avenir du secteur agricole, y compris dans les pays du Sud et de l'Est du bassin méditerranéen. Il convient d'innover pour ouvrir de nouvelles possibilités aux jeunes et les inciter à s'engager dans des activités rurales aussi bien agricoles que non agricoles dans leur propre communauté et dans leur pays. Promouvoir l'emploi et l'entrepreneuriat au bénéfice de la jeunesse rurale devrait être au cœur des stratégies conçues pour lutter contre les causes profondes de la misère engendrée par la mobilité d'origine économique et sociale.



## **B. Examen du cadre de résultats de la FAO**

### ***Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO***

22. Les éléments du cadre de résultats de la FAO ont été approuvés par la Conférence de la FAO à sa trente-huitième session, en juin 2013<sup>8</sup>. Le Cadre stratégique présente la vision de la FAO, les objectifs mondiaux, les cinq objectifs stratégiques, un sixième objectif sur la qualité, les connaissances et les services techniques, les fonctions essentielles en tant que moyens d'exécution et les objectifs fonctionnels pour un environnement porteur, comme indiqué dans la *Figure 1*.

23. Le Plan à moyen terme (PMT) pour 2014-2017 et le Programme de travail et budget (PTB) biennal présentent des résultantes, des produits et des indicateurs de réalisation mesurables assortis d'objectifs, ainsi que les ressources nécessaires.

---

<sup>8</sup> C 2013/7, C 2013/3, C 2013/REP paragraphes 96-110.

**Figure 1: Principaux éléments du cadre de résultats de la FAO****Vision de la FAO**

Un monde libéré de la faim et de la malnutrition, dans lequel l'alimentation et l'agriculture contribuent à améliorer le niveau de vie de tous, en particulier des plus pauvres, d'une façon durable sur les plans économique, social et environnemental.

**Les trois objectifs mondiaux des Membres:**

- éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition et à bâtir progressivement un monde offrant à tous la possibilité de disposer à tout moment d'une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins et préférences alimentaires et de mener ainsi une vie saine et active;
- éliminer la pauvreté et favoriser le progrès social et économique pour tous en augmentant la production alimentaire, en favorisant le développement rural et en promouvant des moyens d'existence durables;
- gérer et utiliser de manière durable les ressources naturelles, y compris la terre, l'eau, l'air, le climat et les ressources génétiques, pour le bien des générations présentes et futures.

**Objectifs stratégiques**

1. Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition
2. Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches
3. Réduire la pauvreté rurale
4. Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces
5. Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

**Objectif supplémentaire**

6. Qualité, connaissances et services techniques

**Thèmes transversaux**

Parité hommes-femmes

Gouvernance

Nutrition (nouveau pour 2016-2017)

**Fonctions essentielles**

1. Apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, tels qu'accords internationaux, codes de conduite et normes techniques.
2. Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès
3. Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays
4. Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles
5. Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation
6. Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires de développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural
7. Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO

**Objectifs fonctionnels**

Activités de diffusion  
Technologies de l'information  
Gouvernance, contrôle et direction de la FAO  
Administration efficiente et efficace

24. Le cadre de résultats de la FAO repose sur un modèle de chaîne de résultats qui relie les objectifs, les résultantes et les produits, comme indiqué dans la *Figure 2*. Trois niveaux de résultats contribuent aux *objectifs mondiaux des Membres*:

- Les *objectifs stratégiques* expriment les résultantes en matière de développement qui devront être obtenues au niveau des pays, des régions et du monde. Ils devraient être réalisés par les Membres sur le long terme (dix ans) grâce aux contributions de la FAO.
- Les *résultantes de l'Organisation* décrivent les changements touchant à l'environnement porteur au plan national, régional ou mondial et aux capacités disponibles pour la réalisation d'un objectif stratégique précis.
- Les *produits* représentent les contributions directes de la FAO aux résultantes de l'Organisation. Ils résultent de l'exécution des interventions de la FAO aux niveaux national, régional et mondial, par le recours à des ressources budgétaires et extrabudgétaires.

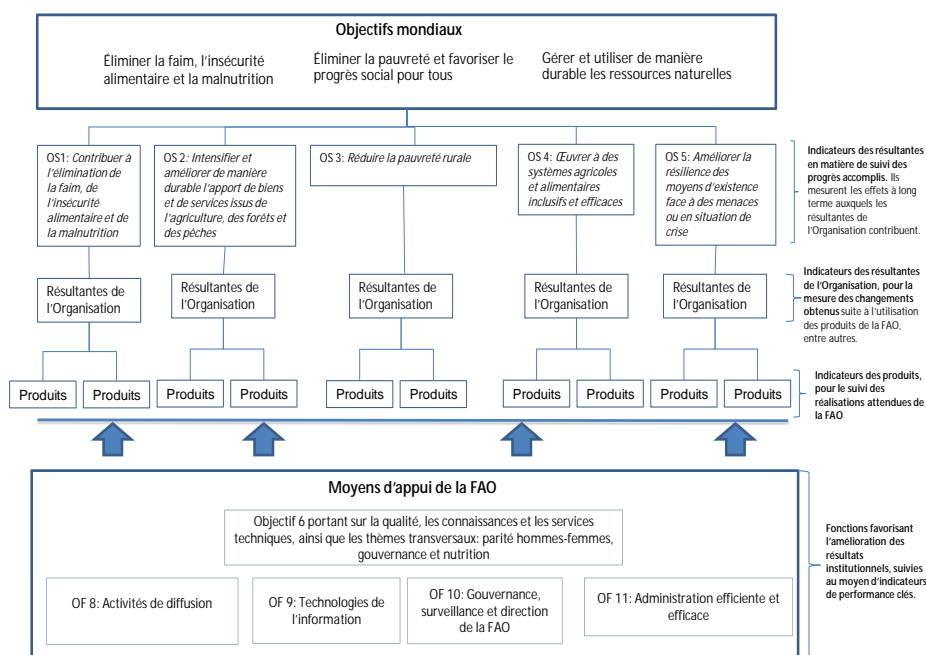
25. L'obtention des résultats est facilitée par trois éléments supplémentaires qui concourent à mieux centrer les activités de la FAO pour en accroître l'efficacité.

- Les *thèmes transversaux* sont des approches et des domaines de travail qui sont intégrés dans l'ensemble des objectifs stratégiques.
- Les *fonctions essentielles* sont les moyens d'action fondamentaux devant être employés par la FAO pour obtenir des résultats.
- Les *objectifs fonctionnels* assurent l'environnement porteur nécessaire à l'action de la FAO.
- Le cadre a été conçu verticalement du haut vers le bas, c'est à dire par la définition des résultantes nécessaires à la réalisation de chaque objectif, et des produits permettant d'atteindre chaque résultante, mais les actions prévues pour parvenir aux résultats escomptés sont planifiées et mises en œuvre du bas vers le haut<sup>9</sup>.

---

<sup>9</sup> Selon la description fournie dans le document CL 149/LIM/6.

Figure 2: Modèle de chaîne de résultats de la FAO



### Examen du Plan à moyen terme

26. Comme prévu dans le système réformé de programmation, budgétisation et suivi axé sur les résultats mis en place par la Conférence en 2009, le Plan à moyen terme 2014-2017 a été revu en 2014 en tenant compte des tendances et des faits nouveaux intervenus dans l'environnement extérieur et des avis fournis par les conférences régionales<sup>10</sup>, les comités techniques<sup>11</sup>, le Comité du Programme et le Comité financier, ainsi que le Conseil<sup>12</sup>.

27. En 2014, les organes directeurs ont régulièrement réitéré leur vif attachement à la continuité dans la direction stratégique de l'Organisation, en vue de réaliser pleinement l'impact du Cadre stratégique révisé. L'analyse de la première année d'exécution du cadre de résultats présentée dans le document intitulé «Examen à mi-parcours - Rapport de synthèse 2014»<sup>13</sup>, montre que le cadre de résultats utilisé actuellement permet de mesurer les résultats concrets au niveau des produits. En revanche, les résultats au niveau des résultantes ne seront mesurés qu'à la fin de 2015. Par conséquent, le modèle général de résultats pour 2014-2017 reste en place, avec deux propositions d'ajustement:

- Le titre de l'Objectif stratégique 4 a été raccourci. La nouvelle formulation, obtenue en supprimant les mots «aux niveaux local, national et international» en fin d'énoncé, devient «Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces».
- La nutrition a été désignée en tant que thème transversal au titre de l'Objectif stratégique 6, dans le sillage de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et conformément à l'invitation formulée par le Conseil dans ce sens<sup>14</sup>.

28. En même temps, les organes directeurs ont souligné qu'il était important de définir les domaines à mettre en avant ou en retrait, en tenant compte des priorités émanant des conférences régionales et des comités techniques<sup>15</sup>. La vue d'ensemble des objectifs stratégiques fournie ci-après et

<sup>10</sup> Comme indiqué dans les documents C 2015/14, C 2015/15, C 2015/16, C 2015/17, C 2015/18, C 2015/LIM/1.

<sup>11</sup> Comme indiqué dans les documents C 2015/21 COAG, C 2015/22 CCP, C 2015/23 COFI, C 2015/24 COFO.

<sup>12</sup> Comme indiqué dans les documents CL 149/5, CL 149/6, CL 150/5, CL 150/6, CL 149/REP, CL 150/REP.

<sup>13</sup> PC 117/5 – FC 157/7.

<sup>14</sup> CL 150/REP paragraphe 43c).

<sup>15</sup> CL 150/LIM/6.

les domaines d'action favorisant l'exécution décrits dans le PTB 2016-2017 (Sections A et D) tiennent compte de ces priorités, qui font partie intégrante des grandes orientations politiques motivées par les tendances récentes et les faits nouveaux.

29. Les débats sur le programme de développement pour l'après-2015 et le changement climatique devront déboucher sur une action concernant l'engagement politique et la gouvernance et sur des mesures ciblées de transfert des connaissances et de renforcement des capacités en matière de gestion durable des ressources naturelles, d'adaptation et de résilience (OS1, OS2, OS3 et OS5).

30. Pour mettre en œuvre la Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action, il faudra promouvoir les partenariats et la collaboration avec les acteurs étatiques et non étatiques des différents secteurs afin d'améliorer l'inclusion des objectifs et des considérations relatifs à la nutrition dans les processus politiques nationaux, régionaux et mondiaux (OS1 et OS4), s'agissant en particulier de l'agriculture durable (OS2), de la pauvreté rurale (OS3) et des systèmes agroalimentaires (OS4).

31. L'urbanisation rapide et les migrations ont des incidences tant sur l'aménagement de l'espace rural que dans les zones urbaines. Les activités se concentreront sur l'amélioration des moyens de subsistance et de l'emploi en milieu rural, la prévention de l'exode forcé et une action contre les incidences négatives de l'urbanisation sur la production, la consommation et le commerce des denrées alimentaires, en accordant une attention particulière aux femmes et aux jeunes (OS3 et OS4).

32. Face à la multiplication et à la fréquence croissante des foyers de maladies animales transfrontières et des infestations de ravageurs des végétaux, la FAO devra se concentrer sur la prévention et l'atténuation des risques, ainsi que sur la communication régulière d'informations concernant les menaces connues et émergentes qui pèsent sur les chaînes alimentaires pour que les pays soient mieux préparés et à même de réagir en cas de crise (OS5).

33. Les cadres de résultats pour chaque objectif stratégique ou fonctionnel, y compris les résultantes assorties d'indicateurs et de cibles et les produits, sont maintenus et figurent dans le PTB 2016-2017 (Section D). Les indicateurs et cibles pour les produits seront mis à jour à la fin de 2015, en fonction de l'expérience accumulée et d'un alignement avec les cadres de programmation par pays.

#### ***Vue d'ensemble des objectifs stratégiques***

34. La présente section fournit un bref aperçu des raisons d'être des cinq objectifs stratégiques et de l'Objectif 6, en soulignant les domaines à mettre en avant. On trouvera dans le PTB (Section D) une description plus détaillée des domaines d'action favorisant l'exécution ainsi que le cadre de résultats relatif à chaque objectif stratégique.

#### ***Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition***

35. Dans les vingt dernières années, les dirigeants du monde entier se sont engagés à maintes reprises, au cours de manifestations de haut niveau, à réduire la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Plus récemment, lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), ils se sont de nouveau engagés à définir et mettre en œuvre des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition et à transformer les systèmes alimentaires afin de garantir à tous un régime alimentaire nutritif.

36. De nombreux pays ont bien progressé au regard de leurs engagements en matière de lutte contre la faim et sont désormais en voie d'atteindre les cibles fixées à cet égard lors du Sommet mondial de l'alimentation et dans les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il reste néanmoins encore beaucoup à faire. À moins d'un an de l'échéance fixée par les OMD, 805 millions de personnes souffrent toujours de faim chronique, 161 millions d'enfants de moins de cinq ans sont encore atteints de malnutrition chronique (et accuse un retard de croissance), plus de deux milliards de personnes connaissent des carences en micronutriments et quelque 500 millions de personnes sont obèses. Par ailleurs, les effets du changement climatique, la mondialisation, l'urbanisation, les flux migratoires et les catastrophes naturelles ou causées par l'homme ont ajouté à la complexité des problèmes à résoudre et des solutions à mettre en œuvre.

37. C'est dans ce contexte en constante évolution que la FAO a relevé le défi Faim zéro lancé par le Secrétaire général de l'ONU et intensifié son action aux côtés des gouvernements et des partenaires de développement afin que les engagements visant à éliminer la faim se traduisent en ressources, en actions et en résultats concrets. En tant qu'organisation intergouvernementale mondiale, la FAO s'emploie principalement à apporter une valeur ajoutée aux efforts déployés par les gouvernements et les partenaires de développement en concourant à la mise en place d'un cadre politique et institutionnel plus porteur, propre à créer les conditions voulues pour une action concertée, mieux ciblée et intensifiée de la part des acteurs étatiques et non étatiques à l'œuvre dans différents secteurs.

38. À cet égard, la FAO veille tout particulièrement à ce que son action permette d'assurer une plus grande cohérence et un meilleur impact dans les domaines les plus importants. Elle met donc à profit les résultats obtenus aux niveaux mondial et régional afin qu'ils servent de cadre et de levier pour renforcer la volonté politique et intensifier l'action au niveau des pays. Aux plans mondial et régional, il s'agit pour la FAO de miser sur une action de plaidoyer et d'encourager un dialogue inclusif sur les politiques afin de renforcer les engagements politiques de haut niveau, de promouvoir une compréhension solide et commune des problèmes, de faciliter le consensus sur les choix politiques et institutionnels, d'élaborer des cadres d'action de portée mondiale et régionale et de favoriser la mise en commun des outils et des bonnes pratiques.

39. Le défi Faim zéro, les objectifs de développement durable et la Déclaration de Rome sur la nutrition et son Cadre d'action définissent le nouveau cadre stratégique mondial qui oriente l'action de la FAO dans les pays, où celle-ci apporte un soutien direct aux décideurs au sein des gouvernements et des organismes partenaires de développement en intervenant sur plusieurs plans: en menant une action de sensibilisation aux thèmes de la nutrition et de la sécurité alimentaire, en faisant mieux comprendre les causes du problème et les moyens d'action possibles, en renforçant les compétences et le savoir-faire et en favorisant un dialogue inclusif et fondé sur des éléments concrets et une action concertée entre les multiples parties prenantes.

40. Grâce à son action aux niveaux mondial, régional et national, la FAO prévoit de contribuer à trois des principales résultantes de ses activités au titre du présent objectif stratégique:

- 1) Engagements politiques explicites visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition;
- 2) Mécanismes de gouvernance et de coordination améliorés adoptés par les États Membres et leurs partenaires de développement;
- 3) Politiques et programmes améliorés reposant sur des données factuelles et sur une analyse rigoureuse, récente et complète en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

***Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches***

41. La forte croissance démographique et la raréfaction des ressources naturelles sont les principaux facteurs qui menacent la sécurité alimentaire, en particulier dans les pays pauvres fortement tributaires de l'agriculture (cultures, élevage, foresterie, pêches et aquaculture). La concurrence pour les ressources naturelles comme la terre, l'eau et les océans s'intensifie; en de nombreux endroits, ceci a pour effet d'exclure les utilisateurs traditionnels des ressources et des marchés. L'intensification des mouvements de biens et de personnes, ainsi que la modification des pratiques de production, entraînent l'apparition de nouvelles menaces liées aux ravageurs, aux maladies et aux espèces exotiques envahissantes. Le changement climatique réduit la résilience des systèmes de production et accentue la dégradation des ressources naturelles. Le secteur agricole contribue au changement climatique, mais il en subit également les effets. Des approches novatrices sont nécessaires dans le secteur agricole pour accroître la productivité, assurer une gestion durable des ressources naturelles et utiliser les intrants de manière durable et efficace. L'amélioration des pratiques, ainsi que la réduction de la déforestation et de la dégradation des terres, offrent un potentiel important d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets. De telles approches

exigeront la participation des petits exploitants, des femmes, des populations autochtones et des groupes marginalisés.

42. La vision de la FAO concernant des systèmes de production agricole durables exige une intégration dans tous les secteurs – production végétale, élevage, foresterie, aquaculture et pêches – de considérations sociales, économiques et environnementales, en mettant l'accent plus particulièrement sur la nécessité: a) d'optimiser l'utilisation des ressources en vue d'améliorer la productivité en diminuant l'apport en intrants; b) de gérer les risques écologiques, sociaux et économiques associés aux systèmes de production du secteur agricole, notamment les ravageurs, les maladies et le changement climatique; c) de déterminer et de renforcer le rôle des services écosystémiques, particulièrement en ce qui concerne leurs effets sur l'utilisation optimale des ressources et leur utilité face aux risques, ainsi que leur contribution à la conservation de l'environnement; et enfin d) de faciliter l'accès aux informations et aux technologies nécessaires.

43. Au cours du prochain exercice biennal, les activités de la FAO mettront en avant l'intensification durable de la production agricole, sans négliger la préservation ou la mise en valeur des ressources naturelles et des biens et services écosystémiques qui y sont associés. Plus précisément, la FAO s'attachera particulièrement à établir un dialogue avec les pays et à appuyer les dialogues sur les politiques multisectoriels et multipartites de nature à créer un environnement porteur favorable à une agriculture plus durable; elle s'attachera également à recenser et promouvoir les pratiques innovantes et les technologies, en particulier celles qui renforcent la capacité d'adaptation au changement climatique, en vue d'obtenir les résultantes suivantes:

- 1) Des pratiques améliorant durablement la productivité agricole sont adoptées;
- 2) Les mécanismes de gouvernance sont renforcés pour favoriser la transition vers une agriculture durable;
- 3) Des instruments internationaux et des mécanismes de gouvernance connexes en faveur de systèmes alimentaires durables sont approuvés et adoptés;
- 4) Les décisions de planification et de gestion sont fondées sur des éléments concrets.

### ***Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale***

44. La pauvreté est l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les trois quarts des pauvres dans le monde vivent dans les zones rurales et la plupart dépendent de l'agriculture familiale. L'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 est la première des priorités mondiales du programme de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durable.

45. La pauvreté rurale persiste lorsque les politiques mises en œuvre n'ont pas accordé suffisamment d'attention à l'amélioration de la productivité agricole et des infrastructures rurales, ni à la diversification des moyens d'existence des populations rurales, et lorsque les populations rurales ne jouissent pas d'un accès suffisant aux services sociaux et à la protection sociale et que les organisations de producteurs et autres organisations et institutions rurales sont faibles. Ne pas améliorer l'accès des femmes aux ressources productives et aux services sociaux participe également à la perpétuation de la pauvreté. Le changement climatique, d'autres menaces environnementales, la croissance démographique et les migrations exercent une pression démesurée sur les moyens d'existence dans les zones rurales, où la pauvreté est déjà enracinée et où la résilience des populations est la plus faible. Les efforts visant à réduire la pauvreté doivent aller de pair avec une bonne gestion des ressources naturelles et des écosystèmes. Il est dès lors préférable d'adopter une approche stratégique large, qui vise à dynamiser et à diversifier l'économie rurale dans son ensemble.

46. Parmi les pauvres des milieux ruraux, on trouve beaucoup d'exploitants qui pratiquent une agriculture familiale ou de subsistance ou des travailleurs agricoles sans terre. Il peut aussi s'agir de pêcheurs, de pasteurs et de populations tributaires des forêts, qui ont un accès limité aux moyens de production.

47. Dans ce contexte, la FAO contribue à la lutte contre la pauvreté rurale en promouvant une approche intégrée du développement rural, qui s'attache à améliorer les moyens d'existence des populations rurales par des interventions visant à dynamiser et à diversifier l'économie rurale dans son ensemble. En particulier, le programme stratégique de la FAO en matière de lutte contre la pauvreté rurale vise à réaliser trois résultantes principales:

- 1) Les ruraux pauvres sont autonomes grâce à un accès amélioré aux ressources et aux services
- 2) Les possibilités d'accès à des emplois décents dans l'agriculture et dans d'autres secteurs ruraux sont améliorées
- 3) Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue de réduire la pauvreté rurale

48. Renforcer les institutions rurales, les associations de producteurs locaux et les organisations communautaires, ainsi que l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles figure parmi les domaines d'action prioritaires de la FAO pour réduire les inégalités d'accès aux ressources productives et aux services sociaux, notamment entre les hommes et les femmes. La FAO œuvre également à des programmes et des politiques qui favorisent la création d'emplois agricoles et non agricoles décents. Elle appuie par ailleurs la conception de programmes de protection sociale qui permettent de réduire efficacement l'insécurité des revenus tout autant que l'insécurité alimentaire au sein des populations rurales, tout en stimulant l'économie rurale, en favorisant l'autonomisation des femmes et en améliorant la faculté des ruraux pauvres et des plus vulnérables à investir dans leur avenir et une utilisation durable des ressources.

49. La FAO s'efforce tout particulièrement de répondre aux besoins des femmes et des jeunes vivant en milieu rural. En effet, elle fournit notamment un soutien aux politiques visant à renforcer les compétences et les capacités et à diversifier les moyens d'existence des populations rurales, afin de créer des emplois et de meilleures perspectives d'emploi pour les jeunes ruraux et de prévenir l'exode forcé. La FAO renforce ses activités visant à soutenir l'autonomisation économique des femmes dans le cadre du Programme conjoint des Nations Unies (avec ONU-Femmes, le FIDA et le PAM).

***Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces***

50. Le secteur agricole est de plus en plus mondialisé, concentré, industrialisé et caractérisé par une forte composante scientifique. Ces changements sont un atout en termes d'efficacité des systèmes alimentaires et agricole mais risquent de pénaliser les petites et moyennes exploitations de production et de transformation et de modifier considérablement les conditions de vie et les perspectives d'emploi dans les zones rurales, tandis qu'ils exposent les consommateurs à des risques accrus du point de vue de la sécurité sanitaire des aliments et de la nutrition. De même, les pays les plus pauvres, qui ne jouent généralement qu'un rôle mineur sur le marché mondial, peuvent se trouver exclus des nouvelles possibilités offertes par les marchés ou affronter des risques plus lourds en s'engageant dans les marchés mondiaux. Parallèlement, l'urbanisation a mené à de nouveaux schémas de consommation pour la majorité de la population mondiale, accentuant la complexité des liens entre la production, la consommation et le commerce et appelant la mise en place de systèmes alimentaires plus sophistiqués susceptibles de garantir des aliments plus sûrs et plus sains. Du fait de ces transformations, il faut adopter une perspective intégrée des systèmes alimentaires et des chaînes d'approvisionnement pour parvenir à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté rurale et à une utilisation durable des ressources naturelles dans le monde.

51. Étant donné que l'agriculture et les systèmes agricoles et alimentaires se caractérisent de plus en plus par une forte intensité de capital et d'éléments scientifiques, l'écart de connaissances entre les pays industrialisés et les pays en développement, qui était déjà important, s'est encore creusé. Les producteurs, les transformateurs, les gestionnaires et les travailleurs doivent acquérir des compétences et des connaissances nouvelles, ce qui suppose des investissements énormes dans la recherche et le développement. Des politiques, lois et réglementations obsolètes, inefficaces et parfois contradictoires, associées à une perception floue des gouvernements quant aux rôles et responsabilités



des secteurs public et privé, à la difficulté d'accéder aux services financiers et à la faiblesse des infrastructures, empêchent les investissements qui permettraient d'améliorer durablement l'inclusivité et l'efficacité des marchés mondiaux, régionaux et nationaux.

52. Dans ce contexte, la FAO s'efforce d'intervenir pour aider les petits producteurs et même les petites économies, à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent tout au long de la chaîne de valeur. Les domaines d'action prioritaire sont notamment ceux qui améliorent l'inclusivité en soutenant la création d'entreprises agroalimentaires et de chaînes d'approvisionnement favorisant une participation efficace et durable des petits exploitants (pratiquant l'agriculture, la foresterie ou la pêche) et de leurs organisations dans des marchés mondiaux, régionaux et nationaux qui évoluent rapidement. La FAO travaille aussi avec les pays et les décideurs en leur fournissant des informations analytiques résumées et en les aidant à accéder aux outils dont ils ont besoin pour élaborer des politiques fondées sur des données factuelles, à renforcer leurs capacités institutionnelles et individuelles et à lutter contre les pertes et le gaspillage de produits alimentaires.

53. Les tendances récentes et les faits nouveaux liés à l'urbanisation et à l'évolution des systèmes alimentaires, qui sont de plus en plus dépendants des échanges commerciaux, serviront de cadre aux activités de la FAO au titre de l'Objectif stratégique 4 pendant l'exercice biennal à venir. L'accent sera mis sur l'aide dont les pays ont besoin pour faire face à la transformation des systèmes alimentaires, qu'il s'agisse de fournir une assistance pour la formulation d'accords commerciaux multilatéraux et régionaux, de faciliter leur participation à l'établissement de normes, de renforcer leur résilience face aux chocs des marchés ou d'améliorer leur accès aux marchés et aux services.

54. La FAO entend œuvrer à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces par la réalisation des résultantes suivantes:

- 1) Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisent des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces;
- 2) Des chaînes agroalimentaires plus efficaces, compétitives et inclusives sont développées et mises en place;
- 3) Des politiques, des instruments financiers et des investissements sont élaborés et mis en œuvre.

***Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise***

55. Chaque année, des millions de personnes qui dépendent de la production, de la commercialisation et de la consommation de produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts et d'autres ressources naturelles doivent faire face à des événements extrêmes d'origine naturelle ou humaine, telles que: a) des catastrophes naturelles; b) des situations d'urgence dans la chaîne alimentaire (par exemple les ravageurs et les maladies transfrontières des plantes, des forêts, des animaux et des ressources aquatiques et les zoonoses, les crises de salubrité alimentaire, les urgences radiologiques et nucléaires, les ruptures de barrage, la pollution industrielle, les marées noires, etc.); c) des crises socioéconomiques (comme la crise des prix alimentaires mondiaux de 2008 et les récents chocs financiers); d) des conflits (conflits violents (troubles civils, changement de régime, conflit entre États, guerre civile, etc.); et e) des crises prolongées. La nature, la fréquence, l'intensité, la combinaison et la durée des catastrophes et des crises déterminent leur ampleur et leurs effets sur les différents groupes et les systèmes écologiques fragiles. Les répercussions sur les personnes dépendent également de leur résilience et de leur faculté à faire face, lesquelles tendent à varier en fonction du sexe, de l'âge, du niveau d'éducation et de connaissances, du statut socio-économique, de la culture, de la capacité institutionnelle et d'autres considérations régissant la capacité de gestion des risques et l'accès aux ressources.

56. Les pauvres des zones rurales et urbaines sont touchés de manière disproportionnée, et l'incapacité des familles, des communautés et des institutions à anticiper, absorber, et amortir les effets des catastrophes et des crises, puis à se relever et s'adapter en temps voulu, de manière efficace et durable, est au centre des activités que mène la FAO dans ce domaine. Le manque de résilience déclenche une spirale descendante, et les moyens d'existence des ménages et les gains de développement obtenus au prix d'années d'efforts sont mis en péril et parfois réduits à néant. Les activités de la FAO mettent l'accent sur le développement, la protection et le rétablissement de moyens d'existence durables afin que l'intégrité des sociétés qui dépendent de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des forêts et d'autres ressources naturelles ne soit pas mise en péril par les crises. Elles s'appuient sur une approche à deux volets: dans un premier temps, prendre des mesures immédiates pour protéger et soutenir l'agriculture, l'alimentation et la nutrition, puis dans un deuxième temps, intervenir au niveau des facteurs structurels qui sont à l'origine des risques, des catastrophes et des crises. Renforcer la résilience exige également de la part des pays, des autorités locales, des communautés, de la société civile, du secteur privé et de la communauté internationale une volonté politique, de la coordination, des connaissances techniques, de l'innovation et une responsabilité partagée en matière de réduction des risques et de gestion des crises.

57. Il conviendra, au cours du présent exercice biennal, de donner la priorité aux travaux effectués sur l'intégration, en agriculture, de la notion de réduction des risques de catastrophe pour renforcer la résilience, et sur la mise en œuvre du programme d'action pour combattre l'insécurité alimentaire dans les crises prolongées, les risques et la fréquence accrues des maladies animales transfrontières, ainsi que des ravageurs et des maladies des végétaux, notamment les maladies et les ravageurs aquatiques et forestiers. Il faudra également aider davantage les pays à lutter contre ces menaces. Le renforcement des capacités des pays à prévenir et atténuer les risques, à fournir régulièrement des informations sur les menaces connues et émergentes qui pèsent sur les chaînes alimentaires et à être mieux préparés et à réagir adéquatement aux crises de la chaîne alimentaire permettra de concrétiser les résultantes suivantes:

- 1) des pays et des régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises;
- 2) les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles;
- 3) les pays réduisent les risques et la vulnérabilité aux niveaux des communautés et des ménages;
- 4) les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions.

### ***Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques***

58. L'Objectif 6 consiste à assurer la qualité et l'intégrité des principales activités techniques et normatives de l'Organisation, et de l'établissement de normes, notamment la production de statistiques et la promotion des thèmes transversaux que sont l'égalité des sexes, la gouvernance et la nutrition.

59. Dans le sillage direct de la CIN2 et suite à la recommandation du Conseil<sup>16</sup>, la nutrition a été intégrée dans le PMT révisé 2014-2017 en tant que thème transversal. Les domaines d'activité à couvrir à ce titre comprennent l'encadrement technique global des activités de la FAO en matière de nutrition, la coordination stratégique et opérationnelle au sein du système des Nations Unies, l'intégration de cette dimension dans les différents objectifs stratégiques, ainsi que l'appui technique nécessaire à la mobilisation des ressources et à la communication en matière de nutrition. Les principales activités des programmes visant à améliorer la nutrition, ainsi que les ressources correspondantes, resteront attachées aux différents objectifs stratégiques.

---

<sup>16</sup> CL 150/REP, paragraphe 43 c).

60. L'Objectif 6 du PMT révisé sera donc structuré comme suit:

- 1) Encadrement technique – Ce volet couvre la qualité et l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation. Il englobe la direction technique et le contrôle de la qualité, l'appui aux comités techniques et aux réseaux techniques de l'Organisation et ses publications phare.
- 2) Statistiques – Ce volet couvre la qualité et l'intégrité des données produites et analysées par l'Organisation. Il englobe les aspects relatifs aux méthodologies normalisées, la qualité des données relatives aux capacités statistiques des pays, ainsi que la gouvernance et la coordination en matière de statistiques.
- 3) Égalité des sexes – Ce volet couvre la cohérence des stratégies et des approches et la qualité des services liés aux activités menées dans le domaine de l'équité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes.
- 4) Gouvernance – Ce volet couvre la cohérence des stratégies et des approches et la qualité des services liés à la gouvernance mondiale et à la coordination des politiques et de la gouvernance dans le contexte du Cadre stratégique.
- 5) Nutrition – Ce volet englobe la direction technique des travaux de la FAO en matière de nutrition, la coordination stratégique et opérationnelle au sein du système des Nations Unies, la facilitation de l'intégration de la nutrition dans les différents objectifs stratégiques, l'appui technique pour la mobilisation des ressources et la communication sur la nutrition, ainsi que la liaison avec les institutions des Nations Unies aux fins de l'établissement de rapports sur la concrétisation des engagements pris dans le cadre de la Déclaration de Rome sur la nutrition.

#### *Les fonctions essentielles – moyens d'action de la FAO*

61. Les fonctions essentielles sont les moyens d'action fondamentaux employés par la FAO pour obtenir des résultats, tels qu'approuvés dans le Cadre stratégique révisé. Il s'agit donc du type d'interventions auxquelles la FAO donnera la priorité dans son plan d'action. Il existe des domaines dans lesquels la FAO est censée jouer un rôle clé, mais pas nécessairement exclusif. Dans pareils cas, elle doit travailler avec des partenaires et devrait intensifier ses efforts pour mettre en place et concrétiser des partenariats stratégiques.

- 1) *Apporter un appui, notamment aux pays, dans l'élaboration et la mise en œuvre d'instruments normatifs, comme les accords internationaux, les codes de conduite et les normes techniques.* Ce travail sera réalisé aux niveaux mondial, régional et national au moyen de mécanismes de gouvernance mondiale, de concertations, d'un appui et de conseils sur les politiques, auxquels on associera le renforcement, au niveau national, des politiques et des capacités institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre.
- 2) *Rassembler, analyser et contrôler les données et l'information dans les domaines relevant du mandat de la FAO et en améliorer l'accès.* Il s'agit notamment de suivre l'évolution des tendances et des perspectives mondiales et régionales et des mesures connexes (politiques, législation ou interventions, par exemple) prises par les États et les autres parties prenantes, et d'apporter un soutien direct aux pays afin de renforcer leur faculté à répondre aux défis recensés et à mettre en œuvre les différentes options possibles.
- 3) *Favoriser, promouvoir et faciliter le dialogue sur les politiques aux niveaux mondial et régional et au niveau des pays.* La FAO, en tant qu'organisation intergouvernementale, est particulièrement bien placée pour aider les pays, à leur niveau et au niveau international, à organiser des activités de dialogue sur les politiques, qui visent à améliorer la compréhension de questions importantes et à mettre en place des accords entre les parties prenantes et/ou les pays.

- 4) *Apporter conseils et appui en vue du renforcement des capacités au niveau des pays et à l'échelon régional pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques, des investissements et des programmes fondés sur des données factuelles.* Il s'agit de fournir des avis et un appui pour les activités qui tendent à renforcer les institutions, mettre en valeur les ressources humaines et guider directement la mise en œuvre des programmes.
- 5) *Donner des avis et fournir un appui concernant les activités qui permettent de rassembler et de diffuser les connaissances, les technologies et les bonnes pratiques relevant du mandat de la FAO et d'en améliorer l'assimilation.* En tant qu'organisation détentriche de connaissances, la FAO se doit d'être à la pointe du savoir et de la technologie dans tous les domaines relevant de son mandat et doit être une source d'information et un instrument organisationnel s'agissant de l'utilisation des connaissances et des technologies disponibles à des fins de développement.
- 6) *Faciliter la création de partenariats entre les gouvernements, les partenaires du développement, la société civile et le secteur privé, en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de l'agriculture et du développement rural.* La FAO est dotée d'un vaste mandat englobant des problèmes de développement majeurs qui doivent être appréhendés dans une perspective large et globale. Toutefois, elle concentrera ses travaux sur les domaines dans lesquels elle dispose de compétences particulières et établira des partenariats avec d'autres organisations pour couvrir les activités complémentaires indispensables.
- 7) *Mener des actions de sensibilisation et de communication aux niveaux national, régional et mondial dans les domaines relevant du mandat de la FAO.* L'une des principales responsabilités de la FAO est de fournir aux pays et à la communauté du développement des services de communication et d'information dans tous les domaines relevant de son mandat, et de défendre avec force ses prises de position sur les problèmes de développement urgents.

62. Les fonctions essentielles permettent à la FAO de veiller à ce que, dans le cadre de son mandat, les pays à tous les niveaux de développement, en particulier les plus pauvres, aient accès à la connaissance, aux services et aux biens publics dont ils ont besoin. Cela signifie que la FAO doit être décideur, facilitateur, partenaire et coordonnateur mondial, mais aussi «mettre la main à la pâte».

63. Pour s'acquitter de cette mission, la FAO doit: a) se concentrer sur ses domaines de compétence et de connaissance techniques et promouvoir les bonnes pratiques disponibles au niveau des pays; b) jouer un rôle de chef de file lorsque les activités relèvent de son mandat; et c) mettre à profit ses capacités de création de réseaux et de partenariats. En outre, dans certains cas, la FAO devra renforcer ses capacités organisationnelles et ses ressources humaines pour pouvoir mettre pleinement en œuvre les sept fonctions essentielles et, en particulier, pour réaffirmer sa position d'acteur mondial de premier plan dans la fourniture de biens publics et d'avis en matière de politiques, dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des pêches et des forêts.

64. Si les fonctions essentielles constituent les instruments les plus importants à partir desquels la FAO organisera et élaborera ses travaux, chacun des cinq objectifs stratégiques matérialise les problèmes de développement sur lesquels elle concentrera ses travaux. On peut donc se représenter l'organisation et les axes de travail de la FAO sous la forme d'une matrice d'objectifs stratégiques et de fonctions essentielles, indiquant que les initiatives élaborées au titre de chaque objectif stratégique seront mises en œuvre au moyen des sept fonctions essentielles.

### C. Cadre de suivi

65. Le cadre de résultats de la FAO pour 2014-2017 guide la planification et le suivi des activités de l'Organisation. Au cœur même de ce cadre figurent les indicateurs qui permettent de mesurer les progrès accomplis à chaque niveau de la chaîne de résultats: produits, résultantes de l'Organisation et objectifs stratégiques. Ces éléments servent de base pour évaluer la mesure dans laquelle les actions de la FAO permettent d'apporter des changements aux niveaux national, régional et mondial, et pour en rendre compte.

66. Le processus de suivi des résultats à l'échelle des objectifs stratégiques et des résultantes a été progressivement mis au point. Il est exposé dans le PMT 2014-2017 et le PTB 2014-2015<sup>17</sup> (février 2013), dans le document sur les ajustements apportés au PTB 2014-2015<sup>18</sup> (octobre 2013), dans le rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du PMT 2014-2017<sup>19</sup> (mai 2014) et dans le rapport de synthèse 2014 sur l'examen à mi-parcours<sup>20</sup> (février 2015). Le suivi des progrès accomplis à l'échelle des objectifs stratégiques et des résultantes sera effectué à la fin de chaque exercice biennal, tout comme l'établissement des rapports correspondants. Les progrès accomplis au regard des produits sont évalués chaque année et il en est rendu compte dans le rapport de synthèse 2014 sur l'examen à mi-parcours.

67. Chaque niveau du cadre de résultats correspond à une catégorie différente de résultats à obtenir, à commencer par ce que la FAO génère (produits) afin de contribuer à des changements au niveau des pays ou à plus grande échelle (résultantes de l'Organisation) et, plus largement, afin de provoquer des effets sur le développement (objectifs stratégiques). La chaîne de résultats fait apparaître les liens entre les travaux de la FAO et les différents niveaux de résultats obtenus. Elle met aussi en évidence la logique qui les sous-tend: *si* les biens/services sont produits par la FAO comme prévu, *alors* les produits correspondants seront réalisés; *si* les produits sont réalisés et que les hypothèses sont valables, *alors* ils aboutiront aux résultantes souhaitées; *si* les résultantes sont obtenues, alors les conditions seront réunies pour que les objectifs auxquels elles participent aient des effets sur le développement.

68. Les responsabilités de la FAO, des États Membres et des partenaires de développement à chaque niveau de la chaîne de résultats, ainsi que les moyens permettant de mesurer les progrès accomplis, sont précisés à la *figure 3*.

---

<sup>17</sup> C 2013/3, paragraphes 30 à 48.

<sup>18</sup> CL 148/3, paragraphes 44 à 70.

<sup>19</sup> PC 115/2 – FC 154/9, paragraphes 2 à 22, et CL 149/LIM/6.

<sup>20</sup> PC 117/5 – FC 157/7, Annexe 1.

**Figure 3: Cadre de suivi de la FAO - Responsabilités et mesure des progrès accomplis**

Niveau	Responsabilités et mesure des progrès accomplis
<b>Produits</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribution directe de la FAO (processus, produits et services) aux résultantes de l'Organisation. Les produits constituent les résultats tangibles des interventions de la FAO financées dans le cadre du Programme ordinaire ou grâce à des ressources extrabudgétaires aux niveaux national, régional et mondial.</li> <li>• La FAO les génère et en a la maîtrise. À ce titre, elle en est <i>pleinement responsable</i>.</li> <li>• On a établi des indicateurs et des cibles pour chaque produit et on les <i>mesurera chaque année</i> au moyen d'un système centralisé de suivi des résultats. Les coordonnateurs d'objectif stratégique de la FAO sont chargés du suivi au niveau des produits.</li> </ul>
<b>Résultantes de l'Organisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Changements concernant l'environnement ou les capacités, à l'échelon national ou mondial, qui permettent d'atteindre un objectif stratégique en particulier.</li> <li>• La FAO contribue à ces résultantes, mais elle n'en a pas la totale maîtrise. Elle est tenue de rendre des comptes dans une certaine mesure mais <i>la responsabilité de l'exécution échoit à tous les partenaires – FAO, États Membres et partenaires de développement</i>. La FAO peut <i>contribuer</i> à ces changements.</li> <li>• Des indicateurs et des cibles correspondant aux résultantes ont été établis et seront mesurés <i>tous les deux ans</i> grâce à une évaluation interne qui s'appuiera sur des données secondaires, un examen des documents relatifs aux politiques et une enquête menée auprès d'un échantillon de pays.</li> <li>• Une évaluation qui sert de référence a été réalisée au début de 2014 et sera suivie de deux autres du même type, vers la fin de 2015 et de 2017. Ainsi, la FAO fera rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne les cibles fixées au niveau des résultantes, sur les quatre années couvertes par le PMT.</li> </ul>
<b>Objectifs stratégiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effets sur le développement au niveau mondial, dans les domaines où la FAO s'est engagée à obtenir des résultats (fournit une ligne de visée claire pour le programme de travail de l'Organisation elle-même).</li> <li>• La FAO contribue à ces résultats, qui visent le long terme et se situent à un haut niveau, mais elle n'en a pas la maîtrise. La responsabilité n'est pas <i>attribuée</i> ici à une entité unique. Elle est collective.</li> <li>• On a élaboré des indicateurs afin de suivre l'évolution mondiale à ce niveau. La FAO les suivra (en s'appuyant sur des sources de données internationales). Aucune cible n'a été fixée.</li> </ul>



# Programme de travail et budget 2016-2017





## A. Principales caractéristiques

### *Approche*

69. Le Programme de travail et budget 2016-2017 présente le cadre de résultats de la FAO (résultantes) établi en fonction du Plan à moyen terme, une quantification des coûts pour les différentes résultantes de l'Organisation et les engagements correspondants, un calcul des augmentations de coûts et des gains d'efficacité escomptés, les provisions pour les obligations de dépenses à long terme et les fonds de réserve et, enfin, un projet de résolution à soumettre à la Conférence en vue de l'approbation du programme de travail et des ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal.

70. Pour le PTB 2016-2017, le Directeur général a tenu compte des indications qui ont été fournies en 2014 par les conférences régionales, les comités techniques, le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil, concernant les domaines d'action prioritaires<sup>21</sup>, les domaines d'activité à mettre en avant et ceux à mettre en retrait et les moyens d'exécution à améliorer, y compris par le biais de la décentralisation.

71. Compte tenu de l'examen du Plan à moyen terme 2014-2017, le cadre de résultats et la structure des chapitres budgétaires restent en vigueur pour l'exercice 2016-2017. Au vu des tendances récentes, des faits nouveaux, des priorités fixées et de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du PTB 2014-2015, le Directeur général a recensé les domaines d'activité à mettre en avant et ceux qui doivent être mis en retrait, défini les réaffectations de ressources correspondantes pour la période 2016-2017 et dégagé les moyens permettant d'améliorer l'exécution, comme indiqué ci-après.

### *Éléments saillants du Programme de travail et du budget*

72. Dans le cadre du PTB, des ressources pour un montant de 14,2 millions d'USD sont réaffectées à huit domaines d'action prioritaires, comme suit:

- a) 3,3 millions d'USD pour la coordination et l'intégration des activités relatives à la nutrition, principalement dans le cadre de la nouvelle Résultante 6.5, établie dans le sillage de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, mais aussi en misant sur le renforcement des capacités dans les bureaux décentralisés;
- b) 2,5 millions d'USD pour le changement climatique, notamment pour apporter une aide aux pays dans le cadre des négociations internationales et encourager les mesures d'adaptation;
- c) 2,4 millions d'USD pour la coopération Sud-Sud et la mobilisation des ressources, en particulier dans les bureaux décentralisés;
- d) 2,3 millions d'USD pour financer, par le biais du réseau des représentants de la FAO, la contribution de l'Organisation au système des Coordonnateurs résidents des Nations Unies, comme l'a encouragé le Conseil<sup>22</sup>;
- e) 1,5 million d'USD pour le renforcement des capacités techniques en matière de protection sociale et d'équité hommes-femmes, notamment pour favoriser l'emploi des jeunes et lutter contre l'exode;
- f) 0,8 million d'USD pour le renforcement des capacités techniques en matière de statistiques, notamment au sein du Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique, afin que les décisions soient fondées sur des éléments concrets;
- g) 0,8 million d'USD pour le renforcement des capacités techniques dans le domaine de l'aquaculture, afin de donner une nouvelle impulsion aux activités de la FAO dans ce secteur en croissance rapide;

---

<sup>21</sup> CL 150/LIM/6.

<sup>22</sup> CL 148/REP, paragraphe 7f).

- h) 0,6 million d'USD à l'appui du Secrétariat du Programme sur les systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial, dont la mise en œuvre est financée par des contributions volontaires (voir le paragraphe 202).

73. Par ailleurs, le transfert ou le détachement sur le terrain de neuf fonctionnaires compétents vise à renforcer les capacités dans plusieurs domaines: maladies animales, production végétale, soutien législatif et statistiques.

74. La recherche de gains d'efficacité et d'économies demeure une priorité essentielle pour l'Organisation (voir la Section B). Le Conseil s'est félicité des gains d'efficacité réalisés depuis 2012 et s'est déclaré préoccupé par l'incidence négative que pourraient avoir de nouvelles économies sur l'exécution du programme de travail<sup>23</sup>, tout en soulignant qu'il était important de définir les domaines à mettre en avant ou en retrait dans le programme<sup>24</sup>. Eu égard à ces considérations et sachant qu'après avoir réalisé 108,2 millions d'USD d'économies depuis 2012 les gains d'efficacité possibles sont désormais limités, les ressources réaffectées proviennent de deux sources principales:

- a) de gains d'efficacité obtenus grâce à des investissements moins coûteux dans les technologies de l'information, qui ont permis de réaffecter 5 millions d'USD au titre du Dispositif pour les dépenses d'équipement, comme indiqué plus en détail dans la Section B;
- b) des domaines d'activité mis en retrait ou réaménagés recensés par les responsables des départements techniques et des bureaux régionaux, compte tenu d'un fléchissement de la demande dans certains domaines d'activité techniques ou pour certains services nécessaires à l'exécution des plans de travail relatifs aux objectifs stratégiques, à la lumière de l'expérience acquise en 2014; d'une rationalisation du travail dans les domaines d'activité techniques de l'Organisation; d'une focalisation sur les priorités régionales et, en particulier, sur les initiatives régionales au sein des bureaux décentralisés; et du recours à des partenariats stratégiques.

75. Les domaines d'activité mis en retrait ou réaménagés sont notamment les suivants:

- a) *Production végétale*: mise en retrait des approches axées sur des cultures uniques, afin de centrer l'attention sur des stratégies de production durables et plus intégrées. Ainsi, par exemple, l'accent sera mis sur les systèmes de riziculture associant l'agroforesterie, l'aquaculture et les services écosystémiques, plutôt que la seule culture du riz.
- b) *Agro-industrie et commercialisation*: abandon total des activités relatives aux infrastructures de marché (industries, bâtiments, hangars). On s'attend à ce qu'un soutien de première ligne soit fourni de préférence par des organismes nationaux, dont les capacités sont désormais renforcées. La FAO axera son attention sur les systèmes alimentaires inclusifs et efficaces, les modèles de gestion et les chaînes de valeur durables.
- c) *Régimes fonciers*: deux ans après l'approbation des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers, les activités menées au niveau mondial seront mises en retrait afin de privilégier le soutien dans les pays et à l'échelon régional. L'action sera centrée sur le renforcement des capacités et la consolidation des partenariats avec les acteurs non étatiques et d'autres réseaux mondiaux, aux niveaux régional et national, afin d'assurer une incidence significative sur le terrain.
- d) *Systèmes d'information géospatiale*: les activités seront réorientées de manière à centrer davantage l'attention sur la mise en œuvre aux niveaux national et local. Les synergies mises en place au sein de la FAO et avec les partenaires permettront de réaliser des économies supplémentaires et de réduire les doublonnements d'activité.
- e) *Pêches et aquaculture*: mise en retrait des activités d'élaboration de nouveaux instruments internationaux relatifs aux pêches et à l'aquaculture, qui prendront fin pendant l'exercice en cours, afin de mettre l'accent sur la mise en œuvre des dispositifs existants; mise en retrait des

<sup>23</sup> CL 149/REP, paragraphe 18e.

<sup>24</sup> CL 150/REP, paragraphe 16b.

activités d'élaboration de stratégies de développement de l'aquaculture et focalisation sur les pratiques aquacoles durables.

- f) *Forêts*: mise en retrait des activités d'appui direct aux grandes industries forestières afin d'axer l'attention sur le renforcement des capacités des entreprises artisanales du secteur dans le cadre du développement des petites entreprises et de la lutte contre la pauvreté; réduction des activités visant à mettre au point des outils, des méthodologies et des pratiques d'exploitation forestière, dont les organismes partenaires peuvent s'occuper.
- g) *Élevage*: compte tenu des capacités déjà en place dans les pays, mise en retrait des activités portant sur des maladies animales de faible importance sur le plan économique ou de la sécurité alimentaire et de celles qui visent des espèces marginales (vache folle – encéphalopathie spongiforme bovine, mammite). L'accent sera mis sur l'aide aux communautés de petits éleveurs s'agissant des maladies animales transfrontières (éradication de la peste des petits ruminants) et sur les interventions en situations d'urgence.
- h) *Techniques nucléaires (Division mixte FAO/AIEA)*: mise en retrait des activités relatives à la gestion des engrais, à la recherche et au développement sur la lucilie bouchère et les insectes nuisibles, à la mise au point de techniques générales de reproduction, à la collecte et la conservation des lignées mutantes et à l'application de techniques nucléaires en matière de reproduction animale, en raison principalement d'un renforcement des capacités et de la mise en œuvre de programmes nationaux dans ces divers domaines.
- i) *Nutrition*: parallèlement au réaménagement et au renforcement des activités relatives à la nutrition dans le sillage de la CIN2, réduction des activités d'élaboration de programmes d'études sur la nutrition et de certaines initiatives concernant la composition des aliments.
- j) *Partenariat, sensibilisation et renforcement des capacités*: élimination progressive de l'appui fourni par le système à des initiatives telles que AGRIS et AGROVOC, qui seront peu à peu transférées à des partenaires; rationalisation de l'appui fourni à l'Alliance contre la faim et la malnutrition, en regroupant certaines activités dans le cadre des initiatives de sensibilisation au droit à l'alimentation menées par le biais des fronts parlementaires; focalisation de la communication au service du développement sur les contributions apportées à l'agriculture familiale; cessation des activités de suivi relatives au Sommet mondial sur la société de l'information (2004).
- k) *Statistiques*: rationalisation des activités de collecte de données menées en collaboration avec des partenaires extérieurs, y compris en mettant à profit le nouveau système statistique de la FAO, et recensement des doublonnements de processus statistiques entre les différentes divisions techniques et des regroupements possibles concernant, par exemple, la constitution de bases de données relatives aux *enquêtes* sur les ménages et leur gestion.
- l) *Ressources en terres et en eau*: mise en retrait des activités relatives à la gouvernance de l'eau et focalisation sur les droits d'accès à l'eau afin de compléter les travaux menés dans le cadre des directives volontaires; réduction de l'appui technique aux cadres d'investissement en matière d'irrigation, et cela par le biais du Centre d'investissement et de partenaires extérieurs.
- m) *Changement climatique et énergie*: rationalisation des activités relatives au changement climatique menées par les différentes divisions et en collaboration avec des partenaires extérieurs. S'agissant de l'énergie, le soutien direct fourni aux pays en matière de bioénergie sera remplacé par des activités de formation d'experts et de centres d'excellence régionaux qui pourront les aider directement dans ce domaine.

76. Afin de donner un nouvel élan aux efforts déployés par les pays pour satisfaire leurs besoins prioritaires et obtenir les résultats attendus en collaboration avec la FAO, notamment pour l'adaptation aux effets du changement climatique dans les petits États insulaires en développement, le Directeur général propose une augmentation réelle de 6,1 millions d'USD des ressources affectées au

Programme de coopération technique, qui atteindront ainsi 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette ainsi que l'a recommandé la Conférence<sup>25</sup> (voir la Section D, PCT).

77. Par ailleurs, conformément à l'avis exprimé par le Conseil suite aux évaluations de l'efficacité de la FAO au niveau des pays, l'Organisation interviendra d'une manière plus proactive dans les pays à revenu intermédiaire. Le processus de transformation de leur condition de bénéficiaires nets des produits et des services de la FAO en partenaires actifs de l'Organisation sera poursuivi, afin de tenir compte de l'évolution de la situation dans les pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure), à la fois sur le plan économique et en matière de développement. La FAO adaptera ses services aux nouvelles exigences et mettra l'accent sur la coopération Sud-Sud, la gouvernance et l'assistance aux politiques, les maladies non transmissibles et la nutrition, notamment l'obésité. Le rôle et le statut des bureaux de pays, ainsi que leurs modalités de financement, seront également examinés.

#### *Allocations par chapitre budgétaire*

78. Les allocations par chapitre budgétaire ont été établies sur la base des ajustements à apporter au PTB 2014-2015, qui ont approuvés par le Conseil, sur délégation de la Conférence, en décembre 2013<sup>26</sup>. Les changements apportés à la répartition des ouvertures de crédits nettes entre les différents chapitres budgétaires du PTB 2016-2017, tels qu'indiqués au Tableau 1, découlent essentiellement de la planification détaillée du PTB 2014-2015 et de la mise en œuvre du programme de travail en 2014, conformément aux informations détaillées qui ont été communiquées au Comité du Programme et au Comité financier dans le rapport sur les progrès réalisés dans l'exécution du PMT 2014-2017<sup>27</sup>, dans le rapport de synthèse 2014 sur l'examen à mi-parcours<sup>28</sup> et dans le rapport annuel sur l'exécution du budget et les virements entre programmes et chapitres budgétaires<sup>29</sup>.

---

<sup>25</sup> Résolution 9/89 de la Conférence.

<sup>26</sup> CL 148/3 et CL 148/REP (décembre 2013).

<sup>27</sup> PC 115/2 – FC 154/9 (mai 2014).

<sup>28</sup> PC 117/5 – FC 157/7 (février 2015).

<sup>29</sup> FC 157/8 (février 2015).

**Tableau 1: Comparaison des ouvertures de crédits nettes de l'exercice biennal 2014-2015 et de la proposition de PTB 2016-2017 (avant augmentation des coûts)**

Chapitre budgétaire	Objectifs stratégiques / fonctionnels	(en milliers d'USD)		
		PTB 2014-2015 ajusté	Variation	PTB 2016-2017
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	94 617	(12 409)	82 207
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	198 681	1 247	199 927
3	Réduire la pauvreté rurale	62 142	2 027	64 169
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	115 217	(10 212)	105 004
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	37 905	12 141	50 045
6	Qualité, connaissances et services techniques	54 746	4 499	59 245
7	Programme de coopération technique	134 721	6 100	140 821
8	Activités de diffusion	64 712	12 141	76 852
9	Technologies de l'information	35 501	525	36 026
10	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	80 213	1 779	81 992
11	Administration efficiente et efficace	81 691	(6 736)	74 955
12	Imprévus	600	0	600
13	Dépenses d'équipement	21 886	(5 000)	16 886
14	Dépenses de sécurité	23 017	0	23 017
	<b>Ouverture totale de crédits (montant net)</b>	<b>1 005 648</b>	<b>6 100</b>	<b>1 011 748</b>

79. Les changements transformationnels introduits au cours de l'exercice 2012-2013 ont donné lieu à une modification des modalités de travail en 2014, y compris quant à l'exécution du programme dans le cadre des initiatives régionales et des activités techniques de l'Organisation. La grande importance accordée à la planification axée sur les résultats a conduit à une réorganisation des activités dans le cadre des objectifs stratégiques et des objectifs fonctionnels en vue d'une mise en œuvre plus efficace. Cette démarche, jointe aux domaines d'action prioritaires pour l'exercice 2016-2017, aux domaines d'activité mis en retrait et à la réorganisation de certaines activités, a donné lieu à une nouvelle répartition des ressources entre les chapitres budgétaires par rapport à celle qui était prévue dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2014-2015, comme suit.

- a) L'enveloppe budgétaire allouée à l'Objectif stratégique 1 a été réduite, tandis que les ressources affectées à l'Objectif fonctionnel 8 et à l'Objectif fonctionnel 10 ont augmenté, en raison principalement de la réorganisation des activités concernant l'échange de connaissances, le renforcement des capacités et la fourniture d'avis juridiques dans le cadre des objectifs fonctionnels, et de la coordination des activités relatives à la nutrition dans le cadre de l'Objectif 6, mesure compensée par une augmentation des ressources affectées à la nutrition au titre de l'Objectif stratégique 1 et par les allocations régionales de ressources aux initiatives liées au Défi Faim zéro en Afrique, en Asie et en Amérique latine.
- b) L'augmentation de l'enveloppe allouée à l'Objectif stratégique 2 tient à l'affectation de crédits supplémentaires pour le changement climatique et les Systèmes ingénieurs du patrimoine agricole mondial, ainsi qu'aux allocations régionales de ressources aux initiatives en faveur d'une croissance bleue et sur la rarefaction de l'eau dans la région Asie et Pacifique et au Proche-Orient.

- c) L'enveloppe allouée à l'Objectif stratégique 3 s'est accrue grâce à l'affectation de ressources supplémentaires pour les activités en faveur des jeunes et en matière de migrations, au regroupement des activités relatives aux financements ruraux qui relevaient précédemment de l'Objectif stratégique 4, ainsi qu'aux allocations régionales de ressources aux initiatives en faveur de l'agriculture familiale et pour le développement des investissements en Amérique latine.
- d) L'enveloppe allouée à l'Objectif stratégique 4 a été réduite par effet d'une nouvelle répartition des fonds destinés au Centre d'investissement entre les divers objectifs stratégiques et du regroupement des activités relatives aux financements ruraux relevant de l'Objectif stratégique 4 et des activités du volet sécurité sanitaire des aliments du Système de prévention des crises dans le cadre de l'Objectif stratégique 5, partiellement compensés par des allocations régionales de ressources aux initiatives sur les chaînes de valeur dans les Caraïbes, en Europe et Asie centrale et dans les îles du Pacifique.
- e) L'enveloppe allouée à l'Objectif stratégique 5 s'est accrue suite au regroupement des activités menées au titre des volets alerte rapide et gestion des risques du Système de prévention des crises et par effet des allocations régionales de ressources aux initiatives pour le renforcement de la résilience.
- f) L'augmentation de l'enveloppe allouée à l'Objectif 6 résulte principalement de l'affectation de ressources supplémentaires pour le financement des activités essentielles de la FAO en matière de nutrition et de statistiques.
- g) L'augmentation proposée des ressources affectées au Programme de coopération technique est exposée au Chapitre 7.
- h) L'augmentation de l'enveloppe allouée à l'Objectif fonctionnel 8 et à l'Objectif fonctionnel 10 découle d'une réorganisation des activités relatives à l'échange de connaissances, au renforcement des capacités et à la fourniture d'avis juridiques, tel qu'indiqué ci-dessus. L'enveloppe allouée à l'Objectif fonctionnel 9 a légèrement augmenté afin de renforcer les capacités de gestion des ressources informatiques dans les bureaux décentralisés.
- i) L'enveloppe allouée à l'Objectif fonctionnel 11 (administration) a diminué suite à la réaffectation d'un montant de 2,8 millions d'USD destiné à couvrir l'augmentation du coût de la mobilité, précédemment budgétisé dans le présent chapitre, au financement des dépenses de personnel correspondantes qui seront encourues au titre des divers chapitres. D'autres réaffectations de ressources résultent de la reprogrammation à d'autres objectifs fonctionnels du temps de travail de certains fonctionnaires au sein du Bureau juridique et dans les bureaux régionaux.
- j) L'enveloppe allouée au chapitre 11 relatif aux dépenses d'équipement a été réduite de 5 millions d'USD en raison des gains d'efficacité attendus; les fonds ainsi économisés ont été réaffectés à des domaines d'activité plus prioritaires.

80. Il convient de rappeler que les ressources allouées aux objectifs fonctionnels ont été fortement réduites depuis l'approbation, en décembre 2011, des ajustements à apporter au PTB 2012-2013<sup>30</sup>. À cette date, le montant des crédits inscrits au budget pour les objectifs fonctionnels était de 325,4 millions d'USD, compte tenu d'une économie déjà comptabilisée de 34,5 millions d'USD. Les mesures d'efficacité qui ont été mises en place depuis lors ont permis de réaliser des économies supplémentaires à hauteur de 37,1 millions d'USD en 2012-2013 et de 36,6 millions d'USD en 2014-2015<sup>31</sup>, pour la plupart (55,5 millions USD) au niveau des objectifs fonctionnels. En particulier, les gains d'efficacité obtenus dans l'administration ont permis de réduire de 29 pour cent le budget destiné à l'Objectif fonctionnel 11 au cours de cette période.

<sup>30</sup> CL 145/3.

<sup>31</sup> C 2015/8, paragraphe 424, et CL 148/3, paragraphe 39.

81. La réorganisation et la restructuration de la Division de l'informatique en 2014 ont permis de réaliser les 11 millions d'USD (22 pour cent) d'économie prévus au titre de l'Objectif fonctionnel 9 dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2014-2015, et cela grâce à la suppression de 41 postes, à un recours moins fréquent aux services de consultants et à une réduction du nombre des commandes de travaux, comme indiqué dans la Section D (Objectif fonctionnel 9).

82. Le processus de planification du travail axée sur les résultats pour 2016-2017, qui sera mené à bien de juillet à octobre 2015, ainsi que les indications fournies par les organes directeurs, pourront donner lieu à d'autres réaffectations de ressources entre les chapitres budgétaires. Ces variations seront indiquées dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2016-2017, qui sera porté à l'attention du Conseil en décembre 2015 préalablement à la mise en œuvre du programme de travail.

#### *Ressources relatives aux conventions et aux organes créés en vertu de traités*

83. Les engagements de financement relatifs aux diverses conventions et aux organes créés en vertu de traités seront gérés par le chef du département ou du bureau compétent, conjointement avec le secrétariat concerné, en tant qu'activités techniques de l'Organisation. Ces ressources, qui sont budgétisées sous les objectifs stratégiques pertinents, s'élèvent à 20 millions d'USD, ainsi répartis:

- Commission du Codex Alimentarius: 7,1 millions d'USD (Objectif stratégique 4)
- Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA), Réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides (JMPPM), Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPPR) et Réunion conjointe FAO/OMS sur les spécifications des pesticides (JMPPS): 1,6 million d'USD (Objectif stratégique 2 et Objectif stratégique 4)
- Convention internationale pour la protection des végétaux: 5,9 millions d'USD (Objectif stratégique 2)
- Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international: 1,5 million d'USD (Objectif stratégique 2)
- Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture: 2,0 millions d'USD (Objectif stratégique 2)
- Autres organes établis en vertu de l'Article XIV de l'Acte constitutif de la FAO: 1,9 million d'USD (Objectif stratégique 2 et Objectif stratégique 4)

#### *Vue d'ensemble des ressources prévues et des différentes sources de financement*

84. Le PTB propose un programme de travail biennal financé par le budget statutaire et une estimation des ressources extrabudgétaires volontaires. Le Programme de travail est fondé sur l'obligation d'atteindre les cibles fixées dans le cadre des résultats relatifs aux objectifs de la FAO, ainsi que sur les besoins connexes pour le Programme de coopération technique, les imprévus et les dépenses d'équipement et de sécurité (voir la Section D).

85. Il existe deux sources distinctes de financement soumises aux mêmes procédures de planification et de contrôle et gérées dans un seul et même programme de travail. La première source de financement est constituée par les contributions ordinaires des Membres (basées sur le barème convenu), qui financent l'ouverture de crédits nette votée par la Conférence dans la résolution portant ouverture de crédits. La seconde correspond aux ressources extrabudgétaires que fournissent les Membres et d'autres partenaires à titre volontaire, soit en appuyant directement l'Organisation, soit par le biais de fonds d'affectation spéciale pour la fourniture d'une assistance technique et d'une aide d'urgence aux États, et ce à des fins clairement définies et en rapport avec le PMT.

86. Le Tableau 2 récapitule les ressources nécessaires, ventilées par chapitre budgétaire et par source de financement, c'est-à-dire l'ouverture de crédits nette et les ressources extrabudgétaires, pour l'exercice 2016-2017.



**Tableau 2: Proposition de budget 2016-2017 par chapitre et source de financement**

Chapitre budgétaire	Objectifs stratégiques / fonctionnels	(en milliers d'USD aux taux de 2014-2015)		
		Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	82 207	211 813	294 020
2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	199 927	396 377	596 305
3	Réduire la pauvreté rurale	64 169	101 346	165 515
4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	105 004	128 229	233 233
5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	50 045	699 643	749 688
6	Qualité, connaissances et services techniques	59 245	3 955	63 200
7	Programme de coopération technique	140 821	0	140 821
8	Activités de diffusion	76 852	140	76 992
9	Technologies de l'information	36 026	4	36 030
10	Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	81 992	1 179	83 171
11	Administration efficiente et efficace	74 955	7 280	82 235
12	Imprévus	600	0	600
13	Dépenses d'équipement	16 886	0	16 886
14	Dépenses de sécurité	23 017	181	23 198
<b>Ouverture totale de crédits (montant net)</b>		<b>1 011 748</b>	<b>1 550 147</b>	<b>2 561 895</b>

87. Le montant net des ouvertures de crédits correspond aux besoins, avant augmentation des coûts, que l'on se propose de financer avec les contributions ordinaires des Membres, établis en partant du niveau nominal du budget 2014-2015 (1 005,6 millions d'USD). L'ouverture de crédits nette de 1 011,7 millions d'USD (avant augmentation des coûts), qui est proposée, représente une progression de 0,6 pour cent sur cette valeur nominale, pour l'ensemble des ressources nécessaires. Le pouvoir d'achat des contributions ordinaires est préservé par l'actualisation des coûts unitaires sur la base des augmentations de coût estimées (34,3 millions d'USD, voir la Section C du PTB), ce qui porte l'ouverture de crédits nette à 1 046,1 millions d'USD après augmentation des coûts.

88. Les ressources extrabudgétaires correspondent à une estimation préliminaire des contributions volontaires attendues en 2016-2017 et couvrent 61 pour cent (1 550,1 millions d'USD) du total des ressources nécessaires. Les prévisions en matière d'exécution sont établies en tenant compte des projets opérationnels dont l'exécution se poursuivra pendant le prochain exercice biennal, des propositions de projets en cours d'élaboration et susceptibles d'être approuvées et des projets potentiels correspondant à des idées de projet et à des contacts positifs avec les partenaires. La plupart des contributions volontaires sont destinées à des projets spécifiques, à mettre en œuvre aux niveaux mondial et local, et la FAO s'efforce d'assurer un meilleur alignement de ces ressources sur les objectifs stratégiques de l'Organisation. Sachant que le présent document a été élaboré un an avant le début de l'exercice biennal, le niveau estimatif des contributions volontaires et leur affectation seront mis à jour en décembre 2015 dans le document sur les ajustements à apporter au PTB 2016-2017, tout comme les cibles relatives aux produits.

## B. Amélioration de l'exécution

89. L'expérience acquise avec les modalités de mise en œuvre au cours de 2014 et les grandes orientations programmatiques pour 2016-2017 ont permis d'affiner la structure organisationnelle et la répartition des postes afin d'améliorer l'exécution du programme de travail.

### *Modalités d'exécution*

90. Des modalités de mise en œuvre ont été instaurées depuis le début de 2014 pour améliorer l'efficacité de l'exécution du PTB en se fondant sur le principe qu'il convenait de conserver les mécanismes d'exécution existants lorsqu'ils fonctionnaient bien, tout en s'efforçant de combler les lacunes critiques en matière d'exécution et d'obligation de rendre des comptes au sein de l'Organisation.

91. Comme prévu, le Conseil de suivi des programmes (CPMB) assure l'orientation stratégique, la coordination, le contrôle et l'examen continu de l'approche matricielle de l'exécution du programme et porte une attention particulière aux objectifs stratégiques. Ce conseil est présidé par le Directeur général et se compose des directeurs généraux adjoints, des sous-directeurs généraux (tous lieux d'affectation confondus), des coordonnateurs d'objectif stratégique et du Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et des ressources (OSP). Le CPMB s'est réuni onze fois en 2014 pour examiner et approuver les plans de travail liés aux objectifs stratégiques et l'éventail des compétences, adopter les politiques et les plans de mise en œuvre pour la mobilisation des ressources, les mécanismes d'exécution (en particulier les initiatives régionales), le cycle des projets, les réseaux techniques, l'obligation redditionnelle, le suivi et l'établissement de rapports, et enfin examiner les performances par rapport aux objectifs.

92. Les mécanismes d'exécution établis au sein des unités organisationnelles ont été renforcés en créant des postes de responsables de l'exécution, qui font le lien entre les coordonnateurs d'objectif stratégique et les unités fournissant des produits et services sans jamais perdre de vue les résultats attendus. En effet, les responsables de l'exécution coordonnent, suivent et guident l'exécution afin d'obtenir les résultats souhaités, tels que mesurés par les indicateurs, dans le cadre d'une approche qui rassemble les contributions des unités techniques du Siège et celles des bureaux décentralisés.

93. Leurs rôles ont été définis et les fonctionnaires en poste ont été sélectionnés. Les responsables de l'exécution chargés des activités techniques au Siège sont aidés par les sous-directeurs généraux et les directeurs. De même, les responsables de l'exécution des initiatives régionales qui sont basés dans des bureaux régionaux ou sous-régionaux assistent les coordonnateurs d'objectif stratégique dans la mise en œuvre et bénéficient, à leur tour, de l'appui des représentants régionaux, unités et fonctionnaires pertinents qui participent aux initiatives régionales au Siège et dans les bureaux décentralisés. Les représentants de la FAO jouent le rôle de responsables de l'exécution au niveau des pays dans le contexte des CPP, qui englobent entre autres les éléments de travail des initiatives régionales, les activités techniques de l'Organisation et les autres domaines de travail qui sont spécifiques à chaque pays.

94. L'exécution est suivie à chaque niveau décisionnel au moyen de quatre flux d'informations: les engagements au niveau des pays, la fourniture des produits et des services, les résultats financiers et budgétaires et la réalisation des résultats par rapport au cadre de suivi décrit dans le PMT (section C). Les organes directeurs assurent un contrôle au moyen d'un rapport annuel sur l'exécution du budget, le document intitulé «Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse»<sup>32</sup> et le Rapport sur l'exécution du Programme.

### *Structure organisationnelle*

95. Sur la base de l'expérience acquise et afin de mieux aligner la structure sur les programmes et les services, quatre ajustements sont proposés au sein de la structure organisationnelle actuelle approuvée dans le PTB 2014-2015.

---

<sup>32</sup> PC 117/5 – FC 157/7.

### *Bureau de la sécurité sanitaire des aliments*

96. Le Comité de l'agriculture, à sa vingt-quatrième session, et le Conseil, à sa cent cinquantième session en 2014 ont approuvé la stratégie de la FAO visant à améliorer la sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale au titre du Cadre stratégique révisé. La Déclaration de Rome, le Cadre d'action adopté lors de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) et les objectifs de développement durable qui résultent des débats menés dans le cadre du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 reconnaissent spécifiquement la contribution essentielle de la sécurité sanitaire des aliments à la sécurité alimentaire et la nutrition.

97. Actuellement, les principales ressources de la FAO en matière de sécurité sanitaire des aliments sont concentrées dans deux unités relevant du Bureau du Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (ADG/AG): l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments (AGDF) et le Secrétariat du Codex (AGDC). Afin de doter la FAO d'un pôle d'appui technique et scientifique plus visible et intégré pour la sécurité sanitaire des aliments et de renforcer la coordination du réseau de spécialistes de ce domaine dans les bureaux décentralisés de la FAO, il est proposé de créer un Bureau de la sécurité sanitaire des aliments dans le département AG, qui relèvera du Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG). Le nouveau Bureau de la sécurité sanitaire des aliments (AGF), qui apparaîtra dans l'organigramme (*annexe VI*), comprendra AGDF et le Secrétariat du Codex et n'aura aucune incidence sur les ressources.

### *Bureau des ressources humaines*

98. Le Conseil, à sa cent quarante-quatrième session en 2012, a approuvé l'ajustement structurel de la capacité de gestion des ressources humaines de la FAO dans le cadre du renforcement institutionnel, qui a joué un rôle essentiel dans le changement transformationnel réussi de l'Organisation. L'ajustement de cette capacité a consisté à réorganiser la hiérarchie des responsabilités et l'obligation additionnelle autour d'une petite unité composée du Directeur et de sa composante politique et stratégique repositionnée au niveau supérieur de la structure organisationnelle, sous la responsabilité directe du Directeur général.

99. L'expérience acquise depuis la réorganisation montre qu'il est nécessaire de tirer parti des synergies qui existent entre les dimensions politiques et stratégiques de la fonction de gestion des ressources humaines et les principaux aspects de sa capacité d'exécution, qui relèvent du Directeur des ressources humaines. On pourrait ainsi créer une boucle de rétroaction positive permettant d'élaborer et d'appliquer plus rapidement et efficacement les stratégies et les politiques en matière de ressources humaines.

100. En conséquence, les principales composantes opérationnelles du Service d'appui à la gestion des ressources humaines (CSP) qui sont nécessaires pour mettre en place des synergies efficaces seront transférées au Bureau de ressources humaines (OHR), ce qui représente 24 postes au total. Les fonctions de gestion des états de paie, du paiement des indemnités et des prestations (6 postes) seront transférées de CSP à la Division des finances (CSF) et seront donc fusionnées avec les fonctions opérationnelles correspondantes qui interviennent en aval et relèvent déjà de CSF. La fonction d'appui aux systèmes de formation en ligne et de recrutement informatisé (i-Recruitment) et à la planification des effectifs est transférée au Centre des services communs (CSS), ce qui représente 11 postes. De plus, trois postes concernant strictement les aspects liés aux ressources humaines de la Sous-Division du droit administratif (LEGP) sont transférés à OHR et le reste de LEGP (3 postes) est absorbé par le Service des affaires juridiques générales (LEGA) du Bureau juridique.

101. Le poste de Directeur adjoint de classe D1 sera affecté à OHR afin d'appuyer la gestion du Bureau, de fédérer les lignes hiérarchiques fonctionnelles des centres de services communs de Bangkok, Budapest et Santiago, et de renforcer le contrôle et l'obligation additionnelle des fonctions de gestion des ressources humaines dans l'ensemble de l'Organisation.

102. D'autres améliorations structurelles seront apportées pour renforcer la gestion des ressources humaines dans les bureaux décentralisés et suite aux efforts de rationalisation en cours. Il s'agit notamment du détachement des fonctionnaires chargés des ressources humaines dans les bureaux sous-régionaux et d'autres bureaux décentralisés, de l'automatisation des opérations courantes, de la mise en place de procédures opérationnelles standard et de l'examen des services de formation et de perfectionnement, de planification et de gestion des effectifs, et de gestion des prestations sociales versées au personnel. Les améliorations devraient entraîner une délocalisation plus poussée des fonctions opérationnelles courantes et rendront inutile l'utilisation des capacités qui leur sont liées. Elles devraient se traduire par des économies et une réduction des effectifs du Bureau des ressources humaines au cours de 2016-2017.

103. La rationalisation de la capacité des ressources humaines au sein de l'Organisation entraînera la suppression de CSP, et le Département des services internes, des ressources humaines et des finances (CS) s'appellera, plus simplement, le Département des services internes, comme indiqué dans l'organigramme (*Annexe VI*).

#### *Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés*

104. Le renforcement du réseau de bureaux décentralisés a été un élément clé des changements transformationnels entrepris à la FAO depuis janvier 2012 et le Bureau d'appui à la décentralisation (OSD) a joué un rôle important dans le processus (voir l'organigramme à l'*Annexe VI*).

105. Comme le processus a évolué, OSD sera désormais en mesure de se concentrer sur ses compétences de base, qui sont de fournir des services d'appui et de coordination aux bureaux décentralisés concernant les politiques, la structure, le budget et les finances, et d'autres responsabilités, notamment le processus de formation, de sélection et de gestion des performances des Représentants de la FAO.

106. Le recentrage reflète le succès des efforts de décentralisation qui ont été déployés jusqu'ici. Il sera appuyé par le transfert de toutes les fonctions relatives à la gestion et la supervision du cycle des projets au Département de la coopération technique, et celui des compétences résiduelles liées aux cadres de programmation par pays au Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP).

107. En conséquence, OSD ne s'appellera plus Bureau de l'appui à la décentralisation mais Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés.

#### *Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources*

108. Le Conseil, à sa cent quarante-cinquième session en 2012, a approuvé les ajustements au Département de la coopération technique (TC) dans le cadre des changements transformationnels effectués pendant l'exercice 2012-2013, visant à améliorer l'appui transversal fourni par le département aux programmes, départements techniques et bureaux décentralisés de la FAO.

109. Les activités de la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources (TCS) sont une composante majeure des fonctions et des responsabilités de TC. Compte tenu de l'évolution naturelle de l'amélioration institutionnelle de TC, on renforcera donc les fonctions d'appui de TCS aux unités organisationnelles du Siège et aux bureaux décentralisés en matière d'orientation et de reddition de compte pour la mobilisation des ressources, la coopération Sud-Sud et triangulaire ainsi que le contrôle et la gestion de projets.

110. Il s'agira de fusionner les deux services actuels de TC qui sont chargés, respectivement, de la mobilisation des ressources et de la coopération Sud-Sud, de transférer des fonctions de gestion du cycle des projets d'OSD, d'établir deux équipes transversales et de créer un réseau fonctionnel de membres du personnel ayant des fonctions correspondantes dans les bureaux régionaux et les unités du Siège.

111. La transformation de TCS lui permettra d'améliorer la qualité de son appui aux activités menées par la FAO dans les domaines de la mobilisation de ressources et de la coopération Sud-Sud, et d'aligner ses services sur les priorités de l'Organisation définies dans le cadre stratégique révisé et le Programme de travail et budget.

### *Examen des postes*

112. Des changements de poste découlent de l'ajustement structurel décrit ci-dessus, de la mise en avant ou en retrait de certains domaines programmatiques, et de l'amélioration de l'exécution.

### *Siège*

113. Outre les changements de poste résultant des ajustements structurels effectués au Siège (voir ci-dessus), de nouveaux postes du cadre organique sont créés au niveau central pour les activités prioritaires relatives à la nutrition (2), au changement climatique (1) et à la protection sociale (3). Un réajustement des postes a eu lieu dans le Département des forêts, des postes du Siège concernant la sécurité sur le terrain ont été transférés de CS au Bureau du Directeur général adjoint (Opérations) conformément aux responsabilités fonctionnelles, et des ressources destinées à la gestion des archives ont été affectées au Bureau du Sous-Directeur général (CS).

114. S'agissant des postes de directeur, la restructuration de TCS a abouti à la suppression d'un poste de classe D-1 et le poste de Directeur du Centre des services communs a été déclassé de D-1 à P-5 conformément au niveau de responsabilités, une mesure compensée par la création d'un poste de Directeur adjoint de OHR (D-1).

115. Enfin, une étude a été réalisée sur les 11 postes qui apparaissent de longue date dans le décompte du PTB et qui sont financés intégralement par des fonds fiduciaires. L'un d'entre eux est un poste du cadre organique destiné au Secrétaire de la Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse (EuFMD), qui relève de la Division de la production et de la santé animales (AGA) et qui est financé par la Commission. Les 10 autres postes, soit six postes du cadre organique et quatre des services généraux dans DDN, sont affectés au Conseil indépendant pour les sciences et les partenariats financés par le GCRAI. Du point de vue de la sélection et du recrutement, les postes sont traités comme des postes financés par le Fonds fiduciaire, à ceci près que quatre des titulaires actuels sont comptés dans la répartition géographique. Afin que le traitement de ces postes corresponde au traitement de tous les autres postes du Fonds fiduciaire, les 11 postes ont été retirés du nombre de postes inscrits au PTB 2016-2017. Le changement n'aura aucune incidence en matière de ressources et réduira de quatre unités le nombre de postes décomptés pour la répartition géographique.

### *Bureaux décentralisés*

116. Il a été souligné précédemment qu'un certain nombre de modifications sont proposées pour réaffecter des ressources aux domaines hautement prioritaires et renforcer les bureaux décentralisés afin d'obtenir des résultats plus nombreux et mieux ciblés. Elles entraînent soit la création de nouveaux postes, soit des transferts du Siège aux bureaux décentralisés de postes qui contribuent davantage, là où ils se trouvent, aux résultats des pays. Ces ajustements sont liés d'une manière ou d'une autre aux priorités énoncées dans la section A.

117. De nombreux changements découlent directement des recommandations formulées dans le cadre de l'évaluation du Programme. Ainsi, trois postes supplémentaires de nutritionniste ont été créés en 2014 pour des bureaux sous-régionaux en Afrique et sont désormais officialisés dans le présent document. Cette mesure découle directement des recommandations formulées dans l'*Évaluation du rôle de la FAO et de ses activités dans le domaine de la nutrition*<sup>33</sup> (juin 2011) et est pleinement conforme aux résultantes de la CIN2.

118. Par ailleurs, deux postes de statisticien ont été transférés du Siège aux bureaux sous-régionaux en Afrique et aux Caraïbes, et deux nouveaux postes de statisticien ont été créés pour le Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique. Dans quelques cas, les postes ont été transférés d'un bureau à l'autre dans une même région. Un poste de nutritionniste, par exemple, a été transféré du Bureau

---

<sup>33</sup> PC108/6.

régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (RLC) à l'Amérique centrale, pour se rapprocher des pays où la demande est la plus forte.

119. D'autres domaines prioritaires nécessitent des moyens techniques supplémentaires, notamment l'aquaculture en Asie et en Afrique, la santé animale, s'agissant du contrôle, de la prévention et de la surveillance des maladies animales transfrontières, la production agricole en Afrique, et l'appui à l'élaboration des programmes et la formulation des projets pour les bureaux de pays en Afrique, Asie et Amérique latine.

120. Enfin, plusieurs autres fonctionnaires détachés continuent de faire rapport à leur unité au Siège tout en étant affectés à des bureaux régionaux et sous-régionaux. C'est le cas de deux juristes qui ont été détachés à Santiago et Addis-Abeba et travailleront en étroite collaboration avec le Bureau juridique et sous sa supervision, mais à proximité des commissions économiques régionales.

#### *Impact global*

121. L'évolution du nombre de postes budgétisés par classe et unité organisationnelle depuis les ajustements au PTB 2014-2015 jusqu'aux propositions du PTB 2016-2017, qui découlent des changements structurels et programmatiques, est présentée à l'annexe V. L'évolution des postes budgétisés par lieu d'affectation et catégorie est résumée au *tableau 3*, et ne montre aucune augmentation globale du nombre de postes. La réduction de 33 postes des services généraux (principalement au Siège) découlant de la rationalisation continue est contrebalancée par une augmentation des postes du cadre organique, principalement dans les bureaux décentralisés, notamment par des détachements.

**Tableau 3: Évolution des postes budgétisés, par lieu d'affectation et catégorie**

Classe	PTB 2014-2015 ajusté	Variation	PTB 2016-2017
<b>Siège</b>			
Cadre organique et catégories supérieures	870	(2)	868
Services généraux	636	(30)	606
<b>Total Siège</b>	<b>1 506</b>	<b>(32)</b>	<b>1 474</b>
<b>Bureaux décentralisés</b>			
Cadre organique et catégories supérieures	576	35	611
Services généraux	863	(3)	860
<b>Total bureaux décentralisés</b>	<b>1 439</b>	<b>32</b>	<b>1 471</b>
<b>Tous bureaux confondus</b>			
Cadre organique et catégories supérieures	1 446	33	1 479
Services généraux	1 499	(33)	1 466
<b>Total</b>	<b>2 945</b>	<b>0</b>	<b>2 945</b>

*Note: Le personnel du cadre organique dans les bureaux décentralisés en 2016-2017 comprend 36 fonctionnaires détachés du Siège: 1 chargé de liaison, 4 vérificateurs intérieurs des comptes, 22 chargés des investissements (TCI), 5 administrateurs (finances), 2 juristes et 2 chargés de la sécurité sur le terrain. Les 25 postes d'administrateurs auxiliaires sont compris dans les effectifs du Siège.*

#### **Gains d'efficience et économies**

122. La Conférence a souligné que le recensement des domaines dans lesquels il était possible de réaliser des gains d'efficience et des économies devait être guidé par l'objectif qui est d'utiliser les ressources de la manière la plus efficiente et efficace possible, sans compromettre l'exécution du Programme de travail. De plus, elle a indiqué combien il était important de limiter l'augmentation des dépenses de personnel de l'Organisation, et a demandé que l'on réalise davantage de gains d'efficience

et d'économies grâce à des mesures visant à réduire les dépenses de personnel, qui représentent environ 75 pour cent du budget<sup>34</sup>.

123. La recherche de gains d'efficacité et d'économies reste une priorité essentielle pour l'Organisation. Parmi les éléments fondamentaux du processus de changement transformationnel lancé en 2012 par le Directeur général de la FAO figurait la nécessité d'instaurer une culture d'optimisation des ressources au sein de l'Organisation. Cela a déjà permis de réaliser des gains d'efficacité substantiels: 71,6 millions d'USD en 2012-2013 et 36,6 millions d'USD en 2014-2015, ce qui n'a pas empêché d'exécuter le Programme de travail approuvé. L'approche adoptée était sous-tendue par le principe général consistant à minimiser les effets sur les bureaux décentralisés et les départements techniques de l'Organisation. Les économies réalisées concernaient principalement les dépenses de personnel et les unités administratives. Elles ont conduit à la suppression de 235 postes sur les deux exercices biennaux<sup>35</sup>.

124. Pour l'exercice biennal 2016-2017, le principe général qui sous-tend la recherche d'économies est maintenu. On mettra l'accent sur quatre domaines possibles.

#### *Dépenses de personnel*

125. Tout en prenant note du fait que les dépenses de personnel représentaient environ 75 pour cent du budget de la FAO et en se félicitant du montant des économies réalisées par le Directeur général, les participants à la trente-huitième Conférence (2013) ont reconnu que la grande majorité des prestations et avantages pour le personnel étaient déterminés par le Régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations et approuvés par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et/ou l'Assemblée générale des Nations Unies à New York<sup>36</sup>.

126. Par conséquent, on ne pourrait réaliser d'importants gains d'efficacité supplémentaires au titre des dépenses de personnel de la FAO qu'en modifiant considérablement le régime de rémunération. La Conférence a reconnu que cela ne serait possible que dans le cadre d'un dialogue positif avec l'Assemblée générale des Nations Unies et la CFPI et d'une participation active à l'examen complet qu'ils effectuent de ce régime.

127. À cet égard, le Comité financier<sup>37</sup> et le Conseil<sup>38</sup> ont souligné à maintes reprises combien il était important que les Membres de la FAO s'engagent auprès de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Plus récemment, le Comité financier, à sa cent cinquante-sixième session (novembre 2014), a insisté sur le caractère urgent de cet engagement car il était préoccupé par la lenteur de l'examen réalisé par la CFPI<sup>39</sup>.

128. Les économies concernant les dépenses de personnel ont augmenté en 2014-2015 grâce au gel des salaires des fonctionnaires du cadre organique et des services généraux au sein du système des Nations Unies pendant l'examen réalisé par la CFPI, tel qu'expliqué à la section C sur les augmentations de coûts prévues. Un engagement continu est nécessaire pour que l'examen réalisé par la CFPI aboutisse à des économies durables.

#### *Dépenses d'équipement – technologies de l'information*

129. Le Dispositif pour les dépenses d'équipement finance des investissements dans des actifs ayant une durée de vie utile de plus de deux ans. Depuis sa création pendant l'exercice biennal 2004-2005, il sert presque exclusivement à financer les principales dépenses d'équipement de l'Organisation dans le domaine des technologies de l'information (TI): investissements dans les infrastructures de base des technologies de l'information et de la communication (TIC); systèmes administratifs internes; applications techniques internes; systèmes de gestion de l'information (voir la

<sup>34</sup> C 2013/REP, paragraphes 97-110.

<sup>35</sup> C 2015/8 paragraphes 424-426, CL 148/3 paragraphes 8-13.

<sup>36</sup> C 2013/REP, paragraphe 106, et Résolution 7/2013, paragraphe 4.

<sup>37</sup> CL 149/4, paragraphe 21e); CL 150/4, paragraphes 23-24.

<sup>38</sup> CL 148/REP, paragraphe 7e); CL 149/REP, paragraphe 18f); CL 150/REP, paragraphe 17.vii.

<sup>39</sup> FC 156/11.

section D, Dépenses d'équipement). On a instauré des critères plus stricts pour l'exercice biennal 2014-2015, ce qui permet d'évaluer avec plus de rigueur la qualité des investissements relatifs aux propositions du Dispositif pour les dépenses d'équipement, tel qu'indiqué dans le document intitulé *Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014*<sup>40</sup>.

130. Les investissements dans les technologies de l'information sont gérés par la Division de l'informatique, qui a été réorganisée et restructurée en 2014 (voir la section D, Technologies de l'information). CIO axe les investissements dans l'infrastructure et les services de soutien informatiques sur la refonte de l'approche générale de fourniture de ces services, qui consistera à exploiter les possibilités d'externalisation maintenant facilement accessibles sur le marché de l'informatique.

131. Le Centre de données du Siège, par exemple, héberge actuellement plusieurs centaines de serveurs, y compris chacun des systèmes internes de TI. On prévoit de faire des investissements ponctuels en puisant dans les ressources actuelles afin de préciser les modalités de la migration vers des prestataires de services extérieurs et de la gérer. Ces prestataires offriront des services modernes et flexibles, ainsi qu'une assistance 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et permettront d'améliorer grandement la résilience. La FAO aura recours à des services de dématérialisation (nuage) pour ses informations publiques, selon qu'il conviendra, tandis que les systèmes contenant des renseignements confidentiels seront maintenus en interne ou hébergés par le Centre international de calcul (CIC) afin que l'Organisation conserve ses privilèges et immunités sur les données confidentielles. Outre le fait de se substituer à l'infrastructure existante, le nuage pourrait remplacer aussi les services de collaboration interne comme le courriel (MS 365), moyennant souvent une réduction des coûts et des fonctionnalités supplémentaires, notamment des services de données à emporter à l'instar de Dropbox.

132. Grâce à ces différentes possibilités, les investissements requis au titre des dépenses d'équipement dans les infrastructures et systèmes TI devraient baisser. En effet, les actuels besoins en investissement, fluctuants et ponctuels, dans du matériel, des logiciels et des licences disparaîtraient et seraient remplacés par des frais de fonctionnement plus prévisibles. Sur la base du taux d'utilisation actuel des dépenses d'équipement et de ces innovations, les crédits ouverts au titre des dépenses d'équipement sont réduits à 5 millions d'USD et réaffectés à des activités techniques (voir la section A).

133. De plus, une étude de faisabilité, en cours, sur la possibilité d'obtenir des synergies et des convergences dans les systèmes de planification des ressources institutionnelles (ERP) des organismes ayant leur siège à Rome, en vue de parvenir à une efficacité accrue et de réaliser davantage d'économies, s'appuiera sur les résultats d'une étude menée à l'échelle du système des Nations Unies, déjà lancée, sur l'interopérabilité ERP à l'appui de l'harmonisation des pratiques opérationnelles.

#### *Conférence, Conseil et protocole*

134. L'examen en cours des services fournis par la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole a déjà permis de faire des économies, et on envisage de réaliser des gains d'efficacité et des économies supplémentaires pendant le prochain exercice biennal.

135. Un examen des services requis dans le cadre des prestations et avantages pour le personnel a conduit à la suppression d'un poste lié à l'importation de véhicules, et on prévoit d'autres gains d'efficacité dans ce domaine. De même, la modernisation de la correspondance officielle pourrait permettre de rationaliser la Division. Par ailleurs, un nouveau modèle d'activité concernant l'impression et la distribution des documents, fondé sur le principe de l'externalisation des services d'imprimerie, est à l'étude. Il devrait permettre des gains d'efficacité et des économies au cours du prochain exercice biennal.

---

<sup>40</sup> PC 117/5 – FC 157/7, paragraphe 125.



*Services de sécurité*

136. Au sein de la FAO, les services de sécurité sont organisés en deux branches: d'une part, l'Unité de la sécurité au Siège (Département des services internes, des ressources humaines et des finances), qui est responsable de la sécurité dans les locaux de Rome, aide le Directeur général dans sa fonction de Fonctionnaire chargé de la sécurité en Italie, et assure la liaison et la coordination avec le Gouvernement hôte et le Département de la sûreté et de la sécurité; d'autre part, l'Unité de la sécurité sur le terrain [sous l'autorité du Directeur général adjoint (Opérations)], qui veille à la sécurité du personnel dans les lieux d'affectation décentralisés. La fonction de sécurité est décrite au chapitre 14 de la section D (Dépenses de sécurité).

137. Afin de pouvoir assurer la sécurité à la fois au Siège et dans les bureaux décentralisés de manière plus flexible, neuf postes vacants relevant des services généraux au sein de l'Unité de la sécurité au Siège seront supprimés et les ressources y afférentes seront réinvesties dans les dépenses de sécurité. On réfléchira à d'autres possibilités de réaliser des gains d'efficacité dans les services de sécurité pendant l'exercice biennal 2016-2017.

*Amélioration de l'efficacité administrative*

138. Depuis 2012, on a instauré avec fermeté une culture d'optimisation des ressources au sein de la FAO, et on continuera de rechercher davantage de gains d'efficacité tout au long de l'exercice biennal 2016-2017. Cette démarche sera guidée, comme auparavant, par le principe de rationalisation appliqué à l'ensemble de la structure administrative, en particulier au Siège. En parallèle, on conservera et on renforcera, dans la mesure du possible, les capacités techniques de l'Organisation. En conséquence, on se penchera sur les possibilités de réaliser des gains d'efficacité supplémentaires au sein de la Division des services administratifs, de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole et d'autres unités non techniques de l'Organisation, notamment au moyen de synergies et de convergences des systèmes et processus concernés au sein des organismes ayant leur siège à Rome.

## C. Dimensions financières et budgétaires

139. La présente section contient un calcul des ressources nécessaires pour financer l'intégralité du Programme de travail sur les contributions ordinaires en préservant le pouvoir d'achat correspondant aux montants nets des ouvertures de crédits proposées. On y trouve également un exposé du montant prévisionnel des augmentations de coûts et autres remaniements attendus lors du passage de l'exercice 2014-2015 à l'exercice 2016-2017.

### *Augmentations de coûts prévues*

#### **Méthodologie et contexte**

140. La méthode de calcul des augmentations de coûts appliquée au Programme de travail et budget (PTB) 2016-2017 a été préalablement approuvée par le Comité financier, le Conseil et la Conférence. Les augmentations de coûts prévues sont issues du recalcul des apports du Programme ordinaire (services de personnel, biens et services) de 2014-2015 pour les porter aux montants de 2016-2017 nécessaires à l'exécution du Programme de travail. Les augmentations de coûts sont établies sur une base biennale à partir des ajustements de coûts réels opérés durant l'exercice en cours (biennalisation), des ajustements prévus des coûts unitaires qui prendront effet durant la période biennale suivante (inflation) et de l'abattement pour délais de recrutement relatif aux postes permanents.

141. La *biennalisation* correspond à l'effet de hausse financière en 2016-2017 des ajustements de dépenses de personnel ayant eu lieu au cours de la période biennale 2014-2015. Elle est la conséquence de deux facteurs:

- une sous-budgétisation ou une surbudgétisation des coûts de la période biennale en cours (2014-2015), lorsque les dépenses de personnel mensuelles effectives s'écartent des prévisions budgétaires établies deux ans plus tôt;
- les ajustements de coûts actuels (2014-2015), budgétisés ou non, qui ont pris ou prendront effet à un certain moment de l'exercice biennal 2014-2015 et s'appliquent à l'intégralité des 24 mois de la période biennale 2016-2017.

142. Ainsi, la biennalisation traduit objectivement l'impact financier d'événements ayant déjà eu lieu ou devant se dérouler avant l'exécution du budget 2016-2017. La plupart des changements relatifs aux dépenses de personnel effectuées au cours de la période biennale découlent des recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) qui ont été approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les fluctuations de l'USD par rapport aux monnaies locales des bureaux décentralisés contribuent aussi à la biennalisation dans la mesure où elles s'écartent des taux de change en vigueur durant la période biennale précédente.

143. Par conséquent, les incidences financières de la biennalisation sont essentiellement concrètes et arithmétiques et elles ne relèvent pas de la conjecture ni d'une planification à long terme. S'agissant du coût des services courants au titre des prestations après la cessation de service, les estimations sont fondées sur les résultats les plus récents de l'évaluation actuarielle concernant les systèmes comportant des obligations de paiement liées au personnel (Assurance maladie après cessation de service, Régime des indemnités pour cessation de service, Caisse des indemnités pour cessation de service et Fonds d'indemnisation du personnel). L'évaluation actuarielle est exécutée chaque année conjointement par toutes les institutions ayant leur siège à Rome.

144. L'*inflation* représente l'incidence sur les coûts, en 2016-2017, des ajustements qui devraient avoir lieu à différents moments au cours du prochain exercice biennal. Les estimations de l'inflation, relatives aux traitements, aux cotisations à la Caisse des pensions et aux diverses prestations, sont établies à partir des prévisions externes les plus récentes de l'*Economist Intelligence Unit* (EIU) (indice des prix à la consommation, indices des salaires nominaux, taux de change par lieu d'affectation), des données publiées par des organismes compétents tels que la CFPI et d'une vérification indépendante.

### Aperçu des montants prévisionnels des augmentations de coûts

145. Les montants prévisionnels des augmentations de coûts pour l'ouverture nette de crédits proposée pour 2016-2017 s'établissent d'après les calculs à 34,3 millions d'USD, soit un taux d'augmentation biennal de 3,4 pour cent. Ces augmentations estimatives totales sont inférieures aux taux enregistrés au cours des sept exercices biennaux précédents, qui étaient de l'ordre de 3,9 pour cent (2012-2013) à 12,2 pour cent (2008-2009). Les augmentations de coûts prévues pour 2016-2017 sont récapitulées par catégorie d'apport dans le Tableau 4.

**Tableau 4: Récapitulation des augmentations de coûts figurant dans le montant net des ouvertures de crédits pour 2016-2017 au taux de change budgétaire 2014-2015\***

(en millions d'USD)						
	Montant net des ouvertures de crédits proposé dans le PTB 2016-2017, aux coûts de 2014-2015	Biennalisation	Inflation	Augmentations de coûts pour 2016-2017	Augmentation (biennale) des coûts en %	Augmentation des coûts imputable à chaque élément de coût (en %)
	(a)	(b)	(c)	(d=b+c)	(e=d/a)	
<b>Services de personnel</b>						
Traitements, cotisations à la caisse des pensions et indemnités	692,0	(10,5)	20,6	10,1	1,5%	29%
Indemnités après cessation de service	62,4	14,1	-	14,1	22,6%	41%
<b>Total Services de personnel</b>	<b>754,4</b>	<b>3,6</b>	<b>20,6</b>	<b>24,2</b>	<b>3,2%</b>	<b>70%</b>
<b>Total Biens et services</b>	<b>406,3</b>	<b>-</b>	<b>10,2</b>	<b>10,2</b>	<b>2,5%</b>	<b>30%</b>
<b>Recettes de l'Organisation et autres revenus</b>	<b>(149,0)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0,0%</b>	<b>-</b>
<b>Montant du budget (ouvertures de crédits nettes et besoins supplémentaires)</b>	<b>1 011,7</b>	<b>3,6</b>	<b>30,8</b>	<b>34,3</b>	<b>3,4%</b>	<b>100%</b>

\* La ventilation du budget par catégories d'apports figurant dans la colonne intitulée «Montant net des ouvertures de crédits proposé dans le PTB 2016-2017, aux coûts de 2014-2015» reflète la combinaison d'apports indiquée dans la proposition pour 2016-2017 aux coûts de 2014-2015. Les chiffres sont arrondis au dixième le plus proche.

### Services de personnel

146. Les services de personnel englobent l'ensemble des dépenses de personnel, notamment les traitements, les contributions à la Caisse des pensions, les indemnités pour personnes à charge, la sécurité sociale et autres prestations dues au personnel, ainsi que les prestations après cessation de service pour les catégories de personnel du cadre organique et des services généraux. Les augmentations de coûts pour les services de personnel résultent de décisions prises dans le cadre du régime commun des Nations Unies, examinées par la CFPI et approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de facteurs externes comme les taux de change en vigueur. Ce dernier élément est particulièrement important pour les dépenses de personnel dans les bureaux décentralisés où les monnaies locales tendent à se raffermir par rapport à l'USD. Les augmentations décidées par la CFPI, quand elles surviennent, s'appliquent par lieu d'affectation et catégorie de personnel.

147. L'augmentation de coûts pour les services de personnel s'établit, d'après les estimations, à 3,2 pour cent par rapport à l'exercice précédent et représente 24,2 millions d'USD (70 pour cent) des augmentations de coûts récapitulées dans le Tableau 4. La biennalisation (qui traduit l'effet de hausse financière en 2016-2015 des ajustements de dépenses de personnel effectués pendant l'exercice en cours) s'établit à 3,6 millions d'USD, tandis que l'inflation (qui représente l'impact sur les coûts des ajustements devant prendre effet à compter de janvier 2016) est estimée à 20,6 millions d'USD.

148. La biennalisation de 3,6 millions d'USD, qui représente un ajustement extrêmement faible par rapport aux exercices précédents, est entièrement attribuable au coût des services de personnel. Elle résulte de l'effet conjugué d'une réduction biennalisée des dépenses de personnel de 10,5 millions d'USD et d'une augmentation prévisionnelle de 14,1 millions d'USD des coûts des services actuels des prestations après cessation de service, comme suit:

- a) L'effet du gel des traitements et pensions du personnel du cadre organique et des services généraux du système des Nations Unies pendant l'exercice biennal 2014-2015, qui n'a été que partiellement contrebalancé par des dépenses plus élevées que prévu au titre d'autres indemnités (indemnités pour charges de famille, indemnités pour frais d'études, voyages autorisés, allocations-logement et primes de danger), donne lieu à une réduction biennalisée en 2016-2017 d'environ 7 millions d'USD au titre des dépenses de personnel.
- b) Les dépenses au titre du Plan général d'assurance médicale pour les catégories du cadre organique et des services généraux n'ont pas augmenté au cours de l'exercice biennal 2014-2015, principalement grâce au nouveau contrat d'assurance médicale, ce qui a permis de réduire les dépenses de personnel de 3,6 millions d'USD pour l'exercice biennal 2016-2017.
- c) L'augmentation, plus importante que prévue, des coûts des services actuels des prestations après cessation de service, établis sur la base des évaluations actuarielles arrêtées au 31 décembre 2013, ainsi que la hausse prévisionnelle de l'assurance maladie après cessation de service telle qu'elle ressortait du rapport d'évaluation préliminaire au 31 décembre 2014, ont donné lieu à un accroissement biennalisé de 14,1 millions d'USD en 2016-2017.

149. L'augmentation des coûts due à l'inflation en 2016-2015 pour les services de personnel devrait s'établir à 20,6 millions d'USD, sur la base des estimations des divers éléments, notamment:

- a) Des hausses diverses sont prévues pour refléter l'inflation attendue concernant les traitements des fonctionnaires du cadre organique et des agents des services généraux dans les bureaux décentralisés, compte tenu de facteurs tels que l'inflation, la fluctuation des taux de change et l'évolution récente des augmentations. L'indice des prix à la consommation (IPC) de l'EIU laisse prévoir des augmentations allant de 2 pour cent pour ce qui est des bureaux de liaison et des lieux d'affectation décentralisés situés en Europe à 8 pour cent dans la région Afrique et Proche-Orient, en 2016 et en 2017, conformément à l'IPC prévu pour les pays dans lesquels la FAO a une présence significative. Par exemple, au Ghana, pays dans lequel l'Organisation a un bureau régional, les taux d'inflation devraient aller jusqu'à 13,7 pour cent en 2016 et 10,8 pour cent en 2017.
- b) Une légère augmentation de 0,2 pour cent et de 0,9 pour cent, respectivement, est prévue pour les traitements des fonctionnaires du cadre organique en poste au Siège en 2016 et en 2017, conformément à l'IPC prévu pour l'Italie.
- c) Aucune augmentation n'est prévue en 2016 pour le personnel des services généraux en poste au Siège. Une majoration de 1 pour cent est appliquée pour 2017, soit un taux bien inférieur à l'indice des salaires nominaux moyens de l'EIU, qui est actuellement de 1,2 pour cent en 2016 et de 1,4 pour cent en 2017, et à l'IPC prévu pour l'Italie.
- d) Compte tenu du nouveau contrat d'assurance médicale, aucune augmentation des dépenses au titre du Plan général d'assurance médicale n'est prévue.
- e) S'agissant des frais d'études, aucune variation n'est prévue en 2016 mais une augmentation de 2 pour cent a été inscrite au budget pour 2017.
- f) Une augmentation annuelle de 2 pour cent est prévue pour les frais des voyages autorisés, compte tenu de l'augmentation moyenne de l'IPC dans certains lieux d'affectation et de la variation des taux de change.
- g) Aucune augmentation des prestations après cessation de service du personnel n'est prévue dans les prochaines évaluations actuarielles. Les estimations figurant dans les rapports d'évaluation au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015 serviront de base pour calculer les dépenses pour 2016-2017. Il s'agit d'un poste budgétaire à haut risque, à gérer en cours d'exécution.

150. Les organes directeurs de la FAO ont été informés que les dépenses de personnel sont difficiles à prévoir malgré les systèmes complexes d'information utilisés pour analyser la structure actuelle des coûts et quantifier les tendances<sup>41</sup>, ce qui donne lieu à des écarts par rapport aux estimations budgétaires préparées avant l'exécution du budget.

151. Par exemple, comme noté au point g) ci-dessus, les variations actuarielles observées à la fin 2015 et à la fin 2016 pourraient être à l'origine d'écarts importants par rapport aux hypothèses actuelles. De même, les effets des variations des taux de change dans les bureaux décentralisés sont difficiles à prévoir. Ces écarts doivent être gérés dans les limites des crédits budgétaires ouverts pour l'exercice biennal. La gestion de ces dépenses non inscrites au budget nécessite des ajustements de programme pendant le cycle de mise en œuvre, ajustements qui sont inscrits à la rubrique biennalisation pour l'exercice suivant.

### **Biens et services**

152. Le total des biens et services comprend les autres ressources humaines, les voyages, les dépenses générales de fonctionnement, le mobilier, l'équipement, pour lesquels l'inflation est estimée à 10,2 millions d'USD, soit une augmentation de 2,5 pour cent pour la période biennale. L'IPC pour l'ensemble du monde (3,1 pour cent et 3,3 pour cent pour 2016 et 2017, respectivement) et l'IPC pour l'Italie (0,2 pour cent et 0,9 pour cent pour 2016 et 2017) sont appliqués aux dépenses tous lieux d'affectation confondus afin d'inscrire au budget la totalité des augmentations.

153. Dans le PTB 2016-2017, les besoins en matière de biens et services ont généralement été estimés sur la base d'une exécution intégrale escomptée du Programme de travail. À l'heure d'évaluer les augmentations de coûts à prévoir au titre des biens et services, on a également procédé à une analyse des structures de dépenses probables par catégorie de dépenses en se fondant sur les dépenses passées. On part du principe que la structure des dépenses liées aux biens et services pour 2016-2017 est analogue.

154. Les tendances et décisions qui pourraient avoir une incidence sur les augmentations estimatives des coûts continueront à être suivies et tout écart significatif par rapport aux hypothèses formulées et aux estimations faites quant aux augmentations de coûts sera communiqué aux organes directeurs avant la Conférence de juin 2015.

### **Abattement pour délais de recrutement**

155. L'abattement pour délais de recrutement consiste à réduire les crédits budgétaires correspondant au coût estimatif des postes permanents afin de tenir compte du fait que certains d'entre eux seront vacants pendant un certain temps en raison des mouvements de personnel. La méthodologie de l'abattement pour délais de recrutement a été approuvée par le Conseil à sa cent septième session (novembre 1994). Elle repose sur trois aspects: i) le taux de rotation du personnel, sur la base des cessations de service; ii) les délais normaux de recrutement; iii) la mesure dans laquelle les cessations de service sont prévisibles, de façon à anticiper le recrutement et à réduire ainsi les délais.

156. Conformément à la méthodologie établie, on a appliqué une moyenne variable sur cinq ans (c'est-à-dire de 2010 à 2014 inclus) pour le calcul des taux de rotation. Cela donne un taux de rotation moyen de 5,97 pour cent pour la catégorie du cadre organique et de 6,04 pour cent pour celle des services généraux. Par rapport à la moyenne mobile sur cinq ans utilisée dans le PTB 2014-2015, le taux de rotation a légèrement baissé (de 0,28 pour cent) pour les fonctionnaires du cadre organique, alors qu'il a légèrement augmenté (de 0,07 pour cent) pour les agents des services généraux.

157. Actuellement, les délais normaux de recrutement sont de 30 semaines pour les fonctionnaires du cadre organique et de 22 semaines pour les agents des services généraux, contre 42 semaines et 25 semaines, respectivement, en 2014-2015. La diminution des délais de recrutement et des mouvements de personnel est due aux procédures simplifiées qui ont été introduites pendant l'exercice biennal 2014-2015 pour la sélection et la nomination du personnel du cadre organique et des services

---

<sup>41</sup> FC 113/10, Traitement de la variation des dépenses de personnel.

généraux. La possibilité de prévoir les cessations de service a fait l'objet d'une étude qui analysait les motifs de la cessation de service et dont les résultats sont synthétisés dans le Tableau 5.

**Tableau 5: Possibilité de prévoir les besoins de recrutement**

Types de cessation de service	Cadre organique		Services généraux	
	Part du total des effectifs (pourcentage)	Nombre de semaines prévu	Part du total des effectifs (pourcentage)	Nombre de semaines prévu
Cessations de service prévues (par exemple départs obligatoires à la retraite)	34%	30 semaines ou plus	20%	22 semaines
Cessations de service prévues dans un délai restreint (par exemple démissions avec préavis)	50%	10 semaines	51%	7 semaines
Cessations de service imprévues	16%	0 semaines	29%	0 semaines

158. Ces résultats ont été appliqués au calcul de l'abattement pour délais de recrutement 2016-2017, qui est de 1,69 pour cent et de 1,62 pour cent, respectivement, pour les coûts liés aux fonctionnaires du cadre organique et au personnel des services généraux. L'abattement pour délais de recrutement a donc diminué pour la catégorie du cadre organique par rapport à celui de l'exercice 2014-2015 (2,05 pour cent), mais il est resté sensiblement inchangé pour celle des services généraux (1,64 pour cent). Compte tenu de ce changement global minimal, le nouvel abattement pour délais de recrutement n'a qu'une incidence marginale sur les dépenses de personnel tous lieux d'affectation confondus (à l'exception des bureaux de pays et des bureaux de liaison)<sup>42</sup>.

159. On trouvera à l'*Annexe VII* un aperçu des ouvertures de crédits nettes proposées par résultante de l'Organisation, avant et après les augmentations de coûts.

### *Éléments destinés à améliorer la situation financière, les liquidités et les réserves de la FAO*

#### *Vue d'ensemble des soldes du Fonds général et des autres fonds*

160. La santé financière de l'Organisation peut être évaluée, à partir de trois éléments du Fonds général et des fonds connexes, comme suit:

- le **Fonds général** – reflète le résultat cumulé de toutes les contributions mises en recouvrement auprès des Membres, des recettes accessoires et d'autres recettes, déduction faite des dépenses cumulatives nécessaires à l'exécution du Programme de travail;
- le **Fonds de roulement** – comme prévu à l'Article 6.2 du Règlement financier, sert essentiellement à faire des avances au Fonds général pour financer les dépenses en attendant le recouvrement des contributions au budget. Il peut également être utilisé pour financer des activités d'urgence non prévues au budget;
- le **Compte de réserve spécial** – créé par la Résolution 27/77 de la Conférence adoptée en 1977 puis élargi par les Résolutions 13/81 et 17/89 de la Conférence et d'autres indications fournies par la Conférence en 2005<sup>43</sup>, protège le Programme de travail contre les effets des coûts supplémentaires, non inscrits au budget, découlant de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues au budget. Le Compte de réserve spécial peut également avancer des fonds remboursables au Fonds général.

161. Le solde du Fonds général et des autres fonds, au 31 décembre 2013<sup>44</sup>, se présente comme indiqué au Tableau 6.

<sup>42</sup> Pour les bureaux de pays et les bureaux de liaison, la Conférence a approuvé en 2009 la suppression de l'abattement pour délais de recrutement.

<sup>43</sup> C2005/REP paragraphe 101.

<sup>44</sup> C 2015/5 A, paragraphe 5.

**Tableau 6: Soldes du Fonds général et des fonds connexes au 31 décembre 2013**

	en millions d'USD
Fonds général (solde négatif)	(875,4)
Fonds de roulement	25,7
Compte de réserve spécial	17,6
<b>Solde total du Fonds général et des fonds connexes (déficit) au 31 décembre 2013</b>	<b>(832,1)</b>

162. Les principaux facteurs qui ont contribué au solde négatif global du Fonds général et des autres fonds au 31 décembre 213 sont résumés ci-dessous.

***Coûts non financés de l'assurance maladie après la cessation de service et du Fonds des indemnités de départ, au titre des services passés***

163. À compter de 1997, l'Organisation a progressivement comptabilisé la valeur totale des obligations de dépenses du plan d'assurance maladie après la cessation de service et du Fonds des indemnités de départ, au titre des services passés, comme l'a établi l'évaluation actuarielle externe. Le montant total des obligations non financées au 31 décembre 2013 s'élevait à 765,9 millions d'USD, dont 693,7 millions au titre des de l'assurance maladie après la cessation de services et 72,2 millions d'USD au titre du Fonds des indemnités de départ.

***Dépenses non inscrites au budget***

164. À partir de 1998, des dépenses non inscrites au budget, pour un total de 59,3 millions d'USD, n'étaient pas provisionnées, contribuant ainsi à aggraver le déficit total du Fonds général et des autres fonds:

- a) les Résolutions 7/97 et 3/99 de la Conférence ont autorisé le Directeur général à prévoir des coûts de réaffectation et de cessation de service supérieurs aux crédits budgétaires nets approuvés pour 1998-1999 et 2000-2001, respectivement. Les coûts connexes, s'élevant respectivement à 10,6 millions d'USD<sup>45</sup> et à 8,4 millions d'USD<sup>46</sup>, ont été imputés au Fonds général;
- b) des paiements supérieurs aux montants déterminés par l'évaluation actuarielle pour le Fonds des indemnités de départ, respectivement de 9,4 millions d'USD<sup>47</sup> en 2002-2003, 2,9 millions d'USD en 2004-2005<sup>48</sup> et 8,2 millions d'USD en 2006-2007<sup>49</sup>, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant;
- c) des coûts de service courants non inscrits au budget, d'un montant de 13,4 millions d'USD<sup>7</sup>, au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, ont été imputés au Fonds général sans financement correspondant en 2006-2007;
- d) un montant de 6,4 millions d'USD<sup>7</sup> a été imputé au Compte de réserve spécial en 2006-2007 pour financer une partie de l'augmentation imprévue des traitements du personnel des services généraux du Siège.

***Ressources requises pour stabiliser le déficit du Fonds général***

165. Comme indiqué au cours des exercices biennaux précédents, d'importantes mesures doivent être adoptées par les organes directeurs pour faire face aux obligations non financées, sinon le déficit cumulatif du Fonds général continuera à s'aggraver.

<sup>45</sup> C2001/5, note 11.

<sup>46</sup> C2003/5, note 10.

<sup>47</sup> C2005/5A, note 10

<sup>48</sup> C2007/5A, note 9

<sup>49</sup> C2009/5A, note en bas de page n°6

***Financement des obligations de l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés***

166. Les obligations de dépenses de l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés, correspondent à la part des demandes de remboursement des prestations médicales que l'Organisation doit prendre en charge, pour les retraités, pendant toute leur vie, sur la base de leurs années de service à la FAO. Il convient de les distinguer des dépenses liées aux services en cours<sup>50</sup>, qui sont un élément ordinaire des coûts de personnel et sont financés par les crédits budgétaires du Programme ordinaire de chaque exercice biennal. Le montant total des obligations non financées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service au 31 décembre 2013 s'élevait à 693,7 millions d'USD.

167. Les obligations de dépenses de la FAO liées à l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés, n'ont jamais été financées par des crédits budgétaires du Programme de travail et budget. Si le PTB finance les coûts afférents aux services en cours (c'est-à-dire les droits à prestations acquis par les fonctionnaires au cours du présent exercice biennal), il n'existe qu'un mécanisme partiel pour le financement des droits acquis par les fonctionnaires lors de périodes précédentes (c'est-à-dire les obligations de dépenses au titre des services passés). À compter de l'exercice 2004-2005, la Conférence a approuvé le principe de contributions supplémentaires des Membres, destinées à financer les obligations de dépenses de l'assurance maladie après la cessation de service, au titre des services passés.

168. Le Comité financier et le Conseil ont reconnu la complexité et le caractère éminemment technique de cette question, qui concerne l'ensemble du système des Nations Unies. Ils ont souligné et encouragé la participation active de l'administration de la FAO à la recherche d'une solution optimale dans le cadre du régime commun des Nations Unies<sup>51</sup>.

169. À la lumière de l'examen et des débats en cours sur cette question au sein de l'administration de la FAO et du régime commun des Nations Unies, il est recommandé de maintenir le principe déjà approuvé d'un financement partiel des obligations de l'assurance médicale après la cessation de service, au titre des services passés, pour un montant de 14,1 millions d'USD à recouvrer sous la forme de contributions supplémentaires des Membres pour l'exercice biennal.

***Financement des indemnités de départ, au titre des services passés***

170. Les indemnités de départ comprennent le paiement des congés annuels accumulés, les indemnités de rapatriement, les indemnités de cessation de service et les frais de voyage de rapatriement, auxquels les membres du personnel ont droit lorsqu'ils quittent l'Organisation. Les obligations de dépenses à tout moment sont le résultat d'une estimation actuarielle du montant des droits acquis par les fonctionnaires en activité. Le montant total des obligations non financées au titre du Fonds des indemnités de départ au 31 décembre 2013 s'élevait à 72,2 millions d'USD.

171. Si le PTB couvre le financement des dépenses courantes de service (c'est-à-dire le montant des droits qui seront acquis par les fonctionnaires pendant l'exercice biennal en cours), il n'existe en revanche aucun mécanisme pour financer cette partie des obligations de dépenses relatives au personnel pour des périodes antérieures (c'est-à-dire pour les services passés). Ces obligations de dépenses liées aux services passés n'ont jamais été financées par les crédits budgétaires du Programme de travail.

172. Étant donné la priorité accordée jusqu'à présent à la définition de mesures permettant de réduire les obligations au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui sont beaucoup plus importantes, et compte tenu de l'examen et des débats en cours sur cette question, aucun financement supplémentaire n'est demandé pendant l'exercice biennal 2016-2017 pour résorber les montants non financés au titre des indemnités de départ.

---

<sup>50</sup> Les dépenses courantes de service découlent chaque année des services fournis par les fonctionnaires en activité en échange de prestations payables à l'avenir.

<sup>51</sup> CL 150/4 paragraphes 13-14; CL 150/REP paragraphe 17.iv.



### ***Ressources nécessaires pour faire face à la pénurie de liquidités***

173. Le calendrier des paiements des grands contributeurs reste un facteur de vulnérabilité pour la FAO et avant de recourir à l'emprunt extérieur pour faire face à des pénuries de liquidités, en 2005, 2006 et 2007, l'Organisation avait utilisé complètement le Fonds de roulement et le solde éventuel du Compte de réserve spécial. Le Comité financier a examiné cette question à sa cent cinquante-quatrième session en mai 2014 et a déclaré attendre avec intérêt les propositions visant à reconstituer les réserves qui seraient présentées dans le cadre du PTB 2016-2017<sup>52</sup>. On trouvera, dans la présente section, une estimation des montants à envisager pour la reconstitution, en un paiement unique, du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial.

#### ***Reconstitution du Fonds de roulement***

174. Le niveau actuellement autorisé du Fonds de roulement a été fixé en 1991. À cette époque, il représentait environ un mois de dépenses du Programme ordinaire. Ce niveau s'élève à 25,7 millions d'USD, ce qui n'est même pas suffisant pour couvrir un mois de dépenses en liquide (environ 42 millions d'USD). En cas de maintien du Fonds de roulement à son niveau actuel, l'Organisation pourrait se voir obligée de recourir à l'emprunt extérieur pour exécuter le Programme de travail approuvé.

175. Il faudrait donc, pour atténuer la vulnérabilité potentielle de l'Organisation à l'égard des retards de paiement des États Membres, que le niveau autorisé du Fonds de roulement passe de 25,8 millions d'USD (niveau actuellement autorisé) à un montant égal à au moins un mois de trésorerie du Programme ordinaire (42 millions d'USD). L'Organisation bénéficierait même d'une protection encore plus importante si le niveau autorisé était égal à deux mois de trésorerie (84 millions d'USD). L'Organisation étant constamment fragilisée par ces retards, il est recommandé que, dans le cadre du présent PTB, les Membres effectuent un versement unique, d'un montant de 16,2 millions d'USD, pour porter le niveau du Fonds de roulement à 42 millions d'USD.

#### ***Reconstitution du Compte de réserve spécial***

176. Le niveau autorisé du Compte de réserve spécial a été fixé à 5 pour cent du budget de l'exercice biennal suivant par la Résolution 13/81 de la Conférence (soit un montant de 50,3 millions d'USD pour l'exercice biennal 2014-2015) mais en réalité il n'a pas été reconstitué depuis 1991. En raison surtout de pertes de changes, le solde effectif s'est amenuisé au fil des ans et, au 31 décembre 2013, le Compte de réserve spécial s'élevait à 17,6 millions d'USD.

177. D'après une analyse historique des montants imputés sur le Compte de réserve spécial<sup>53</sup>, en particulier depuis la mise en place des recouvrements fractionnés, le niveau actuel du Compte de réserve spécial est considéré comme suffisant pour parer au risque de coûts non inscrits au budget dus à des facteurs inflationnistes et couvrir les fluctuations de change qui ont un impact sur les réserves en liquide de l'Organisation. Aucune contribution financière n'est donc demandée dans le présent PTB pour augmenter le niveau du Compte de réserve spécial.

### ***Synthèse des besoins***

178. La présente section donne une vue d'ensemble des ressources nécessaires pour mettre en œuvre le Programme de travail 2016-2017, toutes origines confondues, et pour assainir la situation financière, la trésorerie et les réserves de la FAO, et précise l'incidence que les besoins de financement pour l'exécution du Programme de travail auront sur l'engagement financier futur des Membres.

#### ***Besoins de financement pour l'exécution du Programme de travail***

179. Ce Programme de travail et budget (PTB) présente une vue intégrée des ressources à réunir sous forme de contributions ordinaires pour mener à bien le Programme de travail en finançant l'ouverture de crédits nette, ainsi qu'une estimation des ressources extrabudgétaires issues de contributions volontaires (voir le tableau 7).

<sup>52</sup> FC 154/5 et CL 149/4, paragraphes 12-13.

<sup>53</sup> C 154/5, paragraphes 14 à 16.

180. S'agissant de l'*ouverture de crédits nette*, le point de départ est le montant de 1 005,6 millions d'USD fixé pour 2014-2015. Comme indiqué dans la section A du PTB, on a réaffecté des ressources à des domaines plus prioritaires au sein du budget existant. En outre, il est proposé une augmentation réelle de 0,6 pour cent, soit 6,1 millions d'USD, afin de porter le montant affecté au Programme de coopération technique (chapitre 7) à 14 pour cent de l'ouverture de crédits nette, conformément à la Résolution 9/89 de la Conférence. L'augmentation des dépenses liée à la préservation du pouvoir d'achat est estimée à 34,3 millions d'USD pour 2016-2017. L'ouverture de crédits budgétaires nette proposée, qui doit être financée par les contributions ordinaires en 2016-2017, serait donc de 1 046,1 millions d'USD, soit une augmentation de 4 pour cent par rapport à celle de 2014-2015 au taux de change budgétaire du présent exercice biennal.

181. Le montant des *ressources extrabudgétaires* correspond aux estimations du niveau d'exécution des contributions volontaires, soit 1 550,1 millions d'USD pour 2016-2017. Il englobe les contributions volontaires versées par les Membres et d'autres partenaires sous la forme d'un appui direct à l'Organisation ou par l'intermédiaire de fonds fiduciaires permettant de financer l'assistance technique et l'aide d'urgence fournies aux pays à des fins précises au titre du Programme de travail.

**Tableau 7: Besoins de financement cumulés pour l'exécution du Programme de travail 2016-2017 (en millions d'USD, au taux de change budgétaire de 2014-2015, soit 1 EUR = 1,30 USD)**

Programme de travail	Montant
<b>Besoins au titre du Programme de travail financé par l'ouverture de crédits nette</b>	
Besoins budgétaires aux coûts de 2014-2015	1 005,6
0,6 pour cent d'augmentation réelle	6,1
<i>Ouverture de crédits nette pour 2016-2017 au niveau de dépenses de 2014-2015</i>	<i>1 011,7</i>
Besoins supplémentaires correspondant à l'augmentation des coûts	34,3
<b>Ouvertures de crédits budgétaires nettes pour l'exécution du Programme de travail 2016-2017</b>	<b>1 046,1</b>
Augmentation en pourcentage de l'ouverture de crédits nette	4,0%
<b>Sous-total – Besoins couverts par des contributions volontaires</b>	<b>1 550,1</b>
<b>Total – Programme de travail intégré pour 2016-2017</b>	<b>2 596,2</b>

#### *Assainissement de la situation financière, de la trésorerie et des réserves*

182. Les éléments nécessaires à l'amélioration de la santé financière, de la trésorerie et des réserves de la FAO sont résumés ci-après:

- a) continuer de mettre en œuvre l'approche approuvée précédemment qui concerne le financement partiel de 14,1 millions d'USD destiné à couvrir les obligations passées au titre de l'assurance-maladie après cessation de service (AMACS) par des contributions volontaires distinctes pour l'exercice biennal, à la lumière des débats actuels sur les besoins supplémentaires récurrents pour couvrir les obligations à l'égard du personnel;
- b) fixer les contributions volontaires ponctuelles des Membres à 16,2 millions d'USD afin de porter le Fonds de roulement à un montant correspondant à la capacité d'autofinancement du Programme ordinaire pour un mois au moins (42 millions d'USD).

#### *Incidence sur les contributions ordinaires du montant des ressources nécessaires à l'exécution du Programme de travail*

183. Comme lors des exercices précédents, les contributions mises en recouvrement en 2016-2017 seront fondées sur l'ouverture de crédits biennale nette plus d'autres financements convenus destinés à rétablir la santé financière de l'Organisation. L'incidence sur les contributions ordinaires du montant nécessaire des crédits ouverts pour l'exécution du Programme de travail est décrite ci-après.

184. À propos du calcul des contributions dues par les Membres, l'article 5.2 a) du Règlement financier prévoit que la résolution portant ouverture de crédits doit inclure une déduction pour les recettes accessoires prévues. Celles-ci s'établissent pour 2016-2017 au même niveau que pour l'exercice biennal précédent, à savoir 5,0 millions d'USD.

185. Le total des dépenses de 2016-2017 que le budget prévoit de financer avec les contributions ordinaires, après déduction des recettes accessoires, s'élève à 1 041,1 millions d'USD, soit une augmentation de 4 pour cent de l'ouverture de crédits nette par rapport à l'exercice biennal précédent.

186. En vertu de l'adoption par la Conférence (Résolution 11/2003<sup>54</sup>) de la méthode de mise en recouvrement fractionnée des contributions, celles-ci se décomposent en deux montants dus, l'un en USD et l'autre en EUR, qui reflètent la proportion de dépenses prévues dans chacune de ces monnaies.

187. Le tableau 8 présente l'incidence globale du budget proposé pour 2016-2017 sur les contributions ordinaires, comparé aux contributions approuvées en USD et en EUR pour 2014-2015. Il montre que l'augmentation des contributions de 4 pour cent résulte d'une augmentation de 6,4 pour cent des contributions en USD et d'une augmentation de 1,6 pour cent des contributions en EUR.

**Tableau 8: Contributions mises en recouvrement auprès des Membres en 2014-2015 et 2016-2017**

Exercice biennal	Affectation budgétaire	en millions d'USD, au taux 1 EUR = 1,30 USD	en millions d'USD	en millions d'EUR
2014-2015	Exécution du Programme de travail financée par les contributions ordinaires	1 005,6	519,2	374,2
	- À déduire: recettes accessoires	(5,0)	(5,0)	0
<b>Total des contributions versées par les Membres en 2014-2015</b>		<b>1 000,6</b>	<b>514,2</b>	<b>374,2</b>
2016-2017	Exécution du Programme de travail financée par les contributions ordinaires	1 046,1	552,1	380,0
	- À déduire: recettes accessoires	(5,0)	(5,0)	0
<b>Total des contributions proposées aux Membres pour 2016-2017</b>		<b>1 041,1</b>	<b>547,1</b>	<b>380,0</b>
<i>Différence en pourcentage par rapport à 2014-2015</i>		<i>4,0%</i>	<i>6,4%</i>	<i>1,6%</i>

188. Les chiffres du budget ci-dessus ont été convertis au taux de change budgétaire de l'exercice 2014-2015, soit 1 EUR = 1,30 USD.

189. Comme le veut l'usage, le taux de change retenu pour l'exercice biennal 2016-2017 est celui qui était en vigueur à la date de rédaction du présent document, c'est-à-dire 1 EUR = 1,22 USD. Cette variation des taux de change entraîne une diminution de l'ouverture de crédits nette proposée aux fins de l'exécution du Programme de travail, qui passe de 1 046,1 à 1 015,7 millions d'USD, si on l'exprime dans la monnaie fonctionnelle de l'Organisation, à savoir le dollar des États-Unis (USD).

190. Il est rappelé que les contributions fixées selon la méthode de mise en recouvrement fractionnée en EUR et USD restent les mêmes, quelle que soit l'hypothèse de taux de change envisagée. C'est ce que démontre le tableau 9, dans lequel la part exprimée en EUR des besoins de financement du Programme de travail 2016-2017 présentés ci-dessus a été convertie en USD au nouveau taux, 1 EUR = 1,22 USD. Les dépenses prévues pour l'exécution du Programme de travail, converties à l'aide du nouveau taux de change budgétaire de 1,22 USD pour 1 EUR, se répartissent comme suit: 54 pour cent en USD et 46 pour cent en EUR.

<sup>54</sup> Article 5.6 du Règlement financier.

**Tableau 9: Incidence de la variation du taux de change budgétaire dans le système de mise en recouvrement fractionnée des contributions (en millions d'USD/EUR)\***

	1 EUR = 1,30 USD	1 EUR = 1,22 USD
Contributions dues en USD pour le Programme de travail 2016-2017	552,1	552,1
Contributions dues en EUR pour le Programme de travail 2016-2017	380,0	380,0
Contributions dues en USD	552,1	552,1
Contributions dues en EUR, converties en USD aux taux de change respectifs	494,0	463,6
<b>Total exprimé en USD</b>	<b>1 046,1</b>	<b>1 015,7</b>

\* Avant déduction au titre des recettes accessoires de 5 millions d'USD, intégralement calculée en USD.

**PROJET DE RÉOLUTION À SOUMETTRE À LA CONFÉRENCE, POUR ADOPTION**

RÉSOLUTION \_\_/2015

**Projet d'ouvertures de crédits budgétaires 2016-2017**

**LA CONFÉRENCE,**

**Ayant examiné** le Programme de travail et budget présenté par le Directeur général;

**Ayant examiné** l'ouverture de crédits nette, d'un montant total de 1 046 069 000 USD, proposée pour l'exercice budgétaire 2016-2017 au taux de change de 2014-2015 de 1 EUR = 1,30 USD, ce qui suppose des dépenses de 552 088 000 USD et 379 985 000 EUR;

**Ayant considéré** que l'ouverture de crédits nette proposée ci-dessus équivaut à 1 015 670 000 USD au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD établi pour le budget 2016-2017, après conversion de la part en EUR;

1. **Approuve** le Programme de travail proposé par le Directeur général pour 2016-2017, comme suit:

a) Des crédits budgétaires sont ouverts, au taux de change de 1 EUR = 1,22 USD, comme suit:

	<b>USD</b>
Chapitre 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	83 773 000
Chapitre 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	202 695 000
Chapitre 3: Réduire la pauvreté rurale	64 881 000
Chapitre 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	105 604 000
Chapitre 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	50 279 000
Chapitre 6: Qualité, connaissances et services techniques	58 704 000
Chapitre 7: Programme de coopération technique	144 231 000
Chapitre 8: Activités de diffusion	74 793 000
Chapitre 9: Technologies de l'information	35 568 000
Chapitre 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO	81 366 000
Chapitre 11: Administration efficace et efficiente	73 742 000
Chapitre 12: Imprévus	600 000
Chapitre 13: Dépenses d'équipement	16 916 000
Chapitre 14: Dépenses de sécurité	22 518 000
<b>Ouverture totale de crédits (montant net)</b>	<b>1 015 670 000</b>
Chapitre 15: Transfert au Fonds de péréquation des impôts	90 100 000
<b>Ouverture totale de crédits (montant brut)</b>	<b>1 105 770 000</b>

b) Les crédits budgétaires (montant net) ouverts au paragraphe a) ci-dessus, après déduction du montant estimatif des Recettes accessoires (5 000 000 USD), seront couverts par les contributions des États Membres, pour un montant total de 1 010 670 000 USD, aux fins de la mise en œuvre du Programme de travail. Les contributions sont établies en USD et en EUR et comprendront 547 088 000 USD et 379 985 000 EUR, soit un fractionnement de 54 pour cent en USD et 46 pour cent en EUR pour les ouvertures de crédits (nettes). Les recettes accessoires sont intégralement libellées en USD.

- c) Un montant supplémentaire de xxx USD, destiné à financer les obligations au titre de l'assurance maladie après cessation de service, sera également couvert au moyen de contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Ces contributions seront établies en USD et en EUR, à raison de 33 pour cent en USD et 67 pour cent en EUR, de sorte qu'elles se monteront à xxx USD et à yyy EUR.
  - d) Les contributions totales dont sont redevables les États Membres pour financer l'exécution du Programme de travail approuvé et l'amortissement de l'assurance maladie après cessation de service s'élèveront à xxx USD et à yyy EUR. Les contributions dont sont redevables les États Membres en 2014 et en 2015 seront réparties selon le barème adopté par la Conférence à sa trente-neuvième session.
  - e) Pour le calcul de la contribution effectivement due par chaque État Membre, un montant supplémentaire est exigible, par l'intermédiaire du Fonds de péréquation des impôts, pour tout État Membre qui perçoit des impôts sur les traitements, émoluments et indemnités versés par la FAO aux fonctionnaires, impôts que l'Organisation rembourse aux fonctionnaires concernés. Un montant provisionnel de 8 500 000 USD a été prévu à cette fin.
2. **Encourage** les Membres à verser des contributions volontaires pour faciliter la réalisation des objectifs stratégiques et l'exécution du Programme de travail intégré en liaison avec le cadre de résultats.

(Adoptée le \_\_ 2015)

## D. Cadres de résultats et affectation des ressources 2016-2017

191. Cette section présente, pour chaque chapitre budgétaire (cinq objectifs stratégiques, objectif 6, quatre objectifs fonctionnels, quatre chapitres spéciaux) les domaines prioritaires et d'amélioration de l'exécution en 2016-2017 au niveau "résultante de l'Organisation", ainsi que les indicateurs et les objectifs cibles qui doivent être obtenus d'ici la fin de l'exercice biennal. L'examen du PMT 2014-2017 a permis de conclure que les cadres de résultats sont inchangés et qu'une nouvelle résultante relative aux activités de la FAO dans le domaine de la nutrition a été ajoutée à l'objectif 6. Les indicateurs et les objectifs cibles associés aux résultats seront actualisés à la fin de 2015 en fonction de l'expérience acquise et de l'alignement sur les cadres de programmation par pays.

192. Les domaines prioritaires recensés, y compris ceux qui figurent dans la dimension régionale qui suit les chapitres budgétaires, tiennent compte des tendances récentes et des faits nouveaux, des priorités exprimées par les organes directeurs, de l'expérience acquise dans la mise en œuvre du PTB 2014-2015 et des domaines qui ont été mis en avant et en retrait et qui sont présentés à la section A.

### *Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition*

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
1.01	50 665	106 452	157 118
1.02	14 077	28 602	42 678
1.03	17 465	76 759	94 224
<b>Total</b>	<b>82 207</b>	<b>211 813</b>	<b>294 020</b>

193. Pour éliminer durablement la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, il est nécessaire que les gouvernements et des acteurs autres que les États travaillent de manière plus coordonnée et plus centrée afin de s'attaquer aux causes profondes qui enferment les personnes souffrant de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition dans le cercle vicieux de la privation chronique. La FAO contribue à cet objectif en collaborant avec les gouvernements et d'autres acteurs du développement aux niveaux mondial, régional et national afin de créer un environnement plus porteur sur les plans des politiques et des institutions en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition. En tant qu'organisation mondiale, la FAO s'appuie sur ses travaux aux niveaux mondial et régional pour obtenir un engagement politique et renforcer les capacités à l'échelon national sur plusieurs fronts:

- a) des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition (résultante 1.1);
- b) une gouvernance renforcée, des mécanismes de coordination et des partenariats visant à améliorer la participation et la coordination entre tous les acteurs et les parties intéressées (résultante 1.2);
- c) des processus d'action fondés sur des éléments concrets et étayés par des informations plus pertinentes sur la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, un suivi et une cartographie améliorés des initiatives, et une évaluation plus précise des effets obtenus (résultante 1.3).

#### *Centrage et exécution améliorée*

194. Au titre de la résultante 1.1 sur l'engagement et l'action politiques en faveur de l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, la FAO continuera de renforcer et d'approfondir sa contribution à divers processus d'action mondiaux, régionaux et nationaux afin de

tirer parti de l'élan donné par le Défi Faim zéro, à l'instigation du Secrétaire général de l'ONU. Plus particulièrement, elle participera à la concrétisation progressive des objectifs de développement durable (ODD) pour l'après-2015<sup>55</sup> et à la promotion de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action<sup>56</sup>, cadre d'orientation transversal qui aidera les pays et les organisations régionales à atteindre leurs objectifs en matière d'élimination de la faim. Afin d'obtenir davantage de résultats au niveau des pays, l'Organisation s'appuiera sur les initiatives régionales lancées dans le cadre du Défi Faim zéro en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi qu'en Asie et dans le Pacifique afin de faire avancer le programme de changement relatif aux politiques et aux institutions à l'échelon national<sup>57</sup>.

195. Conformément aux recommandations formulées par les comités techniques et les conférences régionales en 2014, on accordera aussi une attention accrue à la promotion d'un programme de développement tenant davantage compte de la nutrition auprès des parties prenantes du secteur et des partenaires de développement. En s'appuyant sur les directives mondiales existantes<sup>58</sup>, on s'attachera tout particulièrement à promouvoir les changements relatifs aux politiques et aux institutions, ainsi que les investissements tenant compte de la nutrition dans et entre les différents secteurs, notamment l'agriculture, l'élevage, la foresterie, les pêches et l'aquaculture, la protection sociale et l'éducation. La FAO améliorera l'exécution de son programme sur les questions transversales en appliquant une approche plus collaborative et plus institutionnelle aux divers objectifs stratégiques pertinents.

196. Le changement relatif aux politiques et aux institutions qui est le but de la résultante 1.1 est tributaire de la création de mécanismes de gouvernance transversaux et multipartites plus inclusifs (résultante 1.2). À l'échelon mondial, la FAO continuera de jouer un rôle essentiel dans plusieurs domaines: faciliter les plateformes multipartites inclusives (Comité de la sécurité alimentaire, par exemple), convoquer des réunions visant l'établissement de politiques (Comité de l'agriculture, Comité des pêches ou Comité des forêts, par exemple)<sup>59</sup> et servir d'«honnête courtier» dans des secteurs techniques intéressant la sécurité alimentaire et la nutrition. Elle renforcera l'exécution de son programme en améliorant sa collaboration avec d'autres partenaires de développement dans le contexte de diverses initiatives multilatérales comme le Comité permanent de la nutrition du système des Nations Unies, l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, le Mouvement pour le renforcement de la nutrition, l'Initiative Efforts renouvelés contre la faim chez les enfants, le programme de développement pour l'après-2015 et le Défi Faim zéro, qui fait suite à Rio + 20.

197. On adoptera une approche similaire aux niveaux régional et national en renforçant les partenariats avec, par exemple, l'Union africaine (UA), l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et d'autres parties prenantes régionales et nationales, y compris des alliances parlementaires, afin de faciliter et de donner un élan politique plus important aux partenariats et aux actions transversales et multipartites à l'échelon national.

---

<sup>55</sup> Les ODD doivent être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2015.

<sup>56</sup> La Déclaration de Rome sur la nutrition et le Cadre d'action ont été adoptés à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, en novembre 2014.

<sup>57</sup> Par exemple, à l'appui des États Membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, la FAO a élaboré, avec l'Association latino-américaine d'intégration (ALADI) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), un plan régional pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'élimination de la faim d'ici à 2025. Elle aide ainsi les pays de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes à concevoir des plans nationaux visant à éliminer la faim et la pauvreté extrême.

<sup>58</sup> Par exemple, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, les Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté et les Principes du Comité de la sécurité alimentaire pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

<sup>59</sup> COAG, COFI et COFO.



198. Les résultantes 1.1 et 1.2 sont sous-tendues par le recours accru à des éléments concrets pour étayer les processus relatifs aux politiques. La FAO continuera de jouer un rôle essentiel dans la production et la diffusion en temps voulu de données, d'informations et d'analyses de grande qualité dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Cependant, outre la poursuite de ses travaux de renforcement des capacités de suivi et d'analyse de la situation en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, elle mettra davantage l'accent sur l'évaluation des effets des divers politiques, programmes et cadres institutionnels sectoriels et transversaux quant à la sécurité alimentaire et à la nutrition, et sur le dialogue avec les décideurs au sujet des répercussions des différentes solutions relatives aux politiques et aux institutions dans des contextes nationaux et régionaux particuliers.

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1</b>			
<b>CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<b>Faim</b> – prévalence de la sous-alimentation (en pourcentage) (source: FAO)			
<b>Insécurité alimentaire</b> – prévalence d'une insécurité alimentaire bénigne, modérée et grave (en pourcentage) (source: FAO, Résultats d'enquête sur l'insécurité alimentaire [Initiative Voices of the Hungry] – à élaborer)			
<b>Malnutrition</b> – pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (source: OMS)			
<b>RÉSULTANTE 1.1: Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>1.1.A</b>	Nombre de pays dotés de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels améliorés et appuyés par un cadre juridique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	6	15
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– des politiques et des stratégies inter- ou multisectorielles nationales sont en place et comprennent un objectif explicite d'amélioration de la sécurité alimentaire et/ou de la nutrition</li> <li>– des programmes d'investissement inter- ou multisectoriels nationaux sont en place pour améliorer la sécurité alimentaire et/ou la nutrition</li> <li>– niveau du cadre public global de politiques et de programmation qui est en place pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</li> <li>– existence d'une protection juridique du droit à une alimentation adéquate</li> </ul>		
<b>1.1.B</b>	Nombre de pays qui ont amélioré leur allocation de ressources (sur le plan de l'adéquation, de l'efficacité et de l'efficacités) en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	8	24
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– adéquation des dépenses publiques pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition</li> <li>– adéquation des ressources humaines publiques pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition</li> <li>– adéquation des efforts consacrés à l'amélioration des connaissances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition</li> <li>– efficacité et efficience de l'utilisation des ressources</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>1.1.1</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		
<b>1.1.2</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration et l'application de cadres juridiques et de mécanismes d'obligation de rendre des comptes en vue de concrétiser le droit à une alimentation adéquate et d'assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs.		
<b>1.1.3</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour la valorisation ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 1</b>			
<b>CONTRIBUER À L'ÉLIMINATION DE LA FAIM, DE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA MALNUTRITION</b>			
<b>1.1.4</b>	Renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes pour une allocation et de utilisation des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition plus adéquates, plus efficaces et plus efficaces.		
<b>RÉSULTANTE 1.2: Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>1.2.A</b>	<p>Nombre de pays qui ont amélioré les mécanismes de coordination et de gouvernance pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– existence d'un mécanisme d'orientation stratégique des politiques s'intéressant à la sécurité alimentaire et à la nutrition auquel participent les ministères et les institutions publiques concernés</li> <li>– existence d'un mécanisme d'obligation de rendre des comptes national (y compris des institutions nationales indépendantes œuvrant en faveur des droits de l'homme et qui s'occupent des violations du droit à l'alimentation)</li> <li>– existence de mécanismes de coordination publics efficaces pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition</li> <li>– degré de participation des multiples parties prenantes et d'engagement de la société civile</li> </ul>	8	24

**Objectif stratégique 2: Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches**

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
2.1	60 281	248 433	308 714
2.2	48 109	61 054	109 163
2.3	33 619	35 859	69 477
2.4	57 919	51 032	108 950
<b>Total</b>	<b>199 927</b>	<b>396 377</b>	<b>596 305</b>

199. Afin d'intensifier de manière durable la production agricole, tout en préservant ou en mettant en valeur la base de ressources naturelles et les biens et services écosystémiques qui y sont associés, il est nécessaire de mener une action transversale coordonnée et d'intégrer davantage les trois dimensions (environnementale, économique et sociale) de la durabilité dans tous les secteurs agricoles, y compris la production végétale, l'élevage, la foresterie, l'aquaculture et les pêches. C'est pourquoi la FAO aide ses États Membres à accroître leur productivité de plusieurs manières: i) utilisation efficiente des ressources; ii) conservation, protection et mise en valeur des ressources naturelles; iii) amélioration de l'équité, de l'accès à des avoirs productifs et de la consommation responsable; iv) renforcement de la résilience, en particulier face au changement climatique et v) amélioration de la gouvernance. L'Organisation mène, à l'échelon mondial, des activités extrêmement diverses qui permettent de renforcer les capacités des pays, ainsi que d'évaluer, aux niveaux national, régional et mondial, les progrès accomplis quant à l'accroissement de la production et de la productivité agricoles et à la gestion durable des ressources naturelles. Cela implique:

- a) l'adoption de pratiques qui accroissent et améliorent de manière durable la production agricole par les producteurs et les gestionnaires des ressources naturelles (résultante 2.1);
- b) une gouvernance renforcée pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables dans les États Membres (résultante 2.2);
- c) des instruments internationaux et régionaux et des mécanismes de gouvernance connexes de nature à améliorer et à accroître de manière durable la production agricole (résultante 2.3);
- d) des décisions fondées sur des preuves factuelles en ce qui concerne la planification et la gestion du secteur agricole et des ressources naturelles grâce au suivi, aux statistiques et à l'analyse (résultante 2.4).

*Centrage et exécution améliorée*

200. Dans le cadre de ses travaux, la FAO s'efforcera essentiellement de promouvoir l'intensification durable de la production agricole, sans négliger la préservation ou la mise en valeur des ressources naturelles et des biens et services écosystémiques qui y sont associés. Pour ce faire, elle devra mettre plus l'accent sur une action transversale coordonnée et intégrer davantage les trois dimensions (environnementale, économique et sociale) de la durabilité dans tous les secteurs agricoles, y compris la production végétale, l'élevage, la foresterie, l'aquaculture et les pêches.

201. Au titre de la résultante 2.1, la FAO s'emploiera à recenser et à promouvoir des pratiques et des technologies novatrices qui permettront d'accroître et d'améliorer de manière durable la production agricole, et travaillera avec les pays afin de faciliter l'adoption de ces pratiques et technologies, telles que recensées à la Conférence régionale pour l'Afrique et à la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes. On mettra l'accent sur les systèmes de production intégrés et efficaces, comme les systèmes riz-poisson mis en place conjointement en Asie dans le cadre de l'Initiative régionale sur le riz et de l'Initiative en faveur de la croissance bleue, sur les multiples dimensions de l'agriculture, par l'intermédiaire des Systèmes ingénieux du patrimoine

agricole mondial (SIPAM), et sur la gestion intégrée des ressources entre les différents paysages grâce à l'initiative régionale lancée en Afrique et au projet Des crêtes aux récifs dans les zones côtières. L'Organisation aidera les pays à évaluer dans quelle mesure les bonnes pratiques de gestion agricole peuvent permettre d'obtenir des avantages écosystémiques et, partant, à aligner les engagements nationaux concernant la biodiversité et l'agriculture.

202. Les travaux sur les SIPAM, entrepris au titre de la résultante 2.1, contribuent essentiellement à intensifier et à améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches, et plus particulièrement à gérer les écosystèmes par une approche intégrée et multisectorielle. Parmi les principaux volets de ces activités, citons le recensement et la préservation, aux niveaux mondial et local, d'une biodiversité agricole importante, la conservation *in situ* et l'amélioration des moyens d'existence des populations rurales, la promotion du concept de conservation dynamique et la diffusion. Au niveau conceptuel, les SIPAM ont été approuvés par le Comité du Programme, le Comité financier et le Conseil, qui a demandé que les incidences budgétaires qui en découlent soient présentées aux Membres pour examen avant la trente-neuvième session de la Conférence de la FAO, en juin 2015<sup>60</sup>. Sur la base des estimations préliminaires des besoins, des ressources seront mises à la disposition du Secrétariat des SIPAM dans le cadre du Programme ordinaire pour financer un poste de classe P-5 et un de classe G-4 pendant l'exercice biennal 2016-2017. Cela permettra de fluidifier l'exercice des fonctions du Secrétariat des SIPAM, y compris la supervision, la gestion, la coordination et la mise en œuvre du concept et des activités y afférentes, sachant que les travaux relatifs aux SIPAM s'appuieront principalement sur un financement extrabudgétaire.

203. La FAO promouvra et renforcera les approches transversales, mais elle continuera aussi à élaborer des approches et cadres importants et sectoriels en matière de durabilité, comme le modèle Produire plus avec moins en faveur de l'intensification durable de la production végétale et la gestion durable des terres, tel que recommandé par la Conférence régionale pour l'Afrique, ainsi que la gestion durable des forêts, conformément aux indications du Comité des forêts, et la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts. On s'efforcera essentiellement de mettre en œuvre ces approches et ces cadres de façon intégrée et de construire une vision commune de l'alimentation et l'agriculture durables au niveau national.

204. En outre, conformément aux recommandations de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et du Comité de l'agriculture, la FAO améliorera son appui aux États Membres s'agissant de recenser et de promouvoir les pratiques et technologies agricoles novatrices qui permettent de renforcer l'adaptation au changement climatique. Les initiatives régionales sur la gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique et sur la pénurie d'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord mettent fortement l'accent sur deux questions principales liées au changement climatique: l'intensification durable de la production et la gestion des ressources naturelles, en particulier les terres et les eaux.

205. Au titre de la résultante 2.2, la FAO joue un rôle essentiel en ce qu'elle aide les pays à élaborer des stratégies et politiques transversales qui concilient l'augmentation de la production alimentaire et la conservation des ressources foncières, aquatiques et forestières, ainsi que la biodiversité et les services écosystémiques, conformément au programme de développement pour l'après-2015. L'Organisation s'engagera auprès des pays et appuiera le dialogue multisectoriel et multipartite sur les politiques en se concentrant sur la mise en place d'un environnement propice à une agriculture plus durable, en accord avec les demandes et les priorités des pays.

206. La FAO aidera les pays à adopter des instruments internationaux et régionaux et des mécanismes de gouvernance connexes en faveur des systèmes de production durables, au titre de la résultante 2.3. La Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique a appelé la FAO à continuer de s'engager dans le cadre du Programme mondial pour un élevage durable et du Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, le Comité des forêts a demandé à

---

<sup>60</sup> CL 150/REP, paragraphe 13.

l'Organisation d'appuyer la mise en œuvre d'un mécanisme international de gouvernance et des instruments connexes en faveur de la gestion durable de la foresterie, et la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord a recommandé d'élargir et d'approfondir l'application du Code de conduite pour une pêche responsable et des instruments connexes.

207. S'agissant du changement climatique, la FAO a joué un rôle crucial, en partenariat avec un grand nombre de pays et d'entités internationales, nationales et non gouvernementales, dans la création et le lancement de l'Alliance mondiale pour une agriculture intelligente face aux changements climatiques, dont elle héberge désormais le Secrétariat. Les petits États insulaires en développement sont extrêmement vulnérables et feront l'objet d'une attention particulière. Ils bénéficieront notamment de ressources accrues au titre du Programme de coopération technique (PCT). Par ailleurs, au fil des années, l'Organisation a apporté des contributions au processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) afin de souligner combien il était important de prendre en compte l'agriculture. Ces travaux se poursuivront et pourraient gagner en importance suite à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

208. Au titre de la résultante 2.4, la FAO continuera à aider les pays à renforcer leurs capacités en matière d'élaboration de politiques et d'établissement de rapports grâce à des données et informations améliorées dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, qui revêtiront une importance cruciale en ce qu'elles permettront aux pays de suivre leurs cibles vis-à-vis des objectifs de développement durable. En outre, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a recommandé à la FAO de diriger les efforts visant à améliorer les outils d'évaluation des stocks halieutiques et à promouvoir les approches de gestion durable des pêches et le développement de l'aquaculture afin que le poisson contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Enfin, les participants à la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord ont appelé la FAO à tirer le meilleur parti de son avantage comparatif pour ce qui est du suivi et des informations concernant les ressources forestières ainsi que de l'élaboration et de la promotion des pratiques, stratégies et directives de gestion durable des forêts, et à améliorer l'intégration des travaux sur les forêts dans des activités portant sur d'autres questions, en particulier la sécurité alimentaire et l'eau.

## OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES

### Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif

**Production et productivité** – indice de la production végétale nette par habitant (2004-2006 = 100); indice de la production animale nette par habitant, y compris la laine (2004-2006 = 100); production de poisson par habitant (tonne/habitant) (capture et aquaculture); production de bois rond par habitant (m<sup>3</sup>/habitant); valeur ajoutée agricole par travailleur (2 000 USD en valeur constante); la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) est restée stable ou a augmenté depuis la dernière période faisant l'objet d'un rapport (source de toutes les données qui précèdent: FAOSTAT); superficie présentant une amélioration de la productivité agricole et de l'adéquation aux cultures (source: Global Agro-Ecological Zones – GAEZ)

**Environnement** – zones où les terres sont modérément ou fortement dégradées, en pourcentage des terres agricoles et du couvert forestier totaux [source: Système mondial d'information de la FAO sur la dégradation des terres (GLADIS/LADA)]; bilans en éléments nutritifs du sol (source: FAOSTAT); pourcentage de stocks de poissons à l'intérieur des limites biologiques de sécurité (source: FAO); croissance annuelle de la superficie forestière (en pourcentage) (source: FAOSTAT); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale)

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>			
<b>INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>			
<b>RÉSULTANTE 2.1: Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>2.1.A</b>	Nombre de pays faisant état d'une augmentation des superficies qui font l'objet d'une gestion durable des terres (GDT) en pourcentage (%) des superficies totales agricoles et forestières, depuis la dernière période considérée. <i>– Indicateur en cours d'élaboration</i>		
<b>2.1.B</b>	Nombre de pays dans lesquels l'écart des rendements agricoles s'est resserré depuis la dernière période considérée.	15	22
<b>2.1.C</b>	Nombre de pays dans lesquels le bilan des protéines consommables par l'homme dans la production animale (rapport production/intrants) a augmenté ou est resté stable depuis la dernière période considérée.	124	85
<b>2.1.D</b>	Nombre de pays connaissant une augmentation des superficies forestières assujetties à des plans d'aménagement forestier, en pourcentage (%) des superficies forestières totales, depuis la dernière période considérée.	40	S/O
<b>2.1.E</b>	Nombre de pays qui ont amélioré les pratiques de pêche/aquaculture durable [d'après les réponses au questionnaire afférent au Code de conduite pour une pêche responsable].	9	15
<b>2.1.F</b>	Nombre de pays dans lesquels la superficie de la végétation naturelle et des écosystèmes protégés qui a été perdue sous l'effet de l'expansion de l'agriculture a diminué depuis la dernière période considérée.	15	22
<b>Produits</b>			
<b>2.1.1</b>	Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.		
<b>2.1.2</b>	Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.		
<b>2.1.3</b>	Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables.		
<b>RÉSULTANTE 2.2: Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance – à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources – pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>			
<b>INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>			
<b>2.2.A</b>	Nombre de pays qui élaborent des documents et des politiques de planification stratégique à un haut niveau en vue de favoriser la gestion durable de la production agricole et des ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	7	18
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– degré auquel le principal programme de développement national traite les systèmes de production du secteur agricole d'une manière intégrée et équilibrée dans les sous-secteurs ou les disciplines concernés</li> <li>– degré auquel le principal programme de développement national encourage l'intensification de la production agricole d'une manière équitable socialement et durable pour l'environnement</li> <li>– degré auquel une politique, un plan ou un cadre national spécifique sur l'équité et l'égalité entre les sexes et/ou l'intégration des problématiques s'y rattachant existent et prennent en compte ce thème dans les stratégies d'intensification de la production agricole (c'est-à-dire les cultures, l'élevage, les pêches et l'aquaculture, les forêts et d'autres ressources naturelles)</li> </ul>		
<b>2.2.B</b>	Nombre de pays qui ont des organisations de service public et des mécanismes interinstitutionnels améliorés pour la formulation et l'application de politiques, de stratégies et de cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	4	11
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– la mesure dans laquelle la volonté politique et les finances sont appropriées pour développer la production agricole d'une manière durable</li> <li>– la mesure dans laquelle des mécanismes adéquats existent au niveau national pour la coordination, la gestion et le suivi de l'application des plans stratégiques, politiques et lois nationaux en faveur de systèmes de production équitables et durables intégrés dans le secteur agricole</li> <li>– le degré auquel les politiques ou stratégies nationales du secteur agricole ont été élaborées ou révisées au cours des deux dernières années d'une manière transparente et participative en se fondant sur des données factuelles</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>2.2.1</b>	Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		
<b>2.2.2</b>	Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		
<b>2.2.3</b>	Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		
<b>RÉSULTANTE 2.3: Les parties prenantes approuvent/adoptent des instruments internationaux (et régionaux) et appuient des mécanismes de gouvernance connexes en faveur de systèmes de production agricole durables.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>2.3.A</b>	Nombre de pays ayant fait la preuve d'un niveau élevé d'engagement/d'appui à l'égard de certains instruments internationaux de la FAO. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	119	131
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– le fait que le pays a ou non procédé à la ratification, à l'adhésion, à l'acceptation ou à la signature officielle en ce qui concerne les instruments contraignants de la FAO</li> <li>– le fait que le pays a ou non fait une déclaration officielle pour approuver la mise en œuvre des instruments non contraignants de la FAO</li> </ul>		



<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2</b>			
<b>INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>			
<b>2.3.B</b>	Nombre de pays qui ont fait preuve d'un engagement/soutien rigoureux s'agissant de certains mécanismes de gouvernance de la FAO. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>  – <i>nombre de pays ou de parties contractantes qui se sont acquittés des contributions obligatoires aux mécanismes</i>	84	121
<b>2.3.C</b>	Nombre de pays qui ont renforcé leurs cadres législatifs en intégrant des dispositions de certains instruments internationaux (contraignants et non contraignants) de la FAO.	27	29
<b>Produits</b>			
<b>2.3.1</b>	Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes internationaux (et régionaux) et à la mise à jour des instruments et des mécanismes existants, sous l'égide de la FAO.		
<b>2.3.2</b>	Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance, les processus et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas sous son égide.		
<b>2.3.3</b>	Appui aux parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre et l'application des instruments internationaux (et régionaux) ainsi que des recommandations/obligations des mécanismes de gouvernance connexes.		
<b>RÉSULTANTE 2.4: Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durables grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>2.4.A</b>	Nombre de pays pour lesquels on constate une amélioration des taux de réponse et/ou de la qualité des contributions à la collecte mondiale de données sur l'agriculture et les ressources naturelles pendant la période considérée. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>  – <i>le taux moyen de réponses à un ensemble défini d'exercices mondiaux de collecte de données sur l'agriculture (culture, élevage, pêche/aquaculture et foresterie) et les ressources naturelles, menés durant la période considérée (par exemple, certains questionnaires annuels de la FAO)</i>  – <i>les notes moyennes de qualité pour les données fournies dans le cadre d'exercices mondiaux de collecte de données sur l'agriculture (culture, élevage, pêche/aquaculture et foresterie) et les ressources naturelles, menés durant la période considérée (certains questionnaires annuels diffusés par la FAO)</i>	4	4
<b>2.4.B</b>	Nombre de pays qui produisent des comptes de l'économie et de l'environnement (conformes aux critères SCEE-AGRI) pour l'évaluation de l'activité dans l'agriculture, la foresterie et la pêche.	5	15
<b>2.4.C</b>	Nombre de pays qui font un usage modéré ou intensif des statistiques pour la prise des décisions concernant l'agriculture et la gestion des ressources naturelles depuis la dernière période considérée, selon l'opinion d'experts.	71	79



<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 INTENSIFIER ET AMÉLIORER L'APPORT DE BIENS ET DE SERVICES ISSUS DE L'AGRICULTURE, DES FORÊTS ET DES PÊCHES</b>	
<b>Produits</b>	
<b>2.4.1</b>	Les données et les informations pertinentes sont rassemblées, regroupées, intégrées et diffusées, et de nouvelles données sont générées par analyse et modélisation, en collaboration avec des partenaires.
<b>2.4.2</b>	Des méthodologies, normes, standards, définitions et autres outils utiles pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés.
<b>2.4.3</b>	Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données.

### Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
3.01	40 338	92 991	133 328
3.02	14 955	4 306	19 261
3.03	8 876	4 049	12 926
<b>Total</b>	<b>64 169</b>	<b>101 346</b>	<b>165 515</b>

209. La pauvreté est l'une des causes principales de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Les trois quarts des pauvres dans le monde vivent dans les zones rurales et la plupart dépendent de l'agriculture familiale. L'élimination de la pauvreté à l'horizon 2030 est la première des priorités mondiales du programme de développement pour l'après-2015 et le premier des objectifs de développement durable. La FAO contribue à la lutte contre la pauvreté rurale en promouvant une approche intégrée du développement qui a pour but d'améliorer les moyens d'existence dans les zones rurales au moyen d'interventions visant à dynamiser et diversifier l'économie agricole dans son ensemble. La FAO utilise cette approche intégrée pour fournir un appui aux programmes dans six domaines principaux: i) le renforcement des institutions rurales et des organisations de producteurs, et l'autonomisation accrue des populations; ii) l'augmentation de la productivité des petits exploitants et l'amélioration de leur accès aux marchés; iii) l'accès équitable aux ressources naturelles productives et leur gestion durable; iv) le renforcement des infrastructures et des services ruraux; v) l'accroissement des possibilités d'emplois décents agricoles et non agricoles en milieu rural; et vi) le renforcement de la protection sociale pour les populations rurales. La FAO s'efforce tout particulièrement de répondre aux besoins des femmes et des jeunes vivant en milieu rural.

210. Le programme stratégique de l'Organisation sur la réduction de la pauvreté rurale vise à concrétiser trois résultantes principales:

- a) les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitables, aux ressources productives, services, organisations et marchés (résultante 3.1),
- b) les ruraux pauvres ont davantage de possibilités pour accéder à un emploi agricole et non agricole décent (résultante 3.2); et
- c) les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue de réduire durablement la pauvreté rurale (résultante 3.3).

#### *Une exécution ciblée et renforcée*

211. Ces priorités stratégiques correspondent à celles qui avaient été définies par les conférences régionales et les comités techniques en 2014. Le Comité des forêts, par exemple, avait demandé à la FAO de fournir un appui, notamment aux petites entreprises et organisations de petits producteurs agricoles et forestiers, en utilisant le Mécanisme Forêts et Paysans. De même, la Conférence régionale pour l'Afrique du Nord et le Proche-Orient avait approuvé l'approche de la FAO pour améliorer les moyens d'existence des habitants des zones rurales, des petits exploitants et des populations vulnérables, tandis que la Conférence régionale pour l'Europe et l'Asie centrale avait demandé à la FAO de continuer à apporter son soutien aux petits exploitants familiaux en adoptant des pratiques d'intensification durable. Ces recommandations sont appliquées dans le cadre des travaux menés pour concrétiser la résultante 3.1.

212. Les travaux de la FAO réalisés au titre de la résultante 3.2 mettent l'accent sur le renforcement des possibilités d'accès à un emploi décent pour les ruraux pauvres, en particulier pour les jeunes et les femmes, et la lutte contre le travail des enfants. La Conférence régionale pour l'Afrique a souligné que l'emploi des jeunes est une priorité majeure. La FAO a sensiblement accru son appui aux politiques dans ce domaine et les efforts de mobilisation de ressources ont été renforcés afin de

fournir une aide aux pays, notamment en Afrique. La FAO renforce son soutien au niveau des pays afin d'améliorer la création de revenus et l'autonomisation économique des femmes rurales en Afrique, Asie, Europe et Asie centrale, et Amérique latine. L'amélioration des perspectives d'emploi et des conditions de travail décent dans le secteur des pêches et de l'aquaculture est une priorité sectorielle, comme l'avait également recommandé la Commission des pêches. La priorité sera également mise sur les migrations des populations rurales et l'appui aux politiques afin d'empêcher l'exode forcé, notamment grâce à l'amélioration des moyens d'existence ruraux et des possibilités de création d'emplois pour les jeunes ruraux. En 2014, la FAO est devenue un membre officiel du Groupe mondial sur les migrations (GMM) et un nouveau financement permet d'accroître l'aide apportée aux pays d'Afrique. La FAO s'engage aux côtés de l'Organisation internationale du travail (OIT) et d'autres organisations du système des Nations Unies pour renforcer le partenariat mondial visant à faciliter la création d'emplois décents dans les zones rurales dans le contexte du Pacte mondial pour l'emploi et conformément au huitième objectif de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015.

213. Le Comité de l'agriculture a souligné qu'il était important de renforcer les programmes de protection sociale afin d'aider les populations rurales à mieux gérer les risques. Au titre de la résultante 3.3, la FAO aide les pays membres à élaborer et mettre en œuvre des mécanismes de protection sociale qui contribuent à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, réduire la pauvreté, accroître la productivité agricole, favoriser le développement économique local, faciliter la gestion durable des ressources, et renforcer l'autonomisation économique des femmes rurales. En outre, la FAO suit les orientations de la Conférence régionale pour l'Amérique latine sur la nécessité d'améliorer la protection sociale dans les zones rurales en mettant davantage en valeur le territoire rural et l'agriculture familiale. Pour améliorer l'exécution, la FAO a renforcé les partenariats dans le domaine de la protection sociale, en particulier avec l'OIT, la Banque mondiale, le PAM et d'autres organisations qui sont coordonnent les efforts au niveau mondial en s'appuyant sur le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale (SPIAC-B), dont la FAO est un membre actif.

214. La FAO a établi des mécanismes de travail multidisciplinaire pour améliorer l'exécution. Ces mécanismes comprennent trois initiatives régionales (Amérique latine et Caraïbes, Afrique du Nord et Proche-Orient et Europe et Asie centrale), qui fournissent un appui axé sur les petits exploitants et les exploitations agricoles familiales dans le cadre plus large de la mise en valeur du territoire rural.

215. La FAO favorise des approches intégrées dans l'ensemble des travaux qu'elle mène dans le cadre des trois résultantes. À cet égard, l'Organisation a lancé un nouveau programme de collaboration ambitieux avec la Mission nationale pour les moyens de subsistance ruraux (NRLM), dont l'action est très efficace. Ce programme, qui ressemble beaucoup à la stratégie de la FAO de réduction de la pauvreté rurale combine plusieurs formes d'interventions et vise à atteindre 500 millions de ruraux pauvres. La FAO appuie ce programme et collabore avec l'Inde pour mettre en place un mécanisme de coopération Sud-Sud afin de faciliter le partage des connaissances. L'action de la NRLM est fortement axée sur l'autonomisation des femmes et l'élimination des écarts entre les sexes dans le secteur agricole. Parallèlement, comme indiqué précédemment, la FAO renforce ses travaux à l'appui de l'autonomisation économique des femmes rurales dans le cadre du Programme commun des Nations Unies (avec ONU Femmes, le FIDA et le PAM).

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<p><b>Pauvreté rurale</b> - indice numérique de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté rurale (pourcentage de la population rurale); écart de revenu ou de consommation qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté (pourcentage); nombre absolu de ruraux pauvres (Banque mondiale, toutes sources confondues).</p> <p><b>Malnutrition rurale</b> - prévalence de la malnutrition, poids pour l'âge (pourcentage des enfants âgés de moins de cinq ans); pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui présentent un retard de croissance (source: OMS); ampleur du déficit alimentaire (kcal/habitant/jour). (source: FAO)</p> <p><b>Santé en milieu rural</b> - taux de mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes) (source: OMS); taux de mortalité maternelle (estimation nationale, pour 100 000 naissances vivantes) (source: Groupe interinstitutions des Nations Unies); personnel des services de santé pour les communautés (pour 1 000 personnes) (source: OMS)</p>			
<b>RÉSULTANTE 3.1: Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés, et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>3.1.A</b>	Nombre de pays utilisant un ensemble amélioré de stratégies, politiques, lignes directrices, réglementations et outils visant à faciliter l'accès des ruraux pauvres, hommes et des femmes, aux ressources productives, aux services appropriés et aux marchés, et à encourager la gestion durable de la base de ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	9	17
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– existence de politiques en faveur de stratégies globales de réduction des inégalités entre les sexes et de la pauvreté rurale</li> <li>– existence d'un cadre de politiques permettant d'autonomiser les personnes au moyen d'actions collectives et de processus politiques participatifs</li> <li>– existence de politiques, de lois et d'institutions promouvant le respect des droits fonciers, l'utilisation équitable et la gestion durable des ressources naturelles par les ruraux pauvres, hommes et femmes, et d'autres groupes marginalisés</li> <li>– existence de politiques, de réglementations et d'approches encourageant le développement de technologies, la mise en place de services ruraux et la fourniture d'un appui à la commercialisation en faveur des pauvres</li> </ul>		
<b>3.1.B</b>	Nombre de pays dans lesquels les organisations rurales, les institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités en vue d'améliorer l'accès équitable des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux ressources productives, aux services appropriés, aux organisations et aux marchés, et de promouvoir la gestion durable de la base de ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	9	17
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– niveau de la capacité des organisations rurales et des institutions favorables aux pauvres de participer à une gouvernance des communautés, aux processus politiques et à la fourniture de services</li> <li>– niveau de la capacité de garantir le respect des droits fonciers, l'utilisation équitable et la gestion durable des ressources naturelles</li> <li>– niveau de la capacité d'amélioration de l'accès des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux technologies, aux services ruraux et à une aide à la commercialisation de leurs produits</li> <li>– niveau de la capacité de prendre des décisions de politiques de manière concertée sur la base de données factuelles, et de suivre l'évolution de la pauvreté rurale</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>3.1.1</b>	Appui visant à renforcer les organisations et institutions rurales et à faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.		
<b>3.1.2</b>	Appui visant à promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable.		
<b>3.1.3</b>	Appui pour améliorer l'accès des producteurs et des ménages ruraux pauvres aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés appropriés.		
<b>3.1.4</b>	Appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres.		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 3: RÉDUIRE LA PAUVRETÉ RURALE</b>			
<b>3.1.5</b>	Avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des capacités en vue de définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes.		
<b>RÉSULTANTE 3.2: Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités d'accéder à un emploi agricole ou non agricole décent.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>3.2.A</b>	Nombre de pays ayant mis en place un ensemble amélioré de politiques, institutions et interventions visant à créer des emplois ruraux décents, notamment pour les femmes et les jeunes. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>adéquation des politiques, stratégies et programmes visant à créer des emplois ruraux décents</i> – <i>niveau des capacités institutionnelles de mise en place de conditions favorables à la création d'emplois ruraux décents</i> – <i>niveau des capacités d'analyse et de suivi des marchés de l'emploi rural et d'appui aux processus de décision fondés sur des données factuelles</i>	9	18
<b>Produits</b>			
<b>3.2.1</b>	Appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes.		
<b>3.2.2</b>	Appui aux politiques en vue d'étendre aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail.		
<b>3.2.3</b>	Appui technique pour l'établissement de systèmes d'information et la production de données et de connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial.		
<b>RÉSULTANTE 3.3: Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue d'une réduction durable de la pauvreté rurale.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>3.3.A</b>	Nombre de pays dotés de systèmes de protection sociale qui relient celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>engagement multipartite en faveur de politiques et stratégies intersectorielles pour étendre les systèmes de protection sociale aux zones rurales et y accroître la réactivité de la protection sociale</i> – <i>niveau des capacités institutionnelles pour mettre en œuvre des programmes de protection sociale efficaces dans les zones rurales</i> – <i>niveau des capacités pour analyser, suivre et évaluer les politiques et programmes de protection sociale dans les zones rurales</i>	4	8
<b>Produits</b>			
<b>3.3.1</b>	Fourniture d'avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer pour l'amélioration des systèmes de protection sociale afin de favoriser un développement rural durable et équitable, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.		
<b>3.3.2</b>	Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de la capacité des ruraux pauvres de gérer les risques.		

**Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces**

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
4.01	57 268	22 286	79 555
4.02	29 937	82 225	112 162
4.03	17 799	23 717	41 516
<b>Total</b>	<b>105 004</b>	<b>128 229</b>	<b>233 233</b>

216. Il est essentiel, pour parvenir à un monde sans faim, que les États Membres participent effectivement au façonnement des systèmes agricoles et alimentaires, qui évoluent rapidement. L'amélioration de l'efficacité de ces systèmes contribuera à garantir l'utilisation responsable des ressources disponibles et à faciliter la production et la fourniture de produits sains et sûrs. Le soutien à la participation des petits producteurs et des petits pays sur le plan économique rendra ces systèmes plus inclusifs. La FAO contribue à l'émergence de systèmes agricoles inclusifs et efficaces en travaillant dans trois grands domaines, en partenariat avec les pouvoirs publics, la communauté du développement et les parties prenantes touchées, en vue d'obtenir les résultantes ci-après:

- a) des accords, mécanismes et normes internationaux renforcés qui traduisent mieux les besoins différents des pays et qui renforcent la capacité des pays à les mettre en œuvre (résultante 4.1);
- b) un développement des chaînes agro-industrielles et agroalimentaires qui combine des stratégies sous-sectorielles et des stratégies à l'échelle des petites et moyennes entreprises (PME) pour permettre l'émergence et l'adoption de modèles d'activité efficaces et réduire les pertes et le gaspillage alimentaires (résultante 4.2);
- c) des politiques, des instruments financiers et des investissements porteurs qui améliorent les stimulants pour les petits acteurs et l'environnement dans lequel ceux-ci doivent évoluer (résultante 4.3).

*Accent et amélioration de l'exécution*

217. L'action de la FAO visant à contribuer à l'émergence de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces se caractérise par la prise en considération du fait que le développement de ces systèmes est conditionné tant par des facteurs externes que par des facteurs internes au pays, et nécessite une action aux niveaux mondial, régional et national.

218. Pour les pays à la population croissante, et plus spécialement ceux qui connaissent une forte urbanisation, une participation accrue au commerce international des produits agricoles et alimentaires est inévitable, ce qui crée des difficultés mais ouvre aussi des possibilités. Au titre de la résultante 4.1, la FAO continuera à aider ses États Membres à élaborer des accords de commerce multilatéraux et régionaux et à faciliter le travail des organismes d'établissement de normes tels que le Codex et la CIPV, de façon à faire apparaître un commerce bien régulé pour permettre un meilleur accès à des aliments sûrs et nutritifs et à des marchés de produits de plus grande valeur, tout en réduisant autant que possible les risques de perturbation des secteurs alimentaires dans les pays importateurs, de mise en péril de la sécurité sanitaire des aliments, de perte de diversité nutritionnelle et de propagation de maladies des plantes et des animaux. Il s'agira notamment de donner des avis scientifiques pour orienter les politiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments et pour étayer le travail du Codex. Plus spécifiquement, la FAO travaillera avec l'OIE et l'OMS sur la résistance aux antimicrobiens<sup>61</sup> et sur le Programme d'action mondial en faveur de la sécurité sanitaire, impulsé par les pays.

<sup>61</sup> C 2013/28.

219. La FAO contribuera aussi à la traduction des accords et normes internationaux en politiques, stratégies et cadres réglementaires nationaux cohérents et compatibles en apportant son assistance technique et en renforçant les capacités des fonctionnaires des gouvernements, en fonction des demandes du Comité des produits, du Comité de l'agriculture, de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord. Ce travail passera plus spécialement par l'initiative régionale sur les échanges commerciaux et l'intégration régionale en Europe et en Asie centrale et par le renforcement du soutien conformément à l'engagement de dynamisation des échanges commerciaux intra-africains pris dans le cadre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie.

220. Une plus forte dépendance au commerce implique aussi que les pays soient plus à même de faire face comme il se doit aux chocs externes et à l'évolution à plus long terme des marchés mondiaux. La FAO continuera de faciliter la coopération intergouvernementale en vue de la réduction de la volatilité des prix en fournissant des informations sur les marchés grâce au Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et à des plateformes similaires conformément aux recommandations du Comité des produits. Elle aidera également les pays à adapter leurs stratégies commerciales grâce aux projections à moyen terme qu'elle établit en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et à utiliser davantage ces projections pour étayer les accords commerciaux (Comité des produits).

221. Dans de nombreuses régions, la demande urbaine croissante apporte aux producteurs locaux des débouchés plus pérennes et, du fait des meilleures possibilités de renforcement des échanges commerciaux intrarégionaux, peut favoriser un développement des systèmes alimentaires qui aide les producteurs disposant de peu de ressources à saisir les occasions commerciales. L'exploitation durable de ces débouchés suppose que les petits producteurs, dont la majorité vendent toujours leur production sur les marchés traditionnels, aient la possibilité de participer aux chaînes d'approvisionnement plus complexes qui se développent en réponse à l'urbanisation rapide. Au titre de la résultante 4.2, suite aux recommandations du Comité de l'agriculture et du Comité des pêches, la FAO soutiendra, au moyen d'évaluations et du partage des bonnes pratiques, les stratégies de développement de systèmes agricoles et alimentaires ouverts aux petits producteurs et aux PME qui: offrent davantage de possibilités d'emploi pour les jeunes dans des activités créatrices de valeur, garantissent un meilleur accès à des régimes alimentaires équilibrés, en particulier dans les zones urbaines, et favorisent les chaînes de valeur alimentaires écologiques en tenant mieux compte des problèmes et des incidences au niveau environnemental qui se manifestent tout au long des chaînes de valeur.

222. Les initiatives régionales dans les Caraïbes (Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes) et dans le Pacifique Sud (Chaînes de valeur pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique) mettent tout particulièrement l'accent sur le remplacement des produits importés par des produits locaux en permettant aux agriculteurs d'accéder aux marchés nationaux et régionaux. Dans ces régions, ainsi qu'en Afrique au titre de l'Initiative pour le développement du secteur agroalimentaire et des agro-industries en Afrique, la FAO soutiendra la mise au point et la mise en œuvre de mécanismes adaptés au contexte pour faire le lien entre les petits producteurs et les acheteurs au moyen de l'agriculture sous contrat, de modèles d'activité inclusifs, d'achats à grande échelle (notamment des achats institutionnels) et du renforcement des liens avec le secteur du tourisme. Dans les Caraïbes, les activités favoriseront la diversification agricole afin d'alléger la facture des importations de produits alimentaires. Dans le Pacifique, il sera apporté un appui plus fort pour améliorer la capacité des producteurs et entreprises locaux à mettre davantage de produits alimentaires sur les marchés intérieurs et touristiques afin de répondre à la demande d'une alimentation équilibrée et nutritive.

223. On peut également améliorer l'efficacité en réduisant les pertes et le gaspillage alimentaires dans les systèmes alimentaires. Au travers de l'initiative SAVE FOOD<sup>62</sup>, la FAO mettra en œuvre les recommandations formulées par toutes les conférences régionales pour aider les pays à mesurer et à évaluer les pertes et le gaspillage alimentaires (un domaine de travail que le CSA a qualifié de

---

<sup>62</sup> Initiative mondiale de réduction des pertes et du gaspillage alimentaires.

prioritaire) et à mettre au point des stratégies nationales et régionales pour réduire ces pertes et ce gaspillage, et notamment pour réduire le gaspillage alimentaire dans les zones urbaines.

224. Le développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces nécessitera des investissements importants de la part des producteurs, du secteur privé (national et étranger), du secteur public et des donateurs. Au titre de la résultante 4.3, la FAO continuera de travailler avec ses partenaires du secteur privé et avec les institutions de prêt pour faciliter l'accès au crédit et apporter des investissements complémentaires au moyen de mécanismes innovants, tels que les partenariats public-privé. Par sa coopération avec des institutions financières internationales telles que la Banque mondiale et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), la FAO soutiendra un investissement mieux ciblé dans le développement des systèmes alimentaires. En soutenant la mise en œuvre des Principes pour un investissement agricole responsable, la FAO veillera à la réalisation d'investissements appropriés par rapport aux objectifs économiques, sociaux et environnementaux nationaux.

225. Au niveau national, en s'appuyant sur des initiatives telles que le suivi et l'analyse des politiques alimentaires et agricoles (MAFAP), la FAO cherchera également à étendre son soutien aux systèmes de suivi des politiques et à renforcer la capacité des institutions à utiliser ces systèmes, ce qui est essentiel pour faciliter des réformes fondées sur les éléments probants et propres à faciliter le développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces.

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>			
<b>ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
Accroître la valeur du commerce mondial de produits agricoles par rapport à la valeur de la production agricole mondiale (source: FAOSTAT).			
Mesure dans laquelle la croissance de la valeur ajoutée des produits agroalimentaires est supérieure à la croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles (source: ONUDI).			
Croissance mondiale de la productivité du travail dans les secteurs de l'agriculture et des agro-industries (source: BIT).			
<b>RÉSULTANTE 4.1: Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>4.1.A</b>	Nombre de pays qui ont aligné des politiques, réglementations et mécanismes nationaux (liés au commerce international des produits de l'agriculture, de la foresterie et de l'alimentation) pour être conformes aux accords commerciaux. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – recensement du nombre de pays qui ont modifié leurs politiques, réglementations et mécanismes nationaux liés au commerce international pour être conformes aux accords commerciaux internationaux (source: Mécanisme d'examen des politiques commerciales (OMC), dont l'utilisation est suivie par la FAO).	5	15
<b>4.1.B</b>	Pourcentage de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) participant à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), ou pourcentage des normes du Codex émanant de PMA. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – nombre d'observations reçues de la part de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure à toutes les phases de l'élaboration des normes du Codex ou de la CIPV, en proportion du nombre d'observations reçues de la part de tous les pays membres (source: données émanant des systèmes de commentaires en ligne des secrétariats de la CIPV et du Codex).	15,12%	15,84%



<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>			
<b>ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES</b>			
<b>4.1.C</b>	Nombre de pays en développement dans lesquels l'indice FAO des systèmes de réglementation a augmenté. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>indice qui sera élaboré en 2014-2015.</i>	8	15
<b>Produits</b>			
<b>4.1.1</b>	Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.		
<b>4.1.2</b>	Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux.		
<b>4.1.3</b>	Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations et analyses actualisées aux fins d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies inclusives et efficaces relatives au commerce et aux marchés.		
<b>4.1.4</b>	Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires améliorés, et de fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.		
<b>RÉSULTANTE 4.2: Des chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible</b> (fin 2015)	<b>Cible</b> (fin 2017)
<b>4.2.A</b>	Nombre de pays dans lesquels la valeur ajoutée des produits agroalimentaires a augmenté plus vite que la valeur ajoutée des produits agricoles. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>valeur ajoutée des produits agroalimentaires (source: statistiques industrielles de l'ONUDI) par rapport à la valeur ajoutée des produits agricoles (notamment les produits de la foresterie, de la pêche et de l'aquaculture) (source: indicateurs du développement dans le monde).</i>	10	12
<b>4.2.B</b>	Nombre de pays dans lesquels l'indice FAO des pertes vivrières a diminué. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>indice qui sera élaboré d'ici à 2015.</i>	20	40
<b>Produits</b>			
<b>4.2.1</b>	Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies, et fournir des biens publics visant à rendre les chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces.		
<b>4.2.2</b>	Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et du gaspillage fondés sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial.		
<b>4.2.3</b>	Les acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour favoriser les chaînes agroalimentaires inclusives, efficaces et durables.		
<b>RÉSULTANTE 4.3: Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui rendent les systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible</b> (fin 2015)	<b>Cible</b> (fin 2017)
<b>4.3.A</b>	Nombre de pays dans lesquels le crédit agricole a augmenté en valeur réelle (corrigée de l'inflation). <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>niveau réel de crédit alloué au secteur agricole, tel qu'il est mesuré dans les rapports des services centraux de la statistique (au moins 50 pays).</i>	13	15

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 4</b>			
<b>ŒUVRER À DES SYSTÈMES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES PLUS INCLUSIFS ET PLUS EFFICACES</b>			
<b>4.3.B</b>	Nombre de pays dans lesquels le taux d'investissement agricole a augmenté.	7	10
	<i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – valeur ajoutée de l'agriculture dans la formation brute de capital fixe (FBCF): i) la FBCF est la valeur des acquisitions nettes d'actifs nouveaux ou existants (mise en valeur des terres, actifs fixes et inventaire dans le secteur de l'élevage, cultures de plantation, structures pour l'élevage, machines); ii) on entend par «agriculture» le secteur agricole à proprement parler mais aussi la pêche et la foresterie.		
<b>4.3.C</b>	Nombre de pays dans lesquels on a réduit les éléments dissuasifs ayant une incidence sur l'agriculture et le secteur alimentaire du fait de distorsions induites par les politiques. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	10	12
	– indices du taux de protection nominal (source: données de l'OCDE, de la Banque mondiale et de la FAO).		
<b>Produits</b>			
<b>4.3.1</b>	Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital en vue de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces et plus inclusifs.		
<b>4.3.2</b>	Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs.		
<b>4.3.3</b>	Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les impacts des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes alimentaires.		

**Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise**

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
5.01	14 246	18 934	33 181
5.02	13 994	59 085	73 079
5.03	16 506	291 186	307 692
5.04	5 299	330 438	335 737
<b>Total</b>	<b>50 045</b>	<b>699 643</b>	<b>749 688</b>

226. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence liés à l'agriculture face à des menaces ou en situation de crise, et donc protéger, rétablir et améliorer les moyens de subsistance, il faut nouer des partenariats stratégiques avec différents acteurs pour agir de manière cohérente et directe aux niveaux local, national, régional et mondial afin de concrétiser quatre résultantes qui se renforcent mutuellement:

- a) maîtriser les risques et les crises: des pays et des régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition (résultante 5.1);
- b) surveiller pour mieux protéger: des pays et des régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition (résultante 5.2);
- c) réduire les risques et la vulnérabilité aux niveaux des communautés et des ménages; des pays appliquent des mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition (résultante 5.3);
- d) se préparer et réagir aux crises; les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sont préparés à ces situations et gèrent efficacement ces situations (résultante 5.4).

227. S'appuyant sur les enseignements et les expériences tirées des activités qu'elle a menées pendant des décennies dans le domaine des catastrophes naturelles et des crises dues aux activités humaines, la FAO fournit des compétences techniques et opérationnelles multidisciplinaires à ses pays membres afin d'atténuer les risques multiples et les crises, ainsi que les ingrédients essentiels pour lutter contre la faim, soulager la pauvreté et favoriser le développement durable.

*Une exécution ciblée et renforcée*

228. Pour améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise, la FAO reconnaît qu'il est crucial de renforcer les partenariats, de mobiliser des ressources et de tirer parti des travaux liés aux autres objectifs stratégiques et effectués avec des parties prenantes à tous les niveaux (national, régional et mondial). Les domaines prioritaires sont définis en tenant compte des recommandations formulées par les comités techniques et les conférences régionales en 2014.

229. Au titre de la résultante 5.1, la priorité de la FAO sera de généraliser les mesures de réduction des risques de catastrophe et les programmes d'investissement pour renforcer la résilience dans l'agriculture. Un accent particulier sera mis sur le renforcement des capacités des gouvernements nationaux et de la société civile en matière de conception et de mise en œuvre de politiques, de mécanismes institutionnels, de stratégies et de programmes, et de fourniture de services aux niveaux décentralisés en vue de l'application de mesures de réduction des risques de catastrophe et de

l'intégration de ce concept dans les secteurs agricoles, conformément aux recommandations du Comité de l'agriculture, du Comité des forêts, du Comité des pêches, de la Conférence régionale pour l'Europe et de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord. La FAO aidera également les pays à appliquer des mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui réduisent les risques pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. Cette aide est directement rattachée à la mise en place d'un cadre pour la réduction des risques de catastrophes pour l'après-2015 (adopté à la Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe en mars 2015), qui mettra l'accent sur le lien entre l'alimentation, la nutrition et les catastrophes. Afin de renforcer les activités visant à faciliter l'inclusion des secteurs de l'agriculture, des pêches et des forêts dans la gestion des risques de catastrophe<sup>63</sup>, et inversement, la FAO s'inspirera également des conclusions de l'étude approfondie menée sur les dommages et les pertes causés par les catastrophes naturelles de moyenne et grande ampleur frappant les secteurs agricoles, étude qui sera présentée à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, qui se tiendra à Sendai (Japon) en mars 2015. L'Organisation se prononcera pour la publication d'un rapport annuel portant sur les catastrophes naturelles et causées par l'homme.

230. Au titre de la résultante 5.1 (gestion des risques et des crises) et de la résultante 5.3 (réduction des risques et de la vulnérabilité aux niveaux des ménages et du pays), la FAO aidera les membres à concrétiser au niveau national les engagements politiques pris dans le cadre du Programme d'action du CSA pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées. À la demande du Comité de l'agriculture, de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord et de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, il s'agira en priorité de: i) renforcer la capacité d'utiliser des politiques pertinentes en aidant et conseillant les nombreuses parties prenantes à élaborer des politiques tenant compte des besoins des institutions locales, qui ont un rôle essentiel à jouer lors des crises prolongées; ii) mieux comprendre les liens qui existent entre la sécurité alimentaire, la nutrition, les moyens d'existence fondés sur l'agriculture, et les crises prolongées; iii) renforcer la capacité de concevoir, analyser, mettre en œuvre, suivre et évaluer les politiques et les actions (en reconnaissant que les situations de crise prolongée dépendent du contexte et nécessitent des analyses complètes de l'ensemble des risques et des besoins de la part des différents acteurs, afin de parvenir à une compréhension commune des problèmes et des solutions possibles); iv) diffuser des connaissances aux fins d'information et de plaidoyer. Seront également pris en compte les efforts que la FAO déploie pour que les programmes et les politiques de résilience soient correctement conçus, suivis et évalués. On veillera tout particulièrement à effectuer d'autres analyses par pays en se fondant sur le modèle de mesure et d'analyse de l'indice de résilience (RIMA) de la FAO, et à renforcer les capacités des institutions nationales, en collaboration avec des organismes régionaux tels que l'IGAD) et le CILSS<sup>64</sup>. Ces travaux serviront aux préparatifs du Sommet humanitaire mondial de 2016 ainsi qu'aux délibérations et aux débats politiques de haut niveau qui auront lieu durant cette manifestation.

231. Le cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire – système de prévention des crises<sup>65</sup> (EMPRES) de la FAO pour la santé animale, la protection des végétaux et la sécurité sanitaire des aliments regroupe les principales capacités techniques et opérationnelles qui permettent à l'Organisation de s'attaquer aux ravageurs et aux maladies transfrontières des animaux et des végétaux, notamment les ravageurs et les maladies qui touchent les forêts et les ressources aquatiques, ainsi qu'aux radiations nocives, d'aider les pays à lutter contre ces menaces et d'améliorer la sécurité sanitaire des aliments. À la demande de la Conférence régionale pour l'Europe, de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Conférence régionale pour le Proche-Orient et du Comité de l'agriculture, au titre de la résultante 5.2, la priorité sera de diffuser des informations régulières sur les menaces connues et émergentes qui pèsent sur la chaîne alimentaire. Les capacités des pays seront renforcées afin de prévenir et d'atténuer les risques (résultante 5.3), et d'améliorer leur degré de préparation et l'efficacité de leurs interventions face aux crises de la chaîne alimentaire (résultante 5.4). La FAO renforcera sa

<sup>63</sup> Réduction/gestion des risques de catastrophe.

<sup>64</sup> Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

<sup>65</sup> Cadre de gestion des crises pour la filière alimentaire; Système de prévention des crises de la FAO.

collaboration et ses partenariats à l'échelle nationale, régionale et mondiale avec des institutions internationales telles que l'OIE, l'OMS, les centres du Groupe consultatif et d'autres centres de recherche agricole.

232. Afin de renforcer les liens entre les alertes rapides (résultante 5.2), à la demande du Comité des produits, de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord et du Comité des forêts, et les interventions rapides (résultante 5.4), à la demande de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, de la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, du Comité de l'agriculture, du Comité des pêches et du Comité des forêts, la FAO renforcera les capacités des pays aux niveaux national, régional et mondial en: i) reliant les alertes rapides aux processus décisionnels pertinents; ii) finançant des interventions rapides pour prévenir et atténuer les risques; iii) renforçant les mécanismes de déclenchement et les plans d'urgence; et iv) démontrant le rapport coût/efficacité des interventions rapides. Les travaux effectués permettront de mieux faire comprendre aux pays qu'il est important de déclencher des interventions rapides, d'apporter des éléments prouvant l'efficacité et l'efficacité des interventions rapides pour protéger les moyens d'existence, d'établir des liens avec des mécanismes institutionnels et financiers souples et tolérants aux risques et des approches novatrices pour réduire au minimum l'aversion au risque.

233. Un appui sera fourni dans les situations d'urgence, non seulement pour aider les populations touchées à se relever et à reconstituer leurs moyens d'existence, mais aussi pour aider les gouvernements, les communautés et les ménages à anticiper et à réduire l'impact des chocs qui dégradent les moyens d'existence vulnérables fondés sur l'agriculture, ainsi que recommandé par la Conférence régionale informelle pour l'Amérique du Nord, la Conférence régionale pour l'Afrique, le Comité de l'agriculture, le Comité des pêches et le Comité des forêts.

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b>			
<b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>			
<b>Indicateurs (et source) de réalisation de l'objectif</b>			
<p><b>Exposition au risque</b> - indice d'exposition au risque (qui sera élaboré sur la base des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de la Direction générale aide humanitaire et protection civile (ECHO)1.</p> <p><b>Dépendance à l'égard de l'aide alimentaire</b> - livraisons d'aide alimentaire céréalière, par habitant (source: PAM-FAO).</p> <p><b>Santé des écosystèmes</b> - bilans en éléments nutritifs (source: FAOSTAT); aires terrestres protégées (source: Banque mondiale); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); croissance annuelle de la superficie forestière (pourcentage) (source: FAOSTAT); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale).</p> <p><b>Malnutrition</b> - Indice de malnutrition aiguë globale (taux médians) Dates:(source: CE DAT)</p>			
<b>RÉSULTANTE 5.1: Les pays et régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.1.A</b>	Nombre de pays qui ont amélioré leur engagement et leurs capacités de gestion des risques de crise et de catastrophe concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition au moyen de politiques, de lois et de systèmes institutionnels. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	10	16
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– l'existence d'une politique ou d'une stratégie nationale de réduction et/ou de gestion des risques de catastrophe incluant explicitement les secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition et/ou des secteurs connexes</li> <li>– la réduction des risques de catastrophe en tant que partie intégrante des politiques et des plans intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– l'existence d'une structure performante de réduction et/ou de gestion des risques de catastrophe au sein d'organismes s'intéressant à l'agriculture, à l'alimentation et à la nutrition, et d'organismes sectoriels ayant des activités connexes</li> <li>– l'existence d'un mécanisme multipartite et multisectoriel national pour la réduction et la gestion des risques de catastrophe permettant de focaliser les interventions intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition en matière de réduction des risques de catastrophe</li> <li>– un niveau adéquat de ressources humaines et financières allouées à la réduction des risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> </ul>		
<b>Produits</b>			
<b>5.1.1</b>	Renforcement des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises.		
<b>5.1.2</b>	Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises.		
<b>RÉSULTANTE 5.2: Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.2.A</b>	Nombre de pays qui ont amélioré leur capacité de fournir régulièrement des informations et de déclencher des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	22	30
	<ul style="list-style-type: none"> <li>– des systèmes sont en place pour recueillir, suivre et partager les données et analyses sur les principaux dangers et vulnérabilités liés aux risques intéressant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– des systèmes d'analyse des risques et d'alerte rapide permettant de communiquer avec les communautés sont en place pour tous les risques majeurs qui intéressent l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</li> <li>– des éléments montrent que sont utilisées des données relatives aux dangers, à la vulnérabilité et/ou à la résilience, permettant d'éclairer les décisions tenant compte des questions de parité hommes-femmes en matière de planification et de mise en œuvre de politiques agricoles, alimentaires et nutritionnelles</li> </ul>		

<b>OBJECTIF STRATÉGIQUE 5</b>			
<b>AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE FACE À DES MENACES OU EN SITUATION DE CRISE</b>			
	– <i>des systèmes sont en place pour recueillir, suivre et partager les données sur les mécanismes de résilience des communautés/groupes de moyens d'existence</i>		
<b>Produits</b>			
<b>5.2.1</b>	Mise sur pied/amélioration de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée.		
<b>5.2.2</b>	Amélioration des capacités d'analyse de la vulnérabilité et/ou de la résilience.		
<b>RÉSULTANTE 5.3: Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.3.A</b>	<p>Nombre de pays ayant amélioré leur capacité d'application de mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</p> <p>– <i>les pays sujets aux catastrophes et aux crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition ont les capacités d'appliquer des mesures de prévention et d'atténuation à tous les niveaux administratifs</i></p> <p>– <i>les pays sujets aux catastrophes et aux crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition fournissent un appui social et économique ainsi que des services aux communautés menacées afin de réduire leur vulnérabilité</i></p>	15	20
<b>Produits</b>			
<b>5.3.1</b>	Renforcement des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes principales pour adopter de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises.		
<b>5.3.2</b>	Amélioration de l'accès des groupes les plus vulnérables aux services réduisant l'impact des catastrophes et des crises.		
<b>RÉSULTANTE 5.4: Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions.</b>			
<b>Indicateurs de résultante</b>		<b>Cible (fin 2015)</b>	<b>Cible (fin 2017)</b>
<b>5.4.A</b>	<p>Nombre de pays qui ont amélioré leur degré de préparation et leurs capacités de gestion des interventions. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i></p> <p>– <i>des plans de préparation multirisques aux catastrophes et/ou d'intervention d'urgence pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition et/ou des secteurs connexes sont en place à tous les niveaux administratifs pour réduire efficacement les risques de catastrophe</i></p> <p>– <i>un mécanisme de coordination technique et institutionnel efficace et tenu de rendre des comptes est en place pour la gestion des crises et des catastrophes frappant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition</i></p> <p>– <i>les pays touchés par des catastrophes et des crises ayant un impact sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition ont la capacité de gérer efficacement les interventions</i></p>	20	27
<b>Produits</b>			
<b>5.4.1</b>	Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes de se préparer à des situations de crise et d'en réduire l'impact.		
<b>5.4.2</b>	Renforcement des capacités de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crises et l'efficacité des interventions.		
<b>5.4.3</b>	Renforcement des capacités d'intervention des autorités nationales et des parties prenantes dans les situations de crise.		

**Objectif 6: Qualité, connaissances et services techniques**

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
6.01	34 556	46	34 602
6.02	7 451	3 897	11 348
6.03	3 664	12	3 676
6.04	1 352	0	1 352
6.05	2 223	0	2 223
6.06	10 000	0	10 000
<b>Total</b>	<b>59 245</b>	<b>3 955</b>	<b>63 200</b>

234. Pour qu'une approche axée sur les résultats puisse être appliquée de manière ferme et concrète à l'ensemble des activités de l'Organisation, la FAO doit pouvoir compter sur les capacités internes nécessaires à l'obtention des résultats attendus. Dans le cadre d'une décentralisation de plus en plus poussée, il est crucial de préserver l'intégrité technique de l'Organisation et de lui donner les moyens d'étendre les principales fonctions techniques au-delà des limites institutionnelles.

235. L'Objectif 6 assure la qualité et l'intégration des activités essentielles de la FAO dans les domaines technique et normatif et en matière d'établissement de normes, la production de statistiques de grande qualité et la coordination des thèmes transversaux (parité hommes-femmes, gouvernance et nutrition). Les activités et les ressources sont planifiées de manière à obtenir des résultantes précises, qui favorisent l'exécution des activités institutionnelles et des objectifs stratégiques. La portée et la cible de chaque résultante de l'Organisation sont décrites ci-dessous. La résultante de l'Organisation 6.5 prévoit des ressources pour le Fonds multidisciplinaire.

***Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation (Résultante 6.1)***

236. La promotion de la qualité et de l'intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation est essentielle pour une mise en œuvre efficace du Cadre stratégique révisé. Afin d'obtenir cette résultante, il faut assurer l'excellence des connaissances techniques en misant sur l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques; le soutien aux réseaux techniques et la mise à disposition de compétences techniques adéquates pour l'exécution des programmes; le renforcement des liens entre le Siège et les bureaux régionaux; le maintien de capacités permettant de répondre aux nouveaux enjeux en recourant à un fonds multidisciplinaire; des progrès face aux défis essentiels dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques; et enfin l'élaboration de publications phares de conception avancée.

237. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, on accordera l'attention aux éléments suivants:

- a) Mise en place d'approches plus globales et plus intégrées à l'appui des plans d'action des objectifs stratégiques et des cadres de résultats, optimisation du potentiel de partenariats stratégiques et action centrée sur les domaines où l'Organisation possède des avantages comparatifs.
- b) Renforcement des capacités des 14 réseaux techniques créés en 2014 pour améliorer la qualité technique et la cohérence des services fournis et garantir la qualité des intrants et du soutien nécessaires à la réalisation des produits des objectifs stratégiques, des initiatives régionales et des activités techniques de l'Organisation. Les réseaux techniques seront également utilisés pour favoriser les innovations au sein de l'Organisation et en dehors.
- c) Suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées par les comités techniques (Comité des produits, Comité de l'agriculture, Comité des pêches et Comité des forêts) et adoption d'une approche plus ciblée pour harmoniser les messages et assurer la cohérence.



- d) Perfectionnement de la qualité technique des publications phares de la FAO, en veillant à ce qu'elles reflètent les nouveaux défis, informent sur les nouvelles approches et les innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution et contribuer à la résolution des problèmes. Davantage d'importance sera accordée à la rigueur des examens par les pairs et à la sélection des priorités.
- e) Application plus systématique des normes environnementales et sociales qui font partie intégrante du cycle de projets de la FAO. L'unité environnementale et sociale de la FAO aidera les fonctionnaires techniques à intégrer la gestion des risques environnementaux et sociaux dans les stratégies, les politiques et les projets de terrain. Le réseau technique d'évaluation d'impacts environnementaux et sociaux continuera à soutenir le renforcement des capacités au Siège et dans les bureaux décentralisés.

***Les capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont renforcées par l'adoption de méthodes améliorées au sein de l'Organisation (Résultante de l'Organisation 6.2)***

238. Des données statistiques de grande qualité sont essentielles à l'élaboration et à la réalisation de politiques visant à diminuer la faim, la malnutrition et la pauvreté rurale. Elles sont également essentielles à la promotion d'une utilisation durable des ressources naturelles. Cette résultante, qui est coordonnée par le Statisticien en chef de la FAO, prévoit la mise au point de méthodes de collecte, compilation, dissémination, analyse et utilisation de données dans différents domaines et la fourniture d'une aide aux institutions nationales de la statistique pour renforcer leurs capacités de collecte, analyse et dissémination de données (y compris à travers les activités de la Stratégie mondiale et de CountryStat) et parvenir à produire et à mettre à la disposition de tous les pays des données de qualité optimale, comparables au plan international.

239. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, on accordera l'attention aux éléments suivants:

- a) suite donnée aux conclusions et recommandations de l'évaluation prévue des produits du savoir de la FAO, afin d'assurer que la production des statistiques soit axée sur la demande et conforme aux attentes exprimées par les utilisateurs;
- b) application des principes d'efficience et améliorations de l'efficacité sur la base d'un examen approfondi des principaux processus statistiques déployés au sein de l'Organisation, qui seront reflétés dans le programme de travail statistique 2016-2017;
- c) rôle de la FAO concernant le suivi du Programme de développement pour l'après-2015 et l'appui aux fonctions de suivi du Cadre stratégique révisé de l'Organisation, qui bénéficient d'affectations supplémentaires;
- d) rationalisation de la structure actuelle de gouvernance en matière de statistiques agricoles, au niveau régional et mondial. En ce qui concerne l'adoption de méthodes et de normes statistiques, d'autres progrès accompagneront le lancement complet du Cadre d'assurance de la qualité de la FAO.

***Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes (Résultante de l'Organisation 6.3)***

240. Réduire les inégalités entre les hommes et les femmes dans le secteur agricole et garantir l'autonomisation des femmes rurale est un élément fondamental des cinq objectifs stratégiques de la FAO. À travers ce thème transversal, le réseau des experts et points focaux de la parité hommes-femmes soutient activement les équipes chargées des objectifs stratégiques dans leur travail de programmation, mise en œuvre, assurance de qualité et suivi des activités sur la parité hommes-femmes. Un soutien est accordé aux États Membres pour qu'ils renforcent leurs capacités et veillent à ce que les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition ainsi que les programmes de développement agricole et rural tiennent compte de la parité hommes-femmes et donnent aux femmes et aux hommes des chances égales. Ce soutien est fourni dans le cadre des normes minimales relatives

à l'intégration de la question de l'égalité des sexes et repose sur des interventions ciblées. Par ailleurs, des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les efforts qui sont en cours sur le renforcement des capacités, la production de savoir, le dialogue et l'assistance en matière de politiques et les statistiques ventilées par sexe seront poursuivis et élargis pour progresser vers la réduction des inégalités entre hommes et femmes dans l'accès aux ressources, aux organisations et aux services et l'autonomisation des femmes rurales.

241. Pendant l'exercice biennal, les éléments suivants se verront accorder la priorité:

- a) appui au renforcement des capacités des pays pour qu'ils prennent en compte la parité hommes-femmes dans leurs politiques, leurs mécanismes de coordination et leurs systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle (OS1);
- b) appui aux politiques et programmes qui diminuent le fardeau des femmes travaillant dans les secteurs de l'agriculture et de la gestion durable des ressources naturelles (SO2);
- c) production de savoir et fourniture d'assistance aux pays afin qu'ils encouragent l'autonomisation économique des femmes en améliorant l'accès aux ressources productives, aux services, aux technologies, au travail décent et à la protection sociale (SO2 et SO3);
- d) aide aux pays pour la mise en place de chaînes de valeur plus inclusives et attentives à la parité hommes-femmes et à la promotion de l'entreprenariat féminin (SO4);
- e) renforcement des capacités nationales permettant de répondre aux besoins spécifiques des femmes et des hommes dans le cadre des programmes de réduction des risques dus aux catastrophes et de préparation aux urgences ayant des incidences sur l'agriculture et à la sécurité alimentaire (OS5);
- f) services de conseil et d'assistance techniques aux pays pour la collecte et l'utilisation de données ventilées par sexe afin de suivre la réduction des écarts entre les hommes et les femmes dans les principaux domaines relevant du mandat de la FAO (OS1, OS2, OS3 et OS 5).

242. À la demande de la Conférence, le budget alloué aux travaux sur la parité hommes-femmes a été maintenu à 21,8 millions d'USD<sup>66</sup>. Les ressources seront réparties entre objectifs stratégiques et fonctionnels comme indiqué dans le tableau ci-dessous. La nouvelle répartition des ressources correspond mieux aux activités menées dans ce domaine, notamment par les points de contact pour les questions de parité hommes-femmes dans le Département des services internes et les bureaux de la structure supérieure, ainsi que par l'unité qui se consacre à ces questions dans la Division de la protection sociale.

---

<sup>66</sup> C 2013/REP, paragraphe 66.

**Ressources pour la parité hommes-femmes (en milliers d'USD)**

Chapitre	PTB 2014-2015 ajusté	Variation	PTB 2016-2017
1	1 742	267	2 009
2	1 742	386	2 128
3	10 156	(1 143)	9 013
4	1 742	(271)	1 471
5	751	523	1 274
6	5 123	(846)	4 277
8		482	482
9		109	109
10		566	566
11		426	426
Fonds multidisciplinaire	500	(500)	
<b>Total</b>	<b>21 756</b>	<b>0</b>	<b>21 756</b>

**Services de qualité pour un traitement plus efficace des questions de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques (Résultante de l'Organisation 6.4)**

243. Au moyen du thème transversal de la gouvernance, la FAO se propose de renforcer l'efficacité de l'assistance aux politiques et aux activités de gouvernance aux niveaux mondial, régional et national. À cet effet, l'Organisation fournit des avis stratégiques dans le cadre des mécanismes de gouvernance mondiale, des avis sur les questions de politique générale et de gouvernance au niveau régional et national, soutient les activités de la FAO dans le cadre de certains programmes de pays et des Initiatives régionales, ainsi que l'élaboration et l'élargissement d'une communauté (réseau) de fonctionnaires de l'Organisation qui s'occupent de politiques et de gouvernance à tous les niveaux.

244. Les principaux domaines d'action seront les suivants:

- a) élaboration d'une plate-forme électronique destinée à soutenir un réseau de fonctionnaires de la FAO spécialisés dans les politiques;
- b) appui aux Initiatives régionales et aux programmes de pays;
- c) production et diffusion de matériels didactique en vue d'améliorer les compétences des fonctionnaires du cadre organique;
- d) organisation tous les deux ans d'un séminaire sur les politiques et la gouvernance;
- e) publication d'un important rapport sur la consolidation de la gouvernance, étayé par des études de cas de la FAO («Weaving the Fabric of Governance: a framework with FAO case studies»);
- f) une coordination continue à l'appui du programme de développement pour l'après-2015, l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général des Nations Unies sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire et le Défi Faim zéro.

**La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition (Résultante de l'Organisation 6.5)**

245. La nutrition a été désignée en tant que thème transversal au titre de l'Objectif stratégique 6, dans le sillage de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition et conformément à l'invitation formulée par le Conseil dans ce sens. En matière de nutrition, les principaux domaines d'action sont notamment la direction technique générale exercée par la FAO pour les travaux sur la nutrition, la coordination politique et opérationnelle des activités touchant à la nutrition au sein du système des

Nations Unies, l'intégration de la nutrition dans tous les objectifs stratégiques et le soutien technique à la mobilisation de ressources et à la communication au service de la nutrition. Les activités essentielles de programmation pour l'amélioration de la nutrition et les ressources destinées à soutenir ces activités restent liées aux objectifs stratégiques.

246. Pendant l'exercice biennal, six domaines d'activités seront privilégiés:

- a) appui aux politiques et à la coordination opérationnelle en matière de nutrition au sein du système des Nations Unies;
- b) par le biais des objectifs stratégiques, aide aux États Membres pour la mise en œuvre de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2.
- c) suivi et établissement de rapports sur la mise en œuvre de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2, conjointement avec l'OMS, en étroite collaboration avec d'autres institutions, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations régionales;
- d) collaboration dans le cadre des objectifs stratégiques pertinents afin de renforcer la communication à l'échelle de l'Organisation sur la nutrition et la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2;
- e) promotion de l'application d'une série de normes minimales et d'une approche institutionnelle visant à intégrer la nutrition dans la mise en œuvre du Cadre stratégique révisé;
- f) participation à l'établissement et au maintien au sein de l'Organisation d'un système d'information sur les politiques de sécurité alimentaire et de nutrition destiné à étayer l'action de la FAO en faveur de la concertation de politiques fondée sur des éléments concrets, aux niveaux mondial, régional et national.

<b>OBJECTIF N°6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Qualité, connaissances et services techniques, qualité et intégrité des données produites et diffusées par la FAO, et services de qualité pour les activités concernant la gouvernance et la parité hommes-femmes				
<b>6.1: Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.1.A</b>	Qualité de l'encadrement technique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	62%		
	– <i>méthodologie fondée sur une enquête visant à évaluer les commentaires des parties prenantes sur certains aspects de l'encadrement technique — capacité d'assurer l'excellence des connaissances techniques, conformité aux politiques techniques, intégrité technique, faculté de réagir aux problèmes émergents et de faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever tout en favorisant la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques</i>			
<b>Produits</b>				
<b>6.1.1</b>	Assurer l'excellence des connaissances techniques requises aux fins de l'accomplissement des objectifs stratégiques, en misant sur l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, sur la création de réseaux techniques et sur la fourniture de compétences techniques appropriées pour l'exécution des programmes de l'Organisation.			
<b>6.1.2</b>	Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique.			
<b>6.1.3</b>	Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire.			

<b>OBJECTIF N°6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>				
<b>6.1.4</b>	Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits).			
<b>6.1.5</b>	Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts.			
<b>6.1.6</b>	Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la fonction de représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef.			
<b>6.2: Les capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont renforcées par l'adoption de méthodes améliorées au sein de l'Organisation</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.2.A</b>	Utilisation des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données concrètes dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques (sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, pauvreté rurale et résilience face aux menaces et crises). <i>Mesure moyen des éléments suivants:</i> – nombre de pays dans lesquels les statistiques existent et sont utilisées pour ces processus de prise de décision – (Source: FAO, enquête interne).		12	30
<b>6.2.B</b>	Système d'évaluation de la FAO de la capacité statistique. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – nombre de pays dont on observe une progression sensible des capacités statistiques au vu des résultats des questionnaires d'évaluation par pays de la Stratégie mondiale pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales		18	45
<b>Produits</b>				
<b>6.2.1</b>	Des méthodes de collecte, de compilation, de diffusion, d'analyse et d'utilisation des données sont élaborées et partagées dans différents domaines.			
<b>6.2.2</b>	Un appui est fourni pour renforcer les institutions nationales de la statistique et améliorer les compétences des statisticiens nationaux dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données (en travaillant, par exemple, dans le cadre de la stratégie mondiale et de CountrySTAT).			
<b>6.2.3</b>	Des données de grande qualité et comparables au niveau international sont produites et mises à la disposition de tous les pays.			
<b>6.2.4</b>	La coordination et la gouvernance de la statistique de la FAO (Statisticien en chef et Groupe de travail interdépartemental sur la statistique) sont renforcées et les capacités internes permettant d'analyser les défis posés par le développement et les politiques et d'évaluer le cadre de suivi à tous les échelons de l'Organisation sont améliorées.			
<b>6.3: Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes.</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.3.A</b>	Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement des femmes. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées aux normes minimales	0	6	10
<b>6.3.B</b>	Nombre de normes minimales du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes élaborées et appliquées par la FAO. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – recensement et suivi d'une série d'interventions clés liées au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	4	8	10
<b>Produits</b>				
<b>6.3.1</b>	Les États Membres sont appuyés par l'unité spécialisée dans les questions de parité hommes-femmes pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement les femmes.			

<b>OBJECTIF N°6: QUALITÉ, CONNAISSANCES ET SERVICES TECHNIQUES</b>				
<b>6.3.2</b>	Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes.			
<b>6.4: Services de qualité pour un traitement plus efficace des questions de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>				
		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.4.A</b>	Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques	2	3	3
<b>6.4.B</b>	Nombre de questions de gouvernance nationale et régionale pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i>	0	4	8
	<i>– nombre de questions de gouvernance nationale ou régionale pour lesquelles des options relatives aux solutions ont été mises au point avec les principales parties prenantes.</i>			
<b>Produits</b>				
<b>6.4.1</b>	La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale sont améliorées.			
<b>6.4.2</b>	Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options relatives à des avis ciblés appropriés sont formulées.			
<b>6.5: La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>				
		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>6.5.A</b>	Nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de la suite donnée à leurs engagements au titre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la CIN2 (Source: système de suivi conjoint FAO/OMS).			
<b>6.5.B</b>	Nombre d'unités/employés de la FAO qui appliquent les normes minimales et l'approche institutionnelle pour l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique (Source: évaluation de suivi après formation).			
<b>Produits</b>				
<b>6.5.1</b>	La qualité et la cohérence de l'appui de la FAO à la coordination opérationnelle et politique du système des Nations Unies est améliorée.			
<b>6.5.2</b>	Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour l'application de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 sont renforcées.			
<b>6.5.3</b>	Des normes communes et une approche institutionnelle pour intégrer la nutrition dans le Cadre stratégique sont élaborées et appliquées par le biais des objectifs stratégiques.			

### *Chapitre 7: Programme de coopération technique*

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
7.01	4 604	0	4 604
7.02	136 217	0	136 217
<b>Total</b>	<b>140 821</b>	<b>0</b>	<b>140 821</b>

#### *Domaines d'activités*

247. Le Programme de coopération technique (PCT) est présenté, pour des motifs budgétaires, sous la forme d'un chapitre distinct dans la Résolution sur l'ouverture de crédits. Il comporte deux composantes principales, à savoir la gestion et l'appui du PCT, répartis entre le Siège et les bureaux décentralisés, et les projets du PCT, qui fournissent directement une aide aux États Membres. Sur la totalité des crédits du PCT, 82 pour cent sont réservés à des projets de développement et répartis dans les régions, où ils sont gérés par les Représentants régionaux de la FAO, 15 pour cent sont destinés à des projets d'urgence et 3 pour cent à des projets inter-régionaux, comme indiqué à l'*Annexe II*.

248. Les mesures visant à améliorer encore le Programme de coopération technique, conformément au processus de réflexion stratégique et aux cadres de programmation par pays, ont été approuvées par le Conseil à sa cent quarante-cinquième session. Elles prévoient de prendre les cadres de programmation par pays comme point de départ pour la définition de priorités d'assistance technique conformes aux objectifs stratégiques, au titre du PCT, un rôle et des responsabilités plus importants pour les bureaux décentralisés au niveau du suivi et du compte rendu relatifs aux projets du PCT, et une simplification et une harmonisation accrues des procédures du PCT.

249. Ces mesures avaient aussi pour objectif de favoriser une utilisation plus stratégique des ressources du PCT et de veiller à ce que les interventions du PCT soient alignées sur les priorités nationales par le biais des cadres de programmation par pays (CPP). Les directives relatives à la formulation des cadres de programmation par pays ont été amendées pour permettre de repérer, dans la matrice de résultats des CCP, des produits pouvant bénéficier d'une assistance au titre du PCT. Ces contributions constituent une filière de projets du PCT qui bénéficient de procédures simplifiées, ce qui améliore l'efficacité de la gestion du PCT, abrège les délais d'approbation et confère aux bureaux décentralisés des fonctions et des responsabilités plus importantes.

#### *Améliorations pour 2016-2017*

250. En 2016-2017, les efforts porteront sur la consolidation des améliorations apportées en 2014-2015, en donnant une impulsion au renforcement des capacités, surtout dans les bureaux décentralisés. Du matériel de sensibilisation et des outils d'information ciblés seront élaborés. Le suivi et la communication de rapports sur l'utilisation des crédits du PCT seront renforcés, notamment concernant les aspects qualitatifs liés à la durabilité et aux progrès accomplis pour aligner le PCT sur les améliorations apportées au cycle des projets.

251. Une augmentation de 6,1 millions d'USD des ouvertures de crédit nettes du Programme de coopération technique pour 2016-2017 (Chapitre 7) portera la part du PCT de 13,4 pour cent à 14 pour cent du Programme de travail et budget de l'Organisation, comme demandé par la Résolution 9/89 de la Conférence. Ces ressources supplémentaires seront affectées au soutien des petits États insulaires en développement (PEID), et l'accent sera mis sur l'impact du changement climatique. Les 40 PEID<sup>67</sup> qui sont Membres de la FAO appartiennent à quatre régions.

<sup>67</sup> Parmi eux figurent sept économies à revenu élevé qui ont un accès limité aux ressources du PCT (uniquement l'aide d'urgence et le Fonds du PCT).

<b>CHAPITRE 7: PROGRAMME DE COOPÉRATION TECHNIQUE</b>			
<b>Définition de la résultante</b> – Le PCT est exécuté de manière satisfaisante; il est pleinement aligné sur les objectifs stratégiques et contribue à l'obtention des résultats des cadres de programmations par pays.			
<b>7.1: Gestion et soutien du PCT</b>			
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>7.1.A</b>	Taux d'approbation des ressources du PCT - crédits ouverts pour 2016-2017	Taux d'approbation - crédits ouverts pour 2014-2015	100%
<b>7.1.B</b>	Taux d'exécution des projets du PCT - crédits ouverts pour 2014-2015	Taux d'exécution des projets du PCT – crédits ouverts pour 2012-2013	100%



### *Objectif fonctionnel 8: Activités de diffusion*

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
8.01	32 984	55	33 039
8.02	32 919	81	33 000
8.03	10 950	3	10 953
<b>Total</b>	<b>76 852</b>	<b>140</b>	<b>76 992</b>

#### *Domaines d'activités*

252. L'objectif fonctionnel 8 fournit la base nécessaire pour évaluer les activités de diffusion de l'Organisation: les partenariats et les activités de plaidoyer et de renforcement des capacités; la communication; la mobilisation de ressources et la coopération Sud-Sud. Les unités fonctionnelles responsables de ces fonctions sont, respectivement, le Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC), le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) et la Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources (TCS).

253. Les activités menées au titre de cet objectif sont guidées par quatre résultantes: i) intégrer dans les méthodes de travail de la FAO la politique et stratégie de communication de l'Organisation et les stratégies relatives aux partenariats avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé; ii) mettre en œuvre les stratégies de la FAO pour la mobilisation de ressources et pour la coopération Sud-Sud à l'appui du Cadre stratégique; iii) répondre aux besoins de l'Organisation en termes de contributions volontaires et développer les partenariats de coopération Sud-Sud, tout en diversifiant les partenaires; iv) rendre les bureaux décentralisés plus autonomes en leur fournissant les capacités, les outils, l'appui technique et les conseils nécessaires pour répondre aux besoins locaux en termes de diffusion.

#### *Priorités pour 2016-2017*

##### Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités

254. La grande priorité est de s'adjoindre le concours de partenaires non étatiques variés afin d'élargir la portée des objectifs stratégiques et d'améliorer les résultats qu'ils produisent, tout en faisant passer les messages de la FAO et en contribuant au renforcement à long terme des capacités des États Membres. On mènera des activités sur cinq grands axes:

- a) définir, promouvoir et développer des partenariats stratégiques pour chacun des objectifs stratégiques et mettre au point les outils dont le personnel de la FAO a besoin pour promouvoir et mettre en œuvre les partenariats, notamment un système harmonisé de suivi et d'évaluation;
- b) faire participer les acteurs non étatiques à la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale en utilisant les initiatives régionales comme points d'entrée et en favorisant le dialogue multipartite mettant l'accent sur l'accès aux terres et les droits fonciers;
- c) soutenir la création de fronts parlementaires contre la faim en Asie et en Afrique aux niveaux national et régional au moyen de mécanismes de coopération Sud-Sud, promouvoir les politiques relatives à l'agriculture familiale en s'appuyant sur les résultats de l'Année internationale et mettre au point des campagnes de plaidoyer pour l'Année internationale des légumineuses ainsi que pour les systèmes alimentaires traditionnels et l'agroécologie;

- d) renforcer les capacités des États Membres dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire aux niveaux institutionnel et individuel en apportant un soutien en matière de renforcement des capacités aux unités techniques et aux bureaux décentralisés de la FAO, ainsi qu'en aidant directement les pays;
- e) mettre au point des supports pédagogiques, notamment des modules de formation en ligne, répondant aux impératifs précis des différents objectifs stratégiques, recenser et diffuser les bonnes pratiques et promouvoir et soutenir les systèmes de données ouverts et les normes communes pour le partage des connaissances dans le domaine agricole.

255. Quatre domaines d'activités seront mis en retrait ou recentrés:

- a) le soutien système pour les initiatives telles que le Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles et AGROVOC sera confié à des partenaires, de façon à ce que la FAO puisse se concentrer sur les politiques et normes relatives aux systèmes d'information;
- b) le soutien à l'Alliance contre la faim et la malnutrition, qui sera inclus dans les initiatives de plaidoyer pour le droit à l'alimentation par l'intermédiaire des fronts parlementaires;
- c) les activités Communication pour le développement seront recentrées sur les contributions à l'agriculture familiale;
- d) le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (2004) est terminé.

#### Communication

256. Une communication souple, stratégique et ciblée aide à mobiliser le soutien nécessaire pour la réalisation des buts et objectifs stratégiques de la FAO, ainsi que pour les différentes initiatives. C'est le Bureau de la communication de l'Organisation (OCC) qui assure la communication, au moyen d'un réseau de spécialistes en communication, qui se trouvent au Siège, dans les bureaux régionaux, dans les bureaux de liaison et sur d'autres sites dans le monde.

257. Pour 2016-2017, on poursuivra quatre grandes priorités en matière de communication:

- a) renforcer la visibilité de la FAO en tant que centre d'excellence qui dirige la lutte contre la faim et la malnutrition dans tous les domaines liés à son mandat;
- b) répondre aux besoins de l'Organisation en matière de communication au titre du Cadre stratégique, en mettant en avant les activités menées pour aider les Membres à atteindre les objectifs stratégiques, y compris au moyen des initiatives régionales, en mettant particulièrement l'accent sur les résultats obtenus au niveau des pays;
- c) améliorer la diffusion des connaissances et de l'expertise de la FAO en utilisant des moyens électroniques et des approches innovantes. Il s'agira notamment de renforcer le site Web FAO.org comme principal canal de communication de l'Organisation, de renforcer la présence dans les médias sociaux et d'améliorer les services de communication pour les représentants permanents grâce au Web et à des applications mobiles;
- d) renforcer l'impact des actions et activités de diffusion de la FAO avec la collaboration de partenaires dans des domaines liés aux médias, aux médias sociaux et à l'édition. À cet égard, il sera conclu des partenariats stratégiques avec les principaux médias dans toutes les langues de la FAO afin d'assurer la diffusion des messages clés de l'Organisation.

#### Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud

258. Au cours de l'exercice biennal, on s'efforcera: i) de renforcer et de diversifier la base de ressources; ii) de veiller à ce que les ressources mobilisées contribuent aux secteurs de mobilisation de ressources de l'Organisation, aux initiatives régionales et aux cadres de programmation par pays dont il est convenu avec les autorités nationales; et iii) d'encourager les partenaires à affecter les ressources sans les destiner à des objectifs trop précisément définis. La FAO veillera également à ce que les ressources allouées à l'appui des priorités soient gérées efficacement et conformément à ses orientations et procédures opérationnelles.

259. La FAO continuera de mettre au point des modes de financement innovants, par exemple par l'intermédiaire du Fonds fiduciaire africain de solidarité, du Mécanisme d'appui aux programmes multidonateurs ou du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement, afin d'obtenir des ressources plus souples à l'appui des priorités définies. En plus de travailler avec les partenaires traditionnels à l'appui des priorités de l'Organisation, on s'efforcera d'intensifier la collaboration avec les nouveaux partenaires, par exemple le Fonds pour l'environnement mondial et au moyen de fonds fiduciaires unilatéraux. En s'appuyant sur la dynamique de la coopération Sud-Sud, la FAO va faciliter le dialogue et exploiter un vivier plus vaste de fournisseurs de ressources techniques et financières du Sud pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses, émanant en particulier des pays à revenu intermédiaire. On redoublera d'efforts pour renforcer l'autonomie et les capacités des équipes chargées des objectifs stratégiques et des bureaux décentralisés, s'agissant de la mobilisation de ressources, de la coopération Sud-Sud et de la gestion du cycle des projets, afin de permettre à la FAO de mieux répondre aux besoins nationaux, régionaux et mondiaux.

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Les objectifs de la FAO sont atteints grâce à des partenariats et à des activités de plaidoyer diversifiés et élargis, à une meilleure sensibilisation du public, au renforcement du soutien politique, à l'accroissement des ressources et à l'amélioration des activités de renforcement des capacités et de la gestion des connaissances.				
<b>8.1: Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>8.1.A</b>	Nombre de partenariats stratégiques établis et/ou d'initiatives de plaidoyer entreprises pour les priorités de l'Organisation	20	15	30
<b>8.1.B</b>	Nombre d'objectifs stratégiques pour lesquels l'approche de la FAO visant à mesurer les résultats du soutien au renforcement des capacités a été mise en œuvre	0	1	4
<b>Produits</b>				
<b>8.1.1</b>	Des partenariats stratégiques sont promus et renforcés.			
<b>8.1.2</b>	Un appui en matière de plaidoyer en faveur des priorités et objectifs stratégiques de la FAO est fourni.			
<b>8.1.3</b>	Des avis sont donnés et un appui est prêté aux équipes chargées des objectifs stratégiques de façon à intégrer pleinement le renforcement des capacités dans les activités de la FAO.			
<b>8.2: Communication</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>8.2.A</b>	Visites d'utilisateurs sur FAO.org (sur la base des statistiques d'accès au site Web)	6 millions par mois	6,5 millions par mois	7 millions par mois
<b>8.2.B</b>	Présence dans les médias (nombre de consultations), mesurée par le service de suivi Meltwater	12 500 par mois	13 200 par mois	14 000 par mois
<b>Produits</b>				
<b>8.2.1</b>	De nouvelles relations sont nouées avec des médias nationaux, régionaux et mondiaux.			
<b>8.2.2</b>	Refonte de la présence de l'Organisation sur le Web et dans les médias sociaux pour aligner la communication sur les objectifs stratégiques.			
<b>8.2.3</b>	Élaboration et promotion d'approches, d'outils et de méthodes pour l'Organisation aux fins de la diffusion des connaissances et de l'amélioration de la gestion de l'information.			
<b>8.3: Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>8.3.A</b>	Contributions volontaires mobilisées pour l'exercice biennal (2014-2015)	1,6 milliard d'USD (moyenne 2010-2013)	1,6 milliard d'USD (2014-2015)	1,6 milliard d'USD (2016-2017)
<b>8.3.B</b>	Nombre de pays ayant défini un objectif réaliste de mobilisation des ressources	17	50	Tous les pays ayant des CPP en place

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 8: ACTIVITÉS DE DIFFUSION</b>	
<b>Produits</b>	
<b>8.3.1</b>	Élargissement et diversification de la base des partenaires avec lesquels la FAO coopère, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud.
<b>8.3.2</b>	Création ou amélioration, à l'échelle de l'Organisation, d'une culture et de capacités aux fins de la mobilisation des ressources et de la coopération Sud-Sud, notamment par la formation du personnel dans les bureaux décentralisés.
<b>8.3.3</b>	Intégration de la mobilisation de ressources et de la coopération Sud-Sud dans les nouveaux CPP ou les CPP révisés.
<b>8.3.4</b>	Les contributions volontaires sont alignées sur les priorités convenues pour le travail de l'Organisation, conformément aux politiques de la FAO; elles sont suivies et font l'objet de rapports.

### *Objectif fonctionnel 9: Technologies de l'information*

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
9.01	36 026	4	36 030
<b>Total</b>	<b>36 026</b>	<b>4</b>	<b>36 030</b>

#### *Domaines d'activités*

260. L'objectif fonctionnel 9 porte sur la fourniture de solutions et de services informatiques rapides, de qualité, efficaces, présentant un bon rapport coût-efficacité et orientés client, pour répondre aux besoins de la FAO s'agissant des activités de celle-ci. On mesure la réalisation de cet objectif au moyen de trois indicateurs de performance clés. L'unité fonctionnelle responsable est la Division de l'informatique (CIO), qui est responsable de toutes les activités de l'Organisation dans le domaine informatique.

261. Comme indiqué dans le document intitulé «Examen à mi-parcours – Rapport de synthèse 2014»<sup>68</sup>, on a réorganisé et restructuré CIO en 2014 afin de mieux répondre aux besoins stratégiques de l'Organisation et de réduire les coûts comme prévu dans les ajustements apportés au PTB 2014-2015<sup>69</sup>. Cette réorganisation comprenait deux volets: 1) la réévaluation des besoins des clients et de la contribution que l'informatique peut apporter à l'exécution du Programme; 2) l'amélioration de la productivité et du service aux clients, par la rationalisation et la réorganisation, une comparaison plus poussée avec les normes du secteur et la modernisation des structures de gestion et de contrôle des coûts avec pour résultat un recours moins fréquent aux services de consultants et une réduction du nombre de commandes de travaux.

#### *Priorités pour 2016-2017*

262. Les priorités pour l'exercice 2016-2017 et les principaux produits attendus sont les suivants:

- a) aider la FAO à mener ses activités à bien en mettant en place des solutions et services informatiques innovants, notamment une plateforme technologique intégrée qui présentera la version harmonisée des données et informations, en simplifiant les processus et en réduisant la fragmentation et les doubles emplois;
- b) veiller à ce que tous les bureaux de la FAO dans le monde aient un même accès aux services informatiques de base;
- c) soutenir les capacités opérationnelles dans l'ensemble de la FAO en fournissant des solutions et des services informatiques disponibles, performants et sécurisés;
- d) coordonner et réévaluer les initiatives et activités informatiques dans l'ensemble de la FAO, au moyen de l'architecture informatique et de mécanismes de gouvernance en la matière, et d'un ensemble de politiques et de normes visant à la fourniture de produits informatiques, rapidement et selon un bon rapport coût-efficacité.

263. Lors du processus de réorganisation et de restructuration mené en 2014, on a revu le modèle d'activité de CIO. Début 2015, les résultats de cette révision sont pratiquement finalisés et devraient ouvrir de nouvelles perspectives d'économies à réaliser au cours du prochain exercice biennal, notamment au titre des dépenses d'équipement. Ils pourraient en outre nécessiter une modification des produits de l'objectif fonctionnel 9. Si cette modification se révèle nécessaire, elle sera détaillée dans les ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2016-2017.

<sup>68</sup> PC 117/5 – FC 157/7.

<sup>69</sup> CL 148/3 paragraphes 16-19

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 9: TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Les besoins fonctionnels de la FAO sont pris en compte rapidement dans toutes les zones géographiques grâce à des solutions et services informatiques efficaces et de qualité, qui sont axés sur le client et offrent un bon rapport coût-efficacité.				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>9.1.A</b>	Niveau de satisfaction des clients concernant les TI à la FAO, par principaux domaines de travail. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>pourcentage de clients pleinement satisfaits (source: enquête annuelle auprès des clients).</i>	s/o	60%	70%
<b>9.1.B</b>	Pourcentage d'accords sur le niveau de service dont les objectifs sont atteints. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>examens annuels des résultats des services</i>	s/o	70%	80%
<b>9.1.C</b>	Pourcentage de projets de la FAO dont les composantes informatiques sont déployées en respectant les délais, la qualité et les contraintes budgétaires. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – <i>portefeuille des projets de TI.</i>	s/o	70%	80%
<b>Produits</b>				
<b>9.1.1</b>	Des services de qualité, d'un bon rapport coût-efficacité sont fournis en temps utile.			
<b>9.1.2</b>	Des systèmes d'information sûrs, efficaces et efficients, capables d'évoluer en fonction des besoins des activités de l'Organisation, appuient les opérations, les processus administratifs et les activités de base de la FAO.			
<b>9.1.3</b>	Une base de données présentant une version harmonisée des informations à l'échelle de l'Organisation et un portefeuille d'outils d'informatique décisionnelle sont mis au point et fournis.			
<b>9.1.4</b>	Un ensemble complet d'outils informatiques répondant aux besoins de collaboration et de communication est fourni.			
<b>9.1.5</b>	Des politiques, une architecture et des normes en matière de TI, qui permettent de fournir de manière pérenne et efficace des solutions informatiques dans le contexte de contraintes budgétaires croissantes, sont définies et appliquées dans l'ensemble de l'Organisation.			
<b>9.1.6</b>	Mise en place d'un portefeuille de projet TI qui facilite la hiérarchisation, le suivi et le contrôle des initiatives relatives à l'informatique à la FAO.			

**Objectif fonctionnel 10: Gouvernance, surveillance et direction de la FAO**

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
10.01	26 863	451	27 314
10.02	15 808	135	15 943
10.03	39 322	592	39 914
<b>Total</b>	<b>81 992</b>	<b>1 179</b>	<b>83 171</b>

*Domaines d'activités*

264. L'objectif fonctionnel 10 sert de base pour mesurer les fonctions concernées par la gouvernance, la surveillance et la direction de la FAO. Les unités opérationnelles responsables sont la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CPA), le Bureau de l'évaluation (OED), le Bureau de l'inspecteur général (OIG), la Direction générale (ODG), le Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG), le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP) et le Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés (OSD).

265. Ces fonctions aident les Membres à exercer leurs responsabilités dans la supervision de l'Organisation, élaborent la stratégie de l'Organisation et conduisent sa mise en œuvre. Pour cela, elles concentrent leur action sur l'établissement de mécanismes visant à évaluer les résultats des programmes et la santé financière ou autre de l'Organisation et à prendre des mesures les concernant. Elles contribuent également à l'efficacité de la gouvernance en garantissant la conformité avec les textes fondamentaux et les politiques adoptées par les Membres. Elles ont notamment pour priorité d'achever le processus de changement transformationnel en mettant en place des mesures pour exécuter le cadre stratégique et renforcer le contrôle de gestion.

*Priorités pour 2016-2017*

Gouvernance de la FAO

266. La Division de la Conférence, du Conseil et du protocole s'efforcera en priorité: de fournir des services d'appui plus efficaces aux organes directeurs et statutaires, de mettre en œuvre leurs décisions de manière réactive et transparente et d'en faire rapport aux États Membres, d'améliorer les services linguistiques, de mener une action coordonnée, au niveau régional, afin que les conférences régionales puissent mieux s'acquitter de leur nouveau rôle de gouvernance, et de généraliser les améliorations de la gouvernance approuvées par les Membres suite à l'examen indépendant des réformes de la gouvernance.

Surveillance

267. Le Bureau de l'évaluation réalise des évaluations objectives et approfondies des activités de l'Organisation, toutes sources de financement confondues. Son travail s'effectuera en conformité avec le plan indicatif à horizon mobile concernant l'évaluation stratégique et programmatique 2015-2017, approuvé par les organes directeurs<sup>70</sup>, et comprendra:

- a) des évaluations thématiques liées successivement à chaque objectif stratégique, sachant que les évaluations des objectifs stratégiques 4, 1 et 5 seront achevées en 2016-2017, et que celles des objectifs stratégiques 2 et 3 seront démarrées;
- b) de cinq à sept évaluations des programmes de pays, afin d'en tirer le maximum de renseignements utiles pour la formulation et le lancement du nouveau cycle de cadres de programmation par pays.

<sup>70</sup> FC 116/5 et CL 150/5, paragraphe 5.

268. La possibilité sera étudiée d'effectuer des évaluations conjointes avec d'autres organisations du système des Nations Unies et, dans le cadre du mécanisme interinstitutions, d'évaluer les interventions humanitaires menées dans l'ensemble des Nations Unies pour des urgences de niveau 3. Des études d'impact de certaines interventions à grande échelle conduites par la FAO seront effectuées pour compléter ces évaluations interinstitutions. Le nombre de ces évaluations conjointes, évaluations interinstitutions et études d'impact dépendra de facteurs externes et n'est donc pas prévisible. Il est néanmoins prévu que six à sept évaluations de ce type seront effectuées chaque année. Le Bureau compte également fournir un appui à 30-40 évaluations de projet au cours de l'exercice biennal.

269. Le Bureau de l'Inspecteur-général fournit des avis et des évaluations de l'efficacité du processus de contrôle, de gouvernance et de gestion des risques. Durant 2016-2017, le Bureau veillera tout particulièrement à travailler avec la fonction de gestion des risques de l'Organisation, les autres fonctions de surveillance et la haute direction pour revoir entièrement l'évaluation des risques pour l'Organisation utilisée pour son programme de vérification interne pluriannuel axé sur les risques. À cette occasion, le Bureau passera en revue ses activités de vérification et définira les domaines à mettre en avant ou en retrait afin de mieux faire ressortir les risques, les possibilités et les défis que les transformations de l'Organisation ont fait apparaître depuis 2009, et de renforcer la fonction de gestion des risques.

#### Direction

270. La Direction regroupe les fonctions exercées par la direction exécutive de l'Organisation, en particulier par le Bureau du Directeur général, le Bureau du Conseiller juridique, le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources et le Bureau de l'appui à la décentralisation.

271. Le Bureau juridique travaille en étroite collaboration avec les Membres, le Directeur général, les départements techniques et les bureaux décentralisés de l'Organisation. Il définit ses priorités en fonction des priorités stratégiques et juridiques établies par les Membres.

272. Le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources concentrera ses efforts sur cinq grands domaines d'action prioritaires: i) les affectation de ressources et la planification des travaux axés sur les résultats par les coordonnateurs d'objectifs stratégiques et les bureaux décentralisés; ii) la poursuite de l'alignement des contributions volontaires sur le cadre de résultats de la FAO; iii) la planification, le suivi et la communication des résultats fondés sur des données factuelles, notamment au niveau des pays; iv) la consolidation de l'appui fourni aux systèmes et la poursuite du développement du tableau de bord des résultats de la FAO; et v) la mise en œuvre de la nouvelle politique de la FAO en matière de recouvrement des coûts. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau coordonnera également la révision du cadre stratégique et l'élaboration des principaux documents de planification et rapports qui seront examinés par les organes directeurs: Rapport sur l'exécution du Programme 2014-2015, Examen à mi-parcours 2016, PMT 2018-2021 et PTB 2018-2019.

273. Le Bureau de l'appui à la décentralisation mettra l'accent sur l'amélioration de la capacité des bureaux décentralisés à faire un usage efficace des ressources qui leur sont affectées et à obtenir des résultats concrets en privilégiant cinq grands domaines d'action: i) le renforcement du rôle et de l'indépendance des bureaux régionaux en matière de supervision, de gestion et d'appui des bureaux de pays ; ii) l'accroissement de l'efficacité avec laquelle les ressources du Programme ordinaire sont utilisées par les bureaux décentralisés et la souplesse plus grande qui leur est donnée pour gérer les besoins, les risques et la performance; iii) le renforcement des compétences d'encadrement grâce à l'amélioration du processus d'identification, de sélection et d'évaluation des performances des chefs des bureaux décentralisés et de leurs adjoints; iv) la négociation et l'application de nouveaux accords et d'accords révisés concernant la création de nouveaux bureaux ou la modernisation de ceux qui existent, dans un esprit de partenariat et sans frais supplémentaires pour le budget du Programme ordinaire; et v) l'amélioration des activités de promotion et de communication concernant le rôle et le travail des bureaux décentralisés.



<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 10: GOUVERNANCE, SURVEILLANCE ET DIRECTION DE LA FAO</b>				
<b>Définition de la résultante</b> - Une direction efficace de l'Organisation grâce à un engagement politique accru et à une collaboration renforcée avec les États Membres, à une gestion stratégique et à la surveillance.				
<b>10.1: Gouvernance de la FAO</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>10.1.A</b>	Documents des organes directeurs ayant été livrés dans les délais prescrits et dans les langues requises.	70%	90%	100%
<b>10.1.B</b>	Décisions des organes directeurs ayant été mises en œuvre dans les délais prescrits.	80%	85%	90%
<b>Produits</b>				
<b>10.1.1</b>	Les organes de gouvernance et les organes statutaires bénéficient de services efficaces et de services linguistiques améliorés et leurs décisions sont appliquées de manière transparente.			
<b>10.2: Surveillance</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>10.2.A</b>	Pourcentage des recommandations pour lesquelles l'action convenue par la Direction a été terminée en temps voulu.	90%	93%	95%
<b>Produits</b>				
<b>10.2.1</b>	Des évaluations de qualité sont réalisées en temps voulu dans les domaines de priorité définis par les organes directeurs.			
<b>10.2.2</b>	Des enquêtes et un plan de vérification axé sur les risques sont élaborés et diffusés.			
<b>10.2.3</b>	Renforcement de certains éléments des cadres de reddition de comptes, de contrôle interne et de responsabilité fiduciaire de la FAO.			
<b>10.3: Direction</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>10.3.A</b>	Cibles liées aux résultantes de l'Organisation ayant été atteintes.	76%	78%	80%
<b>Produits</b>				
<b>10.3.1</b>	Une direction exécutive est assurée.			
<b>10.3.2</b>	Une direction stratégique et un suivi sont assurés et des rapports sont établis.			
<b>10.3.3</b>	Des avis juridiques sont fournis en temps utile sur des questions techniques et internes de l'Organisation.			
<b>10.3.4</b>	Un appui de qualité est fourni aux bureaux décentralisés et des indications sont données sur la programmation par pays et le cycle des projets.			

*Objectif fonctionnel 11: Administration efficiente et efficace*

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
11.01	13 196	1 322	14 518
11.02	1 996	593	2 589
11.03	59 762	5 365	65 127
<b>Total</b>	<b>74 955</b>	<b>7 280</b>	<b>82 235</b>

*Domaines d'activités*

274. L'Objectif fonctionnel 11 fournit des éléments pour quantifier la gestion et l'administration efficientes et efficaces des actifs humains, financiers et autres biens matériels et ressources de l'Organisation au moyen de six indicateurs de performance clés assortis de cibles biennales. Les unités opérationnelles responsables sont le Département des services internes et le Bureau des ressources humaines.

275. Tout au long de l'exercice biennal 2014-2015, les activités visant à instaurer une administration plus efficiente et efficace ont porté principalement sur la mise en place de mesures et de procédures à l'appui de l'élaboration par la FAO de ses premiers états financiers conformes aux normes IPSAS<sup>71</sup>, l'élargissement de la palette de compétences du personnel pour répondre aux exigences du Cadre stratégique révisé et le soutien à la gestion des actifs et autres ressources sur le terrain. Deux rapports intérimaires sur la mise en application du Cadre stratégique des ressources humaines et du Plan d'action en 2014 ont été directement remis au Comité financier<sup>72</sup>.

276. L'exécution des services relatifs aux ressources humaines, aux finances et à l'administration a été rationalisée au début de l'exercice biennal, ce qui a permis de supprimer 16 postes, comme indiqué dans les Ajustements à apporter au PTB 2014-2015<sup>73</sup>, dans le cadre des gains d'efficience envisagés pour l'exercice biennal.

*Priorités pour 2016-2017*

277. Pendant cet exercice biennal, un des principaux objectifs sera de poursuivre et de perfectionner le soutien fourni aux bureaux décentralisés et le renforcement de leurs capacités, suite à la mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources (SMGR)<sup>74</sup> et à la décentralisation des opérations administratives qui l'accompagne. Dans un souci d'optimisation, l'Organisation s'efforcera de rationaliser ses procédures administratives compte tenu des commentaires des usagers et des meilleures pratiques adoptées dans les secteurs public et privé. Parallèlement à ces efforts, l'accent sera mis sur le renforcement du suivi des procédures administratives, au Siège et dans les bureaux décentralisés. Il est probable que d'autres services migreront hors-Siège vers le Centre des services communs afin de réaliser des économies et d'assurer un traitement plus efficace des opérations.

278. Concernant les achats et les fonctions d'appui assurées par le Siège dans ce domaine, la décentralisation a entraîné une augmentation importante des besoins en matière de services consultatifs et de suivi systématique pour aider les bureaux de pays à rentabiliser au maximum les dépenses liées aux contrats et achats, conformément aux normes préconisées par les États Membres et les donateurs. Une fonction de suivi renforcé facilitera la définition des risques et des mesures nécessaires pour les atténuer, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de procédures et d'outils nouveaux et un renforcement des capacités, en vue de limiter les risques opérationnels de l'Organisation et les risques touchant à sa réputation. Afin de répondre à ces besoins,

<sup>71</sup> Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

<sup>72</sup> FC 154/11 et FC 156/10.

<sup>73</sup> CL 148/3, paragraphe 109.

<sup>74</sup> Système mondial de gestion des ressources.

une réforme des services de contrats et achats est envisagée. Cette réforme modifiera la palette de compétences du personnel par une réduction du personnel de bureau et de secrétariat et une augmentation du nombre d'administrateurs spécialisés, en vue de renforcer les fonctions de contrôle interne et de soutien et la fourniture d'avis stratégiques et opérationnels dans toute l'Organisation.

279. Dans le domaine des finances et de la comptabilité, le volume et la valeur des opérations gérées par les bureaux décentralisés augmentent tandis que l'introduction des normes IPSAS a accru la complexité des procédures comptables. Pour répondre à cette exigence et aux risques qui en découlent, la Division des finances continuera de mettre l'accent sur le renforcement des capacités, notamment par la fourniture de formations en ligne ou sur place pour le personnel des bureaux décentralisés. Le suivi et le contrôle des opérations financières, qui permettent de veiller à leur conformité avec les règles et pratiques de gestion financière seront encore renforcés au Siège et dans le réseau décentralisé, en tirant parti des nouveaux outils dont on dispose pour l'établissement de rapports, le suivi et l'analyse depuis la mise en œuvre du Système mondial de gestion des ressources.

280. Dans le domaine des ressources humaines, l'effort portera surtout sur la mise en œuvre des nouvelles initiatives et procédures introduites pendant le présent exercice biennal afin de soutenir l'exécution efficace des objectifs stratégiques, des autres objectifs fonctionnels et des activités des bureaux de pays. Celles-ci couvrent toutes les fonctions de gestion des ressources humaines: les procédures améliorées de sélection et de recrutement, la planification des effectifs, l'équilibre entre les sexes et l'équilibre géographique, la mobilité du personnel, le suivi du comportement professionnel et l'apprentissage. Pour accroître la rationalisation et l'efficacité des processus liés aux ressources humaines, les procédures opérationnelles standard élaborées en 2015 seront mises en œuvre à l'échelle de l'Organisation et l'automatisation des procédures touchant aux ressources humaines et à la sécurité sociale sera poursuivie.

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE</b>				
<b>Définition de la résultante</b> - Maximiser l'efficacité et le travail en vue d'utiliser les ressources d'une manière optimale dans l'accomplissement des fonctions fiduciaires, de définition des politiques, de suivi et de contrôle				
<b>11.1: Gestion efficiente et efficace des ressources humaines</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>11.1.A</b>	Délais de recrutement	(2012) 303 jours	120 jours	120 jours
<b>11.1.B</b>	Pourcentage de pays membres équitablement représentés	(janvier 2013) 71%	75%	75%
<b>11.1.C</b>	Mobilité géographique	(2010-2011) 15	75 par exercice biennal	75 par exercice biennal <sup>(1)</sup>
<b>11.1.D</b>	Nombre d'emplois fondés sur des profils d'emploi types.	0%	60%	70%
<b>Produits</b>				
<b>11.1.1</b>	Les stratégies, politiques, procédures et services en matière de ressources humaines sont efficaces et efficaces et contribuent à attirer, perfectionner et fidéliser des fonctionnaires motivés, compétents et d'origines diverses.			
<b>11.2 Gestion efficiente et efficace des ressources financières</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>11.2.A</b>	La FAO bénéficie d'une opinion sans réserve du Commissaire aux comptes sur ses états financiers	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (à chaque exercice biennal)	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (annuelle)	Opinion sans réserve du Commissaire aux comptes (annuelle)
<b>Produits</b>				
<b>11.2.1</b>	Des rapports financiers pertinents, précis et produits en temps utile et des services financiers dûment contrôlés, efficaces et efficaces sont fournis à l'appui des organes directeurs, des États Membres, de la Direction, des partenaires fournisseur de ressources et du personnel.			
<b>11.3: Administration efficiente et efficace des ressources humaines, physiques et financières</b>				

<b>OBJECTIF FONCTIONNEL 11: ADMINISTRATION EFFICIENTE ET EFFICACE</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>11.3.A</b>	Satisfaction des utilisateurs concernant la qualité des services fournis (par domaine de travail)	Moyenne pour le Département des services internes en 2011: 62%; moyenne pour le Centre des services communs en 2011: 74%	Amélioration de 5% dans chaque domaine	Amélioration de 10% dans chaque domaine
<b>Produits</b>				
<b>11.3.1</b>	Les services administratifs et les fonctions d'appui sont efficaces, efficaces et rationalisés et répondent aux besoins de l'Organisation.			
<b>11.3.2</b>	La santé et la productivité des fonctionnaires de la FAO sont activement promues grâce à des services de santé rationalisés et efficaces offerts à tous les employés travaillant au Siège et dans les bureaux décentralisés.			

Remarque: Les données concernant l'application de la politique révisée en matière de mobilité, mise en œuvre en 2015, seront disponibles à la fin de 2015. La cible établie pour 2017 sera peut-être à réviser en fonction des résultats.

### Chapitre 13: Dépenses d'équipement

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
13.01	5 912	0	5 912
13.02	4 554	0	4 554
13.03	6 420	0	6 420
<b>Total</b>	<b>16 886</b>	<b>0</b>	<b>16 886</b>

#### Domaines d'activités

281. La résolution 10/2003 de la Conférence a intégré la prévision des dépenses d'équipement à un chapitre du Programme de travail et budget. Ce dispositif permet la définition et l'autorisation des dépenses engagées pour des actifs corporels ou incorporels ayant une durée de vie utile supérieure à l'exercice financier biennal de la FAO qui nécessitent généralement un niveau de ressources dépassant celui des crédits ouverts dans le cadre de l'exercice biennal. L'article 6.11 du Règlement financier autorise le transfert de tout solde du compte de dépenses d'équipement pour son utilisation lors d'un exercice financier ultérieur.

282. Ainsi, ce dispositif de financement fournit les investissements nécessaires pour l'entretien et le renforcement des produits et services de la FAO concernant: a) les plateformes pour les données et informations techniques, b) les systèmes opérationnels et administratifs et c) les infrastructures et les services.

283. Fin 2013, la FAO a revu les critères d'approbation des propositions de dépenses d'équipement. Les nouveaux critères ont amené une plus grande rigueur dans l'évaluation de la qualité des investissements qu'impliquent les propositions de dépenses d'équipement, en particulier concernant leur importance pour l'Organisation, les avantages et coûts mesurables, l'horizon temporel et les risques. Les unités ont dès lors formulé des propositions de meilleure qualité qui répondaient à ces critères plus stricts.

#### Priorités pour 2016-2017

284. Le travail sera axé sur cinq grands domaines d'investissement.

- a) Les investissements dans *l'infrastructure de base pour les TIC*, à savoir les serveurs et les réseaux de stockage et de communication, pour fournir une infrastructure informatique qui soit efficace et conforme aux bonnes pratiques dans le domaine et qui réponde aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités de celle-ci.
- b) Les investissements dans *les systèmes administratifs de l'Organisation* pour veiller à ce que les systèmes de planification des ressources continuent de répondre aux besoins en matière d'opérations et d'activités du Siège et des bureaux décentralisés.
- c) Les investissements dans *les applications techniques de l'Organisation* pour améliorer et renforcer la gestion des données et informations techniques.
- d) Les investissements dans *les systèmes d'information de gestion* pour répondre aux besoins opérationnels d'établissement de rapports et d'analyse de données et pour aider la direction dans la prise de décisions.
- e) Les investissements dans *l'infrastructure et les équipements des bâtiments* pour respecter les normes de santé et de sécurité et réduire les frais d'entretien et d'exploitation.

285. CIO axe les investissements dans l'infrastructure et les services de soutien informatiques sur la refonte de l'approche générale de fourniture de ces services, qui consistera à exploiter les possibilités d'externalisation maintenant facilement accessibles sur le marché de l'informatique. Ce changement entraînera notamment une réduction des futurs besoins en investissement dans l'infrastructure et les

systèmes informatiques. En effet, les actuels besoins en investissement, fluctuants et ponctuels, dans du matériel, des logiciels et des licences disparaîtraient et seraient remplacés par des frais de fonctionnement plus prévisibles et transparents. Compte tenu de l'actuel taux d'utilisation des dépenses d'équipement et de ces innovations, les crédits pour les dépenses d'équipement sont réduits de 5 millions d'USD.

<b>CHAPITRE 13: DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>				
<b>Définition de la résultante</b> - Les dépenses d'équipement de la FAO permettent d'obtenir une infrastructure et un environnement fonctionnel plus efficaces et plus performants pour répondre aux besoins de l'Organisation s'agissant des activités et de la réalisation des objectifs stratégiques.				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>13.1.A</b>	Pourcentage des dépenses d'équipement affectées à des initiatives assorties d'analyses coût-avantages et de plans de concrétisation des avantages précis. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – examen annuel.	s/o	80%	100%
<b>13.1.B</b>	Pourcentage de projets de dépenses d'équipement menés à bien en respectant les délais, les exigences de qualité et le budget fixé. <i>Mesure au moyen des éléments suivants:</i> – portefeuille de projets	s/o	70%	80%
<b>Produits</b>				
<b>13.1.1</b>	Les plateformes de gestion des données et informations techniques sont renforcées.			
<b>13.1.2</b>	Les systèmes opérationnels et administratifs sont adaptés pour répondre aux processus de travail nouveaux et qui évoluent.			
<b>13.1.3</b>	L'infrastructure et les services informatiques sont améliorés.			

### *Chapitre 14: Dépenses de sécurité*

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
14.01	9 413	181	9 594
14.02	13 605	0	13 605
<b>Total</b>	<b>23 017</b>	<b>181</b>	<b>23 198</b>

#### *Domaines d'activités*

286. La sécurité est un élément essentiel lorsqu'il s'agit de mener des activités dans un monde relié par des réseaux internationaux, tout en assurant la sécurité du personnel. La complexité politique et environnementale des organisations aujourd'hui et la dépendance toujours plus accrue vis-à-vis des différentes technologies visant à conduire et automatiser les processus font des activités de sécurité un véritable défi.

287. Le chapitre traitant des dépenses de sécurité offre une présentation complète des coûts de personnel et hors personnel directement liés à la sécurité du personnel et des avoirs de l'Organisation, dans le cadre du Dispositif pour les dépenses de sécurité créé par la Conférence dans sa Résolution 5/2005. Il traite de la sécurité au Siège, d'une part, et de la sécurité sur le terrain d'autre part. Il fournit aussi les informations de base pour évaluer dans quelle mesure la sûreté et la sécurité de l'environnement de travail sont assurées au Siège et dans les bureaux décentralisés. Les unités fonctionnelles responsables sont le Service de la sécurité (CSDU) et l'Unité de la sécurité sur le terrain (DDOS).

288. Les activités de sécurité au Siège ont pour objectif de garantir la sécurité et la sûreté du cadre où se déroulent les activités du Siège et fournissent un appui au Directeur général dans ses fonctions de responsable désigné de la sécurité pour l'Italie. Il s'agit notamment d'assurer la liaison et la coordination avec le Gouvernement hôte et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, la mise en place de systèmes de gestion de la sécurité, l'instauration d'un environnement porteur et la sécurité et la sûreté du personnel dans les locaux du Siège de la FAO. Parmi les activités menées dans ce domaine figurent la sécurité anti-incendie, plusieurs mesures concernant les infrastructures et les questions de santé au travail, pour renforcer les mesures prises au cours des années précédentes afin de mettre en place un environnement de travail plus sûr et plus sain pour le personnel du Siège. Afin d'assurer la sûreté des infrastructures et des installations du Siège, des projets spécifiques seront menés à bien dans les locaux de la FAO, afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des employés de l'Organisation.

289. Assurer la sécurité sur le terrain, c'est permettre une mise en œuvre efficace et efficiente des programmes de la FAO, tout en garantissant sécurité, sûreté et bien-être du personnel au moyen de compétences et d'avis techniques conformes aux politiques de la FAO et au cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Pour atteindre cet objectif, la sécurité sur le terrain suit et évalue la situation en matière de sécurité dans les pays du point de vue des opérations menées par la FAO au niveau national, en étroite collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies, et l'état de préparation des bureaux décentralisés de la FAO en matière de sécurité, et propose des mesures correctives pour renforcer la sûreté et la sécurité du personnel et des missions de la FAO.

290. La mise en place du Programme de la FAO sur la sécurité et la santé au travail sera facilitée par les travaux du Comité consultatif sur la sécurité et la santé au travail, qui réunit les principales unités responsables de la sécurité et de la santé au Siège et dans les bureaux décentralisés.

*Priorités pour 2016-2017*Sécurité au Siège

291. La fonction de sécurité au Siège restera axée sur l'objectif consistant à garantir la sécurité et la sûreté du cadre où se déroulent les activités du Siège, tant pour le personnel de la FAO que pour les délégués. Les initiatives seront guidées par une évaluation des menaces menée conjointement avec les autorités locales et les objectifs seront atteints grâce à la mise en place de capacités internes de prévention et d'intervention dans les situations d'urgence, à la formation du personnel de sécurité à un niveau conforme aux normes des Nations Unies et des autorités locales, et à la fourniture d'une aide au personnel et aux délégués dans les situations d'urgence. Le Service de la sécurité prête par ailleurs assistance au Directeur général en sa qualité de responsable désigné de la sécurité pour l'Italie en établissant un dialogue permanent et régulier avec les organismes des Nations Unies présents en Italie.

292. Les priorités du Comité consultatif sur la sécurité et la santé au travail comprennent la publication d'un manuel commun sur la sécurité et la santé au travail, à la fois pour le Siège et pour les bureaux décentralisés, l'élaboration d'un programme de formation en matière de sécurité et de santé au travail pour l'ensemble du personnel, et l'élaboration, sur le terrain, d'un mandat bien défini pour les comités chargés des questions de sécurité et de santé au travail. Les services relatifs à la sécurité et à la santé au travail devant être élargis au terrain comportent des services de soutien psychologique aux bureaux décentralisés considérés comme exposés à des risques sérieux, ainsi que des supports didactiques électroniques sur la sécurité et la santé au travail.

Sécurité sur le terrain

293. Compte tenu du contexte international de sécurité, l'Unité de la sécurité sur le terrain continuera de rationaliser et d'harmoniser les ressources (humaines et financières) de la FAO en matière de sécurité, pour renforcer la sécurité et la sûreté dans les bureaux décentralisés. Cette approche est conforme au Système de gestion de la sécurité des Nations Unies s'agissant de la mise en œuvre du principe «pas de programme sans sécurité».

294. La priorité pour l'Unité de la sécurité sur le terrain sera de fournir aux bureaux de la FAO un soutien efficace et ciblé au moyen de quatre approches: l'anticipation, la prévention, la protection et l'intervention. L'objectif est d'atténuer les risques inhérents aux conflits armés, au terrorisme, à la criminalité, aux troubles civils et aux catastrophes naturelles. L'Unité de la sécurité sur le terrain continuera de fournir aux bureaux décentralisés son expertise technique, les fonds nécessaires pour le matériel de sécurité, des avis et un soutien opérationnel. Des conseillers en sécurité sont par ailleurs déployés dans les lieux à haut risque, notamment deux bureaux régionaux, et sont d'astreinte en permanence pour intervenir en cas d'incident et fournir tous autres avis nécessaires.



<b>CHAPITRE 14: DÉPENSES DE SÉCURITÉ</b>				
<b>Définition de la résultante</b> – Les fonctionnaires de la FAO sont en mesure d'exercer leurs fonctions en sûreté et en sécurité en tous lieux où l'Organisation mène des activités.				
<b>14.1: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>14.1.A</b>	Pourcentage des fonctionnaires ayant suivi le programme de formation à la sécurité	%	100%	90 % <sup>(1)</sup>
<b>Produits</b>				
<b>14.1.1</b>	La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme au Siège sont garanties			
<b>14.2: Sécurité et sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde</b>				
<b>Indicateurs de performance clés</b>		<b>Données de référence</b>	<b>Cibles (fin 2015)</b>	<b>Cibles (fin 2017)</b>
<b>14.2.A</b>	Pourcentage de bureaux décentralisés conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle	88%	91-100 %	100%
<b>14.2.B</b>	Pourcentage de membres du personnel international des bureaux décentralisés qui respectent les normes minimales de sécurité opérationnelle applicables au domicile	95%	91-100 %	100%
<b>14.2.C</b>	Pourcentage d'incidents liés à la sécurité signalés dans les bureaux décentralisés, ayant fait l'objet d'un suivi rapide	100%	91-100 %	100%
<b>14.2.D</b>	Pourcentage de déploiements de spécialistes de la sécurité sur le terrain dans les 72 heures pour assister les bureaux décentralisés dans la gestion de crises de sécurité, selon les demandes	90%	90%	90%
<b>Produits</b>				
<b>14.2.1</b>	La sécurité et la sûreté de l'environnement de travail pour l'exécution du Programme dans le monde sont garanties.			

Note: Compte tenu des retards cumulés s'agissant du nombre de formations dispensées et de la consignation des formations dispensées, on a revu la cible à la baisse pour que celle-ci soit réaliste.

*Imprévus*

Résultante de l'Organisation	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
12.01	600	600	600
<b>Total</b>	<b>600</b>	<b>600</b>	<b>600</b>

295. Les crédits pour imprévus restent inchangés depuis le Programme de travail et budget 1980-1981.

*Transfert au Fonds de péréquation des impôts*

296. Le Fonds de péréquation des impôts a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1972.

297. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-1973, le budget 2016-2017 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du plan d'imposition du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total.

298. Les contributions des États Membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne seront en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes.

299. Les États Membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants verront leur quote-part du crédit inscrit au titre du plan d'imposition du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt versé par eux.

300. Le montant de 90,1 millions d'USD inscrit pour 2016-2017 représente la différence entre traitements bruts et traitements nets calculée, dans le cas des fonctionnaires du cadre organique et des catégories supérieures, sur la base du barème des traitements de l'ONU au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

301. Après que la Conférence aura déterminé le barème des contributions à appliquer en 2016-2017, elle recevra un état des contributions nettes dues par les États Membres, une fois déduite leur quote-part du crédit précité.

*Dimensions régionales*

Région	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
Siège/monde	600 219	284 836	885 055
Afrique	148 191	609 510	757 701
Amérique latine et les Caraïbes	77 282	175 407	252 689
Asie et Pacifique	85 230	311 899	397 129
Europe et Asie centrale	53 361	38 406	91 767
Proche-Orient	47 465	130 089	177 555
<b>Total</b>	<b>1 011 748</b>	<b>1 550 147</b>	<b>2 561 895</b>

302. Lors de chacune des conférences régionales tenues en 2014, les Membres ont examiné les priorités régionales actualisées dans le cadre global des cinq objectifs stratégiques de la FAO, ainsi qu'un ensemble d'initiatives régionales visant à traiter ces priorités. Au total, ils ont approuvé 15 initiatives régionales.

303. Les initiatives régionales constituent un mécanisme qui contribue à assurer l'efficacité de l'exécution et l'obtention de résultats, car elles fournissent aux activités que la FAO conduit dans chaque région au niveau des pays un cadre cohérent composé de thèmes communs qui recourent les priorités des pays. Les cadres de programmation par pays (CPP) sont alignés sur les priorités nationales et définissent les domaines d'action prioritaires en ce qui concerne la collaboration entre la FAO et les gouvernements.

304. Pendant le prochain exercice biennal, l'Organisation se concentrera sur les initiatives régionales et les priorités nationales, tel qu'indiqué ci-après. Les travaux seront guidés et mesurés par des produits et indicateurs spécifiques grâce à un cadre de suivi et de compte rendu des résultats de la FAO au niveau des pays. Cela nécessitera un resserrement aux échelons régional et national de sorte que l'Organisation puisse contribuer efficacement à la concrétisation des résultats relevant de chacun de ses objectifs stratégiques au niveau des pays. Le montant indicatif des ressources financières qui devraient être disponibles pour chaque région figure ci-après. Il est ventilé par objectif stratégique à l'*annexe II*.

**AFRIQUE***Priorités*

305. Les principales priorités découlant de la Conférence régionale pour l'Afrique tenue en 2014 sont les suivantes: éliminer la faim (OS 1); réduire la pauvreté rurale (OS 3); accroître la résilience des moyens d'existence (OS 5); améliorer les conditions qui permettent d'accroître la production et la productivité des cultures, de l'élevage et des pêches et promouvoir l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles (OS 2); appuyer l'accès aux marchés et les mesures sanitaires afin d'améliorer le commerce et de permettre aux petits producteurs d'être plus efficaces et plus compétitifs (OS 4); améliorer les bonnes pratiques en faveur de l'emploi des jeunes dans l'agriculture et renforcer la mise en œuvre des programmes de protection sociale (OS 3). D'autres domaines étaient aussi considérés comme prioritaires: renforcer les capacités en matière de statistiques agricoles, de suivi et d'évaluation; traiter les aspects régionaux des crises nationales et leurs retombées; améliorer la diffusion des informations et la communication; développer la culture du riz en tant qu'aliment présentant un intérêt particulier pour la région.

306. La FAO s'attelle à ces priorités dans le cadre de trois initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale pour l'Afrique, qui se poursuivront pendant l'exercice biennal 2016-2017, et à d'autres domaines d'action privilégiés. On renforcera les capacités techniques du bureau régional et des bureaux sous-régionaux de manière à répondre à ces priorités, en créant trois postes de

fonctionnaires du cadre organique dans la nutrition et le même nombre dans le domaine des cultures, ainsi qu'un poste dans chacune des disciplines suivantes: santé animale, aquaculture et statistiques.

#### *Initiatives régionales*

307. Le *Défi Faim zéro en Afrique à l'horizon 2025* incite les États Membres à accélérer leur action dans la lutte contre la faim en fixant des cibles ambitieuses, en améliorant l'exécution du programme et en renforçant la coordination et l'obligation de rendre des comptes. Intégré à la Stratégie de mise en œuvre et feuille de route pour la réalisation de la vision 2025 relative au Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), sous l'égide de l'Union africaine (UA), il vise à apporter une valeur ajoutée aux travaux en cours au niveau des pays grâce à une approche intégrée de la sécurité alimentaire et de la nutrition, en permettant de trouver des possibilités concrètes et de déterminer des interventions en faveur de la concrétisation des engagements pris dans la Déclaration de Malabo. En 2014, cette initiative a obtenu plusieurs résultats notables, outre le fait d'avoir posé les bases de la mise en œuvre accélérée et des réalisations pour 2015 et au-delà. Pour avancer sur la question, la FAO s'efforce de s'appuyer sur ces résultats, en mettant davantage l'accent sur le renforcement de l'engagement politique, des mécanismes de gouvernance inclusifs et fondés sur des éléments concrets, une exécution de programme axée sur les résultats et l'obligation de rendre des comptes, et une approche visant la parité hommes-femmes. Les domaines centraux seront l'emploi des jeunes, la protection sociale, les investissements tenant compte de la nutrition, la coopération Sud-Sud novatrice et la fourniture améliorée de services aux petits exploitants afin d'accroître la productivité et de réduire les pertes post-récoltes.

308. L'initiative *Gestion intégrée des paysages agricoles en Afrique* vise à promouvoir et à améliorer l'approche relative aux paysages afin d'accroître la production et la productivité de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et des pêches, ainsi qu'à développer leurs chaînes de valeur afin de relever les défis liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la pauvreté rurale. Elle s'appuie sur la promotion des meilleures pratiques concernant les principes de la production agricole et non agricole et les processus après production, et répond à la nécessité d'améliorer la productivité, tout en créant des débouchés professionnels décents en milieu rural, en particulier pour les jeunes. En 2014, l'initiative a abouti à plusieurs résultats en ce qui concerne l'élaboration de modèles durables dans le domaine agroalimentaire, la production durable dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, des pêches et de la foresterie, et la gestion durable des ressources naturelles. Pour avancer en s'appuyant sur les premiers résultats obtenus, la FAO s'efforce de promouvoir davantage le dialogue sur les politiques relatives à la gestion intégrée des paysages, ainsi que le renforcement des capacités intéressant les approches adoptées dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie. Dans ce contexte, on songera, pour l'exercice biennal 2016-2017, à resserrer le programme afin qu'il soit plus centré sur des communautés considérées comme prioritaires, dont on envisagera le développement de manière intégrée et dans une perspective fondée sur les chaînes de valeur.

309. L'initiative intitulée *Renforcer la capacité d'adaptation dans les zones arides d'Afrique* contribue à améliorer la résilience des moyens d'existence grâce au renforcement des capacités institutionnelles en matière de gestion des risques et des crises, aux systèmes de gestion de l'information et d'alerte rapide, à la réduction de la vulnérabilité au niveau des communautés, ainsi qu'à la préparation et à la réaction face aux situations d'urgence et aux crises. Elle se concentre sur neuf pays arides et semi-arides du continent, en particulier du Sahel et de la Corne de l'Afrique, où les moyens d'existence sont les plus exposés aux menaces et aux crises. Elle répond aux besoins de différents groupes de femmes, d'hommes et de jeunes, tout en tenant compte du fait que les femmes sont plus vulnérables que les hommes face à tout un éventail de menaces. En 2014, la présente initiative a obtenu des résultats en matière de renforcement des capacités institutionnelles au service de l'analyse de la résilience, de gestion des menaces transfrontières, et de mise en commun de bonnes pratiques en faveur du renforcement de la résilience, ainsi que de la préparation et de la réaction aux situations d'urgence. Outre le fait de consolider l'appui amorcé en 2014, on s'efforcera tout particulièrement de veiller à ce que la présente initiative contribue de façon consolidée et stratégique aux liens entre l'alerte rapide et les interventions précoces, à la promotion des mécanismes de transfert des risques financiers, au renforcement des capacités dans le domaine de la préparation aux situations

d'urgence, ainsi qu'à la répliation et à la transposition à plus grande échelle des bonnes pratiques ayant fait leurs preuves en matière de résilience.

#### *Autres domaines prioritaires*

310. Trois autres domaines prioritaires définis à la Conférence régionale pour l'Afrique seront traités pendant l'exercice biennal:

- a) l'emploi décent des jeunes et l'entrepreneuriat dans les secteurs agricole et agroalimentaire, sur la base d'un plan d'action pour la période 2015-2017;
- b) le développement de la riziculture en collaboration avec des partenaires de recherche et développement en vue de la promotion et de la diffusion de cette culture dans la région;
- c) des chaînes de valeur stratégiques en vue d'améliorer la compétitivité et d'apporter une valeur ajoutée, sur la base des travaux concernant la chaîne de valeur du riz, afin d'inclure un autre produit en 2016-2017 (par exemple, aliments pour animaux destinés aux pêches et à l'élevage).

311. La FAO continuera d'appuyer le Comité directeur du Fonds fiduciaire africain de solidarité, qui se compose actuellement des membres suivants: Guinée équatoriale, Angola, Président du Groupe Afrique, Président de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, UA et Secrétariat de la FAO. Les ressources du Fonds fiduciaire africain de solidarité sont mises en commun par les économies les plus fortes d'Afrique et utilisées sur l'ensemble du continent pour mettre en œuvre des initiatives dans le cadre du PDDAA afin de stimuler la productivité agricole et la sécurité alimentaire dans la région. La FAO contribue à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des initiatives du Fonds fiduciaire africain de solidarité et veille à ce qu'elles soient alignées sur le Cadre stratégique révisé et les programmes prioritaires de l'Organisation, qui sont en accord avec les priorités pour l'Afrique telles que déterminées à la Conférence régionale pour l'Afrique.

312. Pour donner suite à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition, la FAO intègre de façon systématique la nutrition sous la forme d'un thème transversal dans le Cadre stratégique révisé et a déployé trois spécialistes de la nutrition dans la région (tel qu'indiqué plus haut) afin qu'ils travaillent directement avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et les pays sur les questions relatives à la nutrition.

## **ASIE ET PACIFIQUE**

### *Priorités*

313. Les principales priorités découlant de la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique qui s'est tenue en 2014 sont les suivantes: renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle (OS 1); encourager la production agricole et le développement rural (OS 2 et OS 3); développer les chaînes de valeur locales, en particulier dans les pays insulaires du Pacifique (OS 4); améliorer la croissance équitable et le développement rural et gérer les effets du changement climatique (OS 3 et OS 5); être à même de réagir face aux menaces et dans les situations d'urgence (OS 5). Les autres domaines prioritaires concernaient les statistiques, les informations et la formulation de politiques, ainsi que la mise en œuvre des Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial (SIPAM) au niveau régional. La FAO s'attelle à ces priorités dans le cadre de quatre initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale pour l'Asie et le Pacifique, qui se poursuivront pendant l'exercice biennal 2016-2017, et à d'autres domaines d'action privilégiés.

### *Initiatives régionales*

314. Le *Défi Faim zéro en Asie et dans le Pacifique* aide à traduire les engagements régionaux visant à éliminer la faim sous la forme d'actions concrètes au niveau des pays, en s'appuyant sur le Défi Faim zéro lancé par le Secrétaire général de l'ONU et sur les avantages comparatifs et l'expérience de la FAO dans la région. Il s'agit: i) de formuler et de lancer des plans d'action nationaux qui se rapportent au Défi Faim zéro, ainsi que des politiques et des plans d'investissements nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition; ii) de renforcer les capacités en matière d'évaluation

et de mesure de la sous-alimentation; et iii) d'améliorer la nutrition des enfants, en particulier de réduire les retards de croissance.

315. L'*Initiative régionale sur le riz en Asie et dans le Pacifique* vise à promouvoir des pratiques rizicoles durables et plus productives grâce à la fourniture et à l'utilisation efficaces de biens et services écosystémiques issus de systèmes agricoles et de paysages axés sur le riz, à constituer une base de connaissances et à recueillir des éléments au service de l'utilisation des ressources et de l'efficacité de la production, et à faire en sorte que les producteurs et les consommateurs de riz de la région Asie et Pacifique jouissent de la sécurité alimentaire et soient mieux nourris et plus prospères en formulant et en appliquant des stratégies ou des politiques relatives au riz au niveau des pays. Les activités relevant de la présente initiative régionale se concentrent sur la formulation de stratégies et de politiques relatives au riz, le renforcement des capacités des agriculteurs et la promotion de l'intensification durable de la production rizicole.

316. L'*Initiative en faveur de la croissance bleue en Asie et dans le Pacifique* vise à appuyer la croissance durable de l'aquaculture, associée à une meilleure efficacité de la production et à des avantages environnementaux et socioéconomiques solides. Elle consistera à mettre en place des règles de gouvernance, des approches écosystémiques et des processus participatifs plus rigoureux en matière de planification et de gestion, et à mener des actions à différents niveaux qui contribuent à lutter contre la pauvreté et à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des communautés rurales. L'initiative met l'accent sur la promotion de bonnes pratiques de production, l'utilisation d'outils permettant d'effectuer un suivi des effets écologiques, économiques et sociaux, l'amélioration des rendements des ressources, l'appui à la gestion des problèmes transfrontières et l'adaptation aux effets du changement climatique en vue de l'intensification durable de la production aquacole. Pour appuyer ces travaux, les capacités du bureau régional seront renforcées par la création d'un poste de spécialiste de l'aquaculture.

317. L'initiative en faveur du développement *des chaînes de valeur pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition dans les îles du Pacifique* aide les institutions et les partenaires nationaux de la sous-région Pacifique à renforcer les capacités des producteurs locaux de fournir davantage de denrées alimentaires, en particulier autochtones, sur les marchés intérieur et touristique afin de satisfaire la demande d'aliments variés et nutritifs. Il s'agira de fournir un appui à l'élaboration de politiques et de cadres réglementaires qui dépendent des améliorations apportées à la capacité de rassembler, d'intégrer, d'analyser et de diffuser des informations sur l'alimentation, la nutrition et les ressources naturelles. Les principaux domaines prioritaires concernent la constitution d'une base d'éléments à l'appui de l'élaboration de politiques et le renforcement des institutions régionales afin de créer un environnement porteur. Pour appuyer ces travaux, les capacités du Bureau sous-régional pour les Îles du Pacifique seront renforcées par la création d'un poste d'économiste/statisticien.

#### *Autres domaines prioritaires*

318. De nombreux pays de la région, en particulier les îles du Pacifique, sont exposés aux effets du changement climatique. La FAO les aidera à formuler des politiques, à trouver des technologies novatrices et des pratiques adaptées, à promouvoir l'agriculture intelligente face au climat et à renforcer leurs capacités, et leur prêtera une assistance technique afin qu'ils puissent adapter leurs systèmes agricoles aux effets du changement climatique. L'Organisation les aidera aussi à améliorer la réduction des risques de catastrophe et à renforcer leurs capacités de faire face aux menaces et aux situations d'urgence en matière d'alimentation et d'agriculture en limitant les interventions d'urgence au profit de mesures larges et concertées dans les domaines de la réduction des risques, de la préparation et de la prévention.

319. Compte tenu des pressions croissantes qui s'exercent sur les ressources naturelles, la FAO aidera les pays de la région à limiter la dégradation des ressources naturelles, à accroître la productivité des ressources, à conserver les ressources génétiques, à promouvoir la conservation du paysage rural et des systèmes du patrimoine agricole, et à mettre en œuvre les directives volontaires sur les régimes fonciers et sur les investissements agricoles responsables grâce au renforcement des capacités, à une collaboration régionale et à des orientations relatives aux politiques.

320. Environ 42 pour cent des fruits et légumes et jusqu'à 30 pour cent des grains produits dans la région se perdent entre la production et la mise sur le marché. Par l'intermédiaire de la campagne *Save Food*, la FAO conclura des partenariats et mettra en place des initiatives et actions collaboratives aux échelons régional et national avec diverses parties prenantes afin de réduire les pertes post-récolte à différents niveaux de la chaîne de valeur, de limiter le gaspillage d'aliments sur les marchés de détail, dans les restaurants et dans les foyers, et de créer des programmes pédagogiques et scolaires ainsi que des plans d'action visant à élargir les interventions au niveau national.

321. L'emploi et les revenus en milieu rural bénéficieront d'un renforcement des synergies entre la petite agriculture et le développement des chaînes de valeur, ce qui permettra de ralentir l'exode rapide vers les villes et de retenir les jeunes agriculteurs afin qu'ils reprennent les exploitations existantes. Outre ces travaux, on luttera contre la sous-alimentation des enfants en se concentrant sur la nutrition par l'alimentation et sur la promotion de la nutrition dans les écoles primaires et les familles grâce à la création de potagers dans les établissements et les foyers.

## EUROPE ET ASIE CENTRALE

### *Priorités*

322. Les participants à la Conférence régionale pour l'Europe tenue en 2014 ont défini plusieurs domaines d'action prioritaires: renforcement durable de la sécurité alimentaire, de la nutrition et des pêches (OS 1); communication aux gouvernements d'avis sur les politiques à l'appui d'une intensification durable de la production des petits exploitants (OS 2, OS 3 et OS 4); gestion des ressources naturelles, y compris adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets (contribution à l'OS 2, l'OS 3 et l'OS 5); lutte contre les maladies animales, les ravageurs des végétaux et les risques en matière de sécurité sanitaire des aliments (contribution à l'OS 2, l'OS 4 et l'OS 5); appui aux politiques et aux institutions afin de permettre la participation des États Membres au commerce régional et mondial ainsi qu'à la normalisation, et leur entrée dans des organisations régionales de coopération économique (OS 4). La FAO s'attèle à ces priorités dans le cadre de deux initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale pour l'Europe, qui pourront être encore développées pendant l'exercice biennal 2016-2017, et à d'autres domaines d'action privilégiés.

### *Initiatives régionales*

323. *Autonomisation des petits agriculteurs et des petites exploitations familiales en Europe et en Asie centrale.* L'objectif global de la présente initiative est d'autonomiser les petits agriculteurs afin de renforcer leurs moyens d'existence et, partant, de lutter contre la pauvreté en milieu rural, en mettant particulièrement l'accent sur l'ouverture grâce à des travaux menés en partenariat à la fois au niveau institutionnel et au niveau communautaire. Ceux-ci permettront d'obtenir trois résultats au cours de l'exercice biennal: accroître la participation des agriculteurs et des communautés rurales au développement national; renforcer la croissance durable et inclusive des économies rurales et améliorer la gestion durable des ressources naturelles. Parmi les premiers résultats de l'initiative, citons la promotion de pratiques novatrices et le renforcement considérable des capacités des gouvernements et des institutions locales, auxquels s'ajoutent des politiques améliorées et une sensibilisation accrue.

324. *Échanges agroalimentaires et intégration régionale en Europe et en Asie centrale.* Les systèmes agricoles d'Europe et d'Asie centrale continuent d'être profondément marqués par le processus de transition politique et économique qui a coïncidé avec la mondialisation et le renforcement de l'intégration du commerce aux niveaux régional et mondial. L'objectif de la présente initiative est de renforcer les capacités régionales et nationales afin que les États puissent relever les défis associés à l'intégration accrue du commerce. Pour ce faire, on recueille des éléments plus solides sur les répercussions du commerce, on renforce les capacités des pays d'utiliser ces éléments, on facilite le fonctionnement d'enceintes neutres et le dialogue sur les accords commerciaux, et on appuie la conception et la mise en œuvre de politiques adaptées au niveau des pays. On a créé un site Internet dynamique sur lequel les travaux entrepris dans le cadre de la présente initiative sont décrits. On procède à des mises à jour régulières en anglais et en russe.

### *Autres domaines prioritaires*

325. De nouveaux domaines d'action prioritaires se font jour au niveau de la région. Il s'agit notamment de la suite donnée aux décisions prises à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2), de l'élaboration du concept d'agriculture intelligente face au climat et des outils de mise en œuvre qui y sont associés dans l'ensemble de la région, de l'appui technique aux travaux financés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), en particulier dans le secteur forestier, et de l'application du programme de développement pour l'après-2015 dans la région, en ce qui concerne l'agriculture et la sécurité alimentaire.

326. Afin de faciliter ces activités, la FAO déploie des efforts concertés en vue de mettre en retrait certains domaines d'action considérés auparavant comme prioritaires mais qui sont devenus moins importants du point de vue de la région, notamment: les programmes forestiers nationaux; les cadres juridiques et l'élaboration de politiques forestières; la production de semences céréalières (à l'exception de l'amélioration des semences et des variétés génétiques); la pêche marine en Méditerranée et l'appui à la recherche sur les biotechnologies (à l'exception des travaux relatifs à la réglementation de la biosécurité).

327. Afin de mieux aligner les travaux de la FAO dans le domaine de la foresterie au sein de la région Europe et Asie centrale, les trois postes de spécialistes des forêts de la Section Bois et Forêt de la CENUE/FAO, à Genève (qui relèvent du budget du Bureau de liaison de la FAO avec les organismes des Nations Unies, à Genève), seront placés sous l'autorité directe du Bureau régional à Budapest et non du Département des forêts (Rome). Par conséquent, ces postes relèvent désormais du budget du Bureau régional et leurs titulaires sont détachés à la Section Bois et Forêt de la CENUE/FAO, à Genève.

## **AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES**

### *Priorités*

328. Lors de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes tenue en 2014, les Membres ont défini plusieurs domaines d'action prioritaires: améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition (OS 1); accroître l'efficacité de la production et promouvoir l'adoption de bonnes pratiques au profit du développement durable de l'agriculture, de l'élevage, de la foresterie et des pêches (OS 2); réduire la pauvreté rurale, améliorer la protection sociale et le développement territorial dans les zones rurales, et renforcer l'agriculture familiale (OS 3); mettre en place des systèmes alimentaires et agricoles inclusifs, efficaces, durables et compétitifs et réduire les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires (OS 4); limiter les effets des chocs et des catastrophes, améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, contribuer à réduire les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles et participer à la remise en état de ces ressources (OS 5).

329. La FAO s'attelle à ces priorités dans le cadre de trois initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui se poursuivront pendant l'exercice biennal 2016-2017, et à d'autres domaines d'action privilégiés. Les initiatives régionales visent à obtenir des résultats concrets dans les pays faisant l'objet d'une attention particulière grâce au renforcement des politiques gouvernementales et des cadres institutionnels et juridiques, et à la promotion de la parité hommes-femmes en tant que question transversale intéressant l'ensemble des activités.

### *Initiatives régionales*

330. L'*Appui à l'initiative Amérique latine et Caraïbes libérées de la faim* a vocation à renforcer ladite initiative, lancée en 2005 afin de créer les conditions nécessaires à l'élimination définitive de la faim en l'espace d'une génération. Ce processus collaboratif est fondé sur la coopération entre différents pays, secteurs et parties prenantes comme la société civile, les parlementaires, les universitaires et le secteur privé. L'un de ses aspects essentiels consiste à renforcer la coopération Sud-Sud et, plus particulièrement, à reconnaître les progrès importants accomplis et les expériences acquises dans la région, qu'il conviendrait d'intégrer aux solutions apportées à ce problème commun.



331. L'initiative *Agriculture familiale et aménagement du territoire rural en Amérique latine et dans les Caraïbes* relève d'une stratégie de coopération centrée sur le renforcement de l'agriculture familiale ainsi que des institutions et des capacités en matière de développement territorial des zones rurales. Elle vise à contribuer à la réduction de la pauvreté rurale et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Elle aide les pays à créer un environnement dans lequel l'agriculture familiale peut jouer un rôle central quant à l'économie nationale, au développement territorial en milieu rural et à l'innovation locale, à la promotion des synergies entre l'agriculture et d'autres secteurs du développement social et rural, et à la prise en compte des besoins et des particularités des différents territoires.

332. L'initiative *Améliorer les systèmes alimentaires dans les Caraïbes* s'attaque à deux problèmes fondamentaux auxquels font face les pays dans l'ensemble de la région des Caraïbes: le développement limité des chaînes de valeur des cultures vivrières et fourragères, et la faible utilisation des produits agricoles nationaux. Les pays faisant l'objet d'une attention particulière devraient élaborer et établir des systèmes alimentaires durables en améliorant les politiques et la gouvernance afin d'accroître les investissements, la production, l'emploi, le commerce et la consommation. Les principaux avantages découlant de la présente initiative sont: i) le développement des systèmes non conventionnels de production et de commercialisation des denrées destinées à l'alimentation animale et humaine qui existent déjà; ii) le renforcement des cadres de gouvernance, y compris un échantillon représentatif d'organisations publiques, privées et de la société civile; iii) le renforcement des liens et des capacités qui permettent d'accroître l'utilisation des produits nationaux aux niveaux du commerce et des ménages.

#### *Autres domaines prioritaires*

333. La FAO prêtera un appui à la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes dans le cadre de la mise en œuvre du Plan en faveur de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'élimination de la faim d'ici à 2025, du Cadre de fonctionnement du Groupe de travail *ad hoc* sur l'agriculture familiale et des initiatives régionales orientées vers la prévention, la réduction et la gestion des risques de catastrophe, en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies et des organisations régionales.

334. On s'efforcera de renforcer les actions du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, plateforme internationale et intergouvernementale permettant à de nombreuses parties prenantes de réaliser des travaux conjoints et coordonnés dans la région. Il s'agira, par exemple, d'appuyer la mise en œuvre au niveau des pays des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale ou de favoriser l'engagement de multiples parties prenantes, y compris des alliances parlementaires, dans le dialogue régional et national sur la conception et l'application de politiques publiques en faveur de la sécurité alimentaire et du développement rural.

335. On traitera les questions qui concernent spécifiquement les sous-régions (Amérique centrale, Caraïbes et Amérique du Sud), en particulier la nécessité d'aider les pays à s'adapter au changement climatique et à concrétiser la sécurité alimentaire, en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. Plus particulièrement, on renforcera les capacités ainsi que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire afin d'aider Haïti dans ses efforts visant à éliminer la faim et la pauvreté rurale.

336. On donnera suite aux recommandations des commissions techniques régionales (CFALC, CODEALC, COPESCAALC, COPACO)<sup>75</sup> en ce qui concerne la contribution des forêts, de l'élevage, des pêches et de l'aquaculture à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ainsi que la durabilité des moyens d'existence, en particulier dans le secteur de l'agriculture familiale. À cet égard,

---

<sup>75</sup> Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPESCAALC) et Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO).

la FAO continuera de mettre en œuvre les activités lancées dans la région à l'occasion de l'Année internationale de l'agriculture familiale.

## **PROCHE-ORIENT ET AFRIQUE DU NORD**

### *Priorités*

337. Plusieurs domaines d'action prioritaires ont été définis à la Conférence régionale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord tenue en 2014: améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et renforcer les capacités de réduire la vulnérabilité (OS 1); protéger et gérer des ressources naturelles rares et fragiles, s'adapter au changement climatique et encourager une production agricole durable et inclusive (OS 2); améliorer les moyens d'existence des ruraux, des petits producteurs et des populations vulnérables (OS 3); mettre au point des systèmes agricoles efficaces, durables et compétitifs et réduire les pertes et le gaspillage d'aliments (OS 4); accroître la résilience des moyens d'existence des communautés et des écosystèmes face aux menaces et aux crises (OS 5).

338. La FAO s'attèle à trois enjeux principaux (pénurie d'eau, sécurité alimentaire et nutrition, et petite agriculture) dans le cadre de trois initiatives régionales approuvées par la Conférence régionale pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, qui se poursuivront pendant l'exercice biennal 2016-2017, et à d'autres domaines d'action privilégiés.

### *Initiatives régionales*

339. *L'Initiative sur la raréfaction de l'eau au Proche-Orient et en Afrique du Nord* vise à trouver des politiques, des mécanismes de gouvernance et des pratiques optimales qui sont en mesure d'améliorer de manière significative la productivité agricole et la sécurité alimentaire dans le contexte de la raréfaction importante de l'eau que connaît la région. Elle apportera son appui à une stratégie de collaboration régionale centrée sur les principaux domaines prioritaires que sont la planification stratégique des ressources en eau, la gouvernance, la gestion efficiente de l'eau, l'accroissement de l'approvisionnement en eau, y compris les ressources en eau non conventionnelles, l'adaptation au changement climatique et la lutte contre les sécheresses, la durabilité des eaux souterraines, l'analyse comparative, ainsi que le suivi de l'utilisation efficiente et de la productivité de l'eau dans la région et l'établissement de rapports à ce sujet.

340. L'initiative intitulée *La petite agriculture au service d'un développement inclusif dans la région du Proche-Orient et de l'Afrique du Nord* est centrée sur les investissements en faveur de l'accroissement de la productivité des petits agriculteurs et du renforcement des chaînes de valeur, qui sont essentiels à la réduction de la pauvreté rurale. Elle comporte trois volets principaux: des politiques et des stratégies fondées sur des données probantes pour renforcer le secteur de la petite agriculture et améliorer les moyens d'existence des personnes travaillant dans ce secteur; l'amélioration durable de la productivité de la petite agriculture en vue d'intégrer les jeunes et les questions de parité hommes-femmes dans le secteur agricole et le renforcement des institutions et l'autonomisation des petits exploitants, en favorisant l'établissement d'un environnement propice à un développement durable et économiquement viable de la petite agriculture.

341. L'initiative *Améliorer la capacité d'adaptation en vue de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition au Proche-Orient et en Afrique du Nord* vise à renforcer la résilience des pays, des communautés et des ménages face aux crises et aux facteurs de stress touchant la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris ceux liés à des conflits et à des crises prolongées, à des organismes transfrontières nuisibles aux animaux et aux végétaux, au changement climatique, aux sécheresses et à la désertification. Elle consiste à élaborer des cadres d'action cohérents et fondés sur l'analyse des risques, à renforcer les échanges efficaces d'informations et de connaissances scientifiques sur la sécurité alimentaire qui permettront d'enrichir les systèmes d'aide à la décision, à encourager la mise au point de systèmes alimentaires efficaces, durables et résilients, à faciliter l'accès durable des ménages à une nourriture saine, nutritive et diversifiée, et à renforcer la capacité d'adaptation pour anticiper les effets négatifs des chocs naturels et d'origine humaine, les absorber et s'en remettre.

*Autres domaines prioritaires*

342. Les activités de politique générale soutiendront les domaines d'intérêt au titre des initiatives régionales, notamment la sécurité alimentaire et la politique relative à la nutrition, les stratégies agricoles, le commerce et la chaîne de valeur, les ressources naturelles et la protection sociale. Le soutien apporté s'agissant des maladies animales transfrontières sera renforcé grâce au transfert d'un poste depuis la Division de la production et de la santé animales.

343. La FAO continuera d'aider les pays de la région en vue de la gestion et du développement durables de leur secteur de la pêche et de l'aquaculture, de leurs forêts et de leurs parcours: i) en affirmant l'importance de la Commission régionale des pêches pour la promotion d'une véritable collaboration entre ses pays membres aux fins de l'exploitation durable des ressources halieutiques dans le Golfe; ii) en donnant des avis sur les politiques et en renforçant les capacités institutionnelles des autorités concernées; iii) en soutenant l'échange entre les pays de la région des expériences et des meilleures pratiques de gestion et de développement durables dans le secteur de la pêche, notamment par des mécanismes de coopération Sud-Sud; iv) en renforçant la Commission des forêts et des parcours pour le Proche-Orient; v) en positionnant le secteur forestier dans les politiques et stratégies de développement national. Le soutien aux pays pour la production animale, la pêche et la production forestière et les crédits et financements agricoles seront fournis principalement au moyen de ressources extrabudgétaires.

**Annexe I: Proposition de budget par objectif stratégique/fonctionnel et résultante de  
l'Organisation, 2016-2017  
(en milliers d'USD aux taux de 2014-2015)**

Objectif stratégique/fonctionnel et Résultante de l'Organisation	PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
1.01 - Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires	50 665	106 452	157 118
1.02 - Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance et de coordination ouverts à tous afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition	14 077	28 602	42 678
1.03 - Les décisions des États Membres et de leurs partenaires de développement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur des données factuelles et une analyse rigoureuse, récente et complète de ces domaines, qui tient compte des données et des informations disponibles dans le réseau des systèmes d'information existants des parties prenantes et du secteur	17 465	76 759	94 224
<b>1 - Contribuer à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition</b>	<b>82 207</b>	<b>211 813</b>	<b>294 020</b>
2.01 - Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole	60 281	248 433	308 714
2.02 - Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance - à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources - pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables	48 109	61 054	109 163
2.03 - Les parties prenantes approuvent/adoptent des instruments internationaux (et régionaux) et appuient des mécanismes de gouvernance connexes en faveur de systèmes de production agricole durables	33 619	35 859	69 477
2.04 - Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durables grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.	57 919	51 032	108 950
<b>2 - Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches</b>	<b>199 927</b>	<b>396 377</b>	<b>596 305</b>
3.01 - Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés, et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable	40 338	92 991	133 328
3.02 - Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités d'accéder à un emploi agricole ou non agricole décent	14 955	4 306	19 261
3.03 - Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue d'une réduction durable de la pauvreté rurale	8 876	4 049	12 926
<b>3 - Réduire la pauvreté rurale</b>	<b>64 169</b>	<b>101 346</b>	<b>165 515</b>
4.01 - Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays	57 268	22 286	79 555
4.02 - Des chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé	29 937	82 225	112 162

Objectif stratégique/fonctionnel et Résultante de l'Organisation	PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
4.03 - Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui rendent les systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé	17 799	23 717	41 516
<b>4 - Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</b>	<b>105 004</b>	<b>128 229</b>	<b>233 233</b>
5.01 - Les pays et régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises	14 246	18 934	33 181
5.02 - Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles	13 994	59 085	73 079
5.03 - Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés	16 506	291 186	307 692
5.04 - Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions	5 299	330 438	335 737
<b>5 - Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</b>	<b>50 045</b>	<b>699 643</b>	<b>749 688</b>
6.01 - Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation	34 556	46	34 602
6.02 - Les capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont renforcées par l'adoption de méthodes améliorées au sein de l'Organisation	7 451	3 897	11 348
6.03 - Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes	3 664	12	3 676
6.04 - Services de qualité pour un traitement plus efficace des questions de gouvernance aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques	1 352	0	1 352
6.05 - La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition	2 223	0	2 223
6.06 - Fonds multidisciplinaire	10 000	0	10 000
<b>6 - Qualité, connaissances et services techniques</b>	<b>59 245</b>	<b>3 955</b>	<b>63 200</b>
7.01 - Gestion et appui du PCT	4 604	0	4 604
7.02 - PCT - Projets	136 217	0	136 217
<b>7 - Programme de coopération technique</b>	<b>140 821</b>	<b>0</b>	<b>140 821</b>
8.01 - Partenariats, activités de plaidoyer et renforcement des capacités	32 984	55	33 039
8.02 - Communication	32 919	81	33 000
8.03 - Mobilisation de ressources et coopération Sud-Sud	10 950	3	10 953
<b>8 - Activités de diffusion</b>	<b>76 852</b>	<b>140</b>	<b>76 992</b>
9.01 - Solutions et services informatiques	36 026	4	36 030
<b>9 - Technologies de l'information</b>	<b>36 026</b>	<b>4</b>	<b>36 030</b>
10.01 - Gouvernance de la FAO	26 863	451	27 314
10.02 - Surveillance	15 808	135	15 943
10.03 - Direction	39 322	592	39 914
<b>10 - Gouvernance, surveillance et direction de la FAO</b>	<b>81 992</b>	<b>1 179</b>	<b>83 171</b>

Objectif stratégique/fonctionnel et Résultante de l'Organisation	PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
11.01 - Gestion efficiente et efficace des ressources humaines	13 196	1 322	14 518
11.02 - Gestion efficiente et efficace des ressources financières	1 996	593	2 589
11.03 - Administration efficiente et efficace des ressources humaines, physiques et financières	59 762	5 365	65 127
<b>11 – Administration efficiente et efficace</b>	<b>74 955</b>	<b>7 280</b>	<b>82 235</b>
12.01 - Imprévus	600	0	600
<b>12 - Imprévus</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
13.01 - Connaissances	5 912	0	5 912
13.02 - Opérations	4 554	0	4 554
13.03 - Infrastructure	6 420	0	6 420
<b>13 - Dépenses d'équipement</b>	<b>16 886</b>	<b>0</b>	<b>16 886</b>
14.01 - Sécurité et Sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du Programme au Siège	9 413	181	9 594
14.02 - Sécurité et sûreté de l'environnement de fonctionnement pour l'exécution du programme dans le monde	13 605	0	13 605
<b>14 - Dépenses de sécurité</b>	<b>23 017</b>	<b>181</b>	<b>23 198</b>
<b>Total</b>	<b>1 011 748</b>	<b>1 550 147</b>	<b>2 561 895</b>

**Annexe II: Proposition de budget par objectif stratégique/fonctionnel et par région, 2016-2017**

OS/OF	Siège/monde		Afrique		Asie et Pacifique		Europe et Asie centrale		Amérique Latine et Caraïbes		Proche-Orient		Total		
	Ouverture de crédits nette	Extra-budgétaire	Ouverture de crédits nette	Extra-budgétaire	Ouverture de crédits nette	Extra-budgétaire	Ouverture de crédits nette	Extra-budgétaire	Ouverture de crédits nette	Extra-budgétaire	Ouverture de crédits nette	Extra-budgétaire	Ouverture de crédits nette	Extra-budgétaire	Total
1	35 629	20 312	20 742	86 489	7 059	57 454	3 009	875	10 305	40 057	5 462	6 626	82 207	211 813	294 020
2	104 354	119 889	40 827	120 877	19 244	54 169	6 870	19 731	17 909	34 117	10 724	47 593	199 927	396 377	596 305
3	35 098	9 739	8 165	18 155	5 122	31 502	3 004	10 573	7 129	17 756	5 649	13 620	64 169	101 346	165 515
4	64 466	67 240	15 031	19 728	8 911	23 836	4 408	2 168	7 813	8 588	4 376	6 669	105 004	128 229	233 233
5	28 879	61 765	8 280	363 277	3 207	141 028	1 144	4 409	4 749	73 587	3 786	55 577	50 045	699 643	749 688
6	56 648	81	599	0	594	3 874	400	0	560	0	444	0	59 245	3 955	63 200
7 - PCT	25 868	0	45 701	0	27 592	0	11 657	0	20 669	0	9 334	0	140 821	0	140 821
8	64 080	140	1 468	0	3 347	0	5 936	0	854	0	1 167	0	76 852	140	76 992
9	31 796	4	1 148	0	594	0	600	0	1 097	0	791	0	36 026	4	36 030
10	67 994	808	2 848	346	4 391	18	1 718	3	1 871	0	3 170	3	81 992	1 179	83 171
11	44 903	4 677	3 382	638	5 168	18	14 615	647	4 326	1 301	2 562	0	74 955	7 280	82 235
12 - Imprévus	600	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	600	0	600
13 - Dépenses d'équipement	16 886	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 886	0	16 886
14 - Sécurité	23 017	181	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	23 017	181	23 198
<b>Total</b>	<b>600 219</b>	<b>284 836</b>	<b>148 191</b>	<b>609 510</b>	<b>85 230</b>	<b>311 899</b>	<b>53 361</b>	<b>38 406</b>	<b>77 282</b>	<b>175 407</b>	<b>47 465</b>	<b>130 089</b>	<b>1 011 748</b>	<b>1 550 147</b>	<b>2 561 895</b>

**Annexe III: Proposition de budget par objectif stratégique/fonctionnel et par département/bureau,  
2016-2017  
(en milliers d'USD aux taux de 2014-2015)**

Objectif stratégique/fonctionnel et département/bureau	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
<b>1 - Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition</b>	<b>82 208</b>	<b>211 813</b>	<b>294 020</b>
LEG - Bureau des affaires juridiques et de l'éthique	1 311	0	1 311
OPC - Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités	375	1 927	2 302
DN - Ressources naturelles	3 845	7 869	11 715
ES - Département du développement économique et social	21 211	1 473	22 684
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	588	2 278	2 866
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	1 620	1 061	2 681
FO - Département des forêts	766	54	820
TC - Département de la coopération technique	5 913	5 650	11 563
LO - Bureaux de liaison	84	0	84
RO - Bureaux régionaux	11 085	37 070	48 155
FC - Représentations de la FAO	28 741	142 823	171 564
SO - Bureaux sous-régionaux	6 668	11 607	18 275
<b>2 - Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches</b>	<b>199 927</b>	<b>396 377</b>	<b>596 304</b>
LEG - Bureau des affaires juridiques et de l'éthique	575	0	575
OPC - Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités	389	0	389
DN - Ressources naturelles	21 332	19 944	41 276
ES - Département du développement économique et social	4 762	608	5 370
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	26 719	18 598	45 317
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	26 583	35 386	61 970
FO - Département des forêts	13 123	41 390	54 513
TC - Département de la coopération technique	10 869	3 964	14 833
LO - Bureaux de liaison	6	1 049	1 056
RO - Bureaux régionaux	23 549	48 535	72 084
FC - Représentations de la FAO	51 417	206 424	257 842
SO - Bureaux sous-régionaux	20 601	20 479	41 080
<b>3 - Réduire la pauvreté rurale</b>	<b>64 168</b>	<b>101 346</b>	<b>165 515</b>
LEG - Bureau des affaires juridiques et de l'éthique	320	0	320
OPC - Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités	138	0	138
DN - Ressources naturelles	1 485	513	1 997
ES - Département du développement économique et social	17 340	2 357	19 697
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	5 731	3 149	8 880
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	2 949	22	2 971
FO - Département des forêts	3 117	2 929	6 046
TC - Département de la coopération technique	4 017	770	4 788
LO - Bureaux de liaison	169	0	169



Objectif stratégique/fonctionnel et département/bureau	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
RO - Bureaux régionaux	9 017	24 226	33 242
FC - Représentations de la FAO	11 853	59 574	71 427
SO - Bureaux sous-régionaux	8 032	7 807	15 839
<b>4 - Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces</b>	<b>105 004</b>	<b>128 229</b>	<b>233 233</b>
LEG - Bureau des affaires juridiques et de l'éthique	408	0	408
DN - Ressources naturelles	2 125	2 364	4 489
ES - Département du développement économique et social	15 769	14 890	30 660
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	29 407	11 447	40 854
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	3 461	124	3 586
FO - Département des forêts	2 789	1 383	4 172
TC - Département de la coopération technique	10 507	37 032	47 538
LO - Bureaux de liaison	517	0	517
RO - Bureaux régionaux	10 626	19 721	30 347
FC - Représentations de la FAO	21 888	36 441	58 329
SO - Bureaux sous-régionaux	7 507	4 827	12 335
<b>5 - Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise</b>	<b>50 045</b>	<b>699 643</b>	<b>749 689</b>
LEG - Bureau des affaires juridiques et de l'éthique	384	0	384
OPC - Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités	79	0	79
DN - Ressources naturelles	2 960	82	3 042
ES - Département du développement économique et social	4 694	11	4 705
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	13 099	7 372	20 471
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	1 894	331	2 225
FO - Département des forêts	1 474	2 846	4 319
TC - Département de la coopération technique	4 295	51 124	55 419
LO - Bureaux de liaison	476	0	476
RO - Bureaux régionaux	8 060	116 748	124 808
FC - Représentations de la FAO	7 449	517 008	524 457
SO - Bureaux sous-régionaux	5 181	4 122	9 303
<b>6 - Qualité, connaissances et services techniques</b>	<b>59 245</b>	<b>3 955</b>	<b>63 200</b>
DN - Ressources naturelles	5 189	48	5 237
ES - Département du développement économique et social	20 464	12	20 476
AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs	4 788	0	4 788
FI - Département des pêches et de l'aquaculture	6 004	0	6 004
FO - Département des forêts	6 278	0	6 278
TC - Département de la coopération technique	3 925	21	3 945
SP - Programmes spéciaux	10 000	0	10 000
RO - Bureaux régionaux	2 242	3 874	6 117
SO - Bureaux sous-régionaux	355	0	355
<b>7 - Programme de coopération technique</b>	<b>140 821</b>		<b>140 821</b>
TC - Département de la coopération technique	1 366	0	1 366
RO - Bureaux régionaux	2 965	0	2 965

Objectif stratégique/fonctionnel et département/bureau	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
SO - Bureaux sous-régionaux	273	0	273
TP - Programme de coopération technique - Projets	136 217	0	136 217
<b>8 - Activités de diffusion</b>	<b>76 852</b>	<b>140</b>	<b>76 992</b>
OCC - Bureau de la communication de l'Organisation	28 479	2	28 482
OPC - Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités	20 819	55	20 874
DP - Opérations	750	0	750
TC - Département de la coopération technique	8 840	3	8 844
LO - Bureaux de liaison	13 852	79	13 930
RO - Bureaux régionaux	6 412	0	6 412
CI - Recettes de l'Organisation	(2 300)	0	(2 300)
<b>9 - Technologies de l'information</b>	<b>36 026</b>	<b>4</b>	<b>36 030</b>
DP - Opérations	40 796	4	40 800
RO - Bureaux régionaux	2 863	0	2 863
SO - Bureaux sous-régionaux	1 367	0	1 367
CI - Recettes de l'Organisation	(9 000)		(9 000)
<b>10 - Gouvernance, surveillance et direction de la FAO</b>	<b>81 992</b>	<b>1 179</b>	<b>83 171</b>
ODG - Direction générale	8 635	0	8 635
LEG - Bureau des affaires juridiques et de l'éthique	6 785	221	7 007
OED - Bureau de l'évaluation	8 095	20	8 115
OIG - Bureau de l'Inspecteur général	8 913	116	9 028
OSP - Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources	11 471	0	11 471
DP - Opérations	35 630	451	36 081
ES - Département du développement économique et social	395	0	395
SP - Programmes spéciaux	2 170	0	2 170
RO - Bureaux régionaux	13 998	371	14 369
CI - Recettes de l'Organisation	(14 100)	0	(14 100)
<b>11 - Administration efficiente et efficace</b>	<b>74 955</b>	<b>7 280</b>	<b>82 235</b>
OHR - Bureau des ressources humaines	14 399	1 322	15 721
CS - Département des services internes	65 940	3 402	69 342
SP - Programmes spéciaux	5 740	0	5 740
LO - Bureaux de liaison	463	0	463
RO - Bureaux régionaux	17 014	769	17 783
SO - Bureaux sous-régionaux	0	1 787	1 787
CI - Recettes de l'Organisation	(28 600)	0	(28 600)

**Annexe IV: Proposition de budget par Unité organisationnelle, 2016-2017 (en milliers d'USD aux taux de 2014-2015)**

Unité organisationnelle/Département	PTB 2014-15 ajusté			Variation			PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
ODG - Direction générale	8 240	0	8 240	395	0	395	8 635	0	8 635
LEG - Bureau des affaires juridiques et de l'éthique	10 873	255	11 129	(1 089)	(34)	(1 123)	9 784	221	10 006
OCC - Bureau de la communication de l'Organisation	28 737	65	28 801	(258)	(62)	(320)	28 479	2	28 481
OED - Bureau de l'évaluation	8 095	2 650	10 744	0	(2 630)	(2 630)	8 095	20	8 114
OHR - Bureau des ressources humaines	5 040	0	5 040	9 358	1 322	10 680	14 398	1 322	15 721
OIG - Bureau de l'inspecteur général	8 913	116	9 028	0	0	0	8 913	116	9 028
OPC - Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités	22 215	907	23 123	(416)	1 075	659	21 800	1 982	23 782
OSP - Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources	11 472	0	11 472	0	0	0	11 472	0	11 472
<b>Structure de niveau supérieur</b>	<b>103 585</b>	<b>3 993</b>	<b>107 577</b>	<b>7 991</b>	<b>(329)</b>	<b>7 662</b>	<b>111 576</b>	<b>3 663</b>	<b>115 239</b>
DGA-O - Directeur général adjoint (Opérations)	2 040	0	2 040	0	0	0	2 040	0	2 040
CIO - Division de l'informatique	40 796	4	40 800	(415)	0	(415)	40 381	4	40 385
CPA - Division de la Conférence, du Conseil et du protocole	26 941	451	27 392	415	0	415	27 356	451	27 807
OSD - Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés	7 238	2 281	9 519	161	(2 281)	(2 120)	7 399	0	7 399
<b>DP - Opérations</b>	<b>77 014</b>	<b>2 736</b>	<b>79 750</b>	<b>161</b>	<b>(2 281)</b>	<b>(2 120)</b>	<b>77 175</b>	<b>455</b>	<b>77 630</b>
DGA - Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles)	13 691	11 736	25 428	0	(2 468)	(2 468)	13 692	9 268	22 960
NRC - Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers	10 212	10 499	20 711	2 132	2 660	4 792	12 344	13 159	25 502
NRL - Division des terres et des eaux	10 901	4 403	15 304	0	3 989	3 989	10 901	8 392	19 293
<b>DN - Ressources naturelles</b>	<b>34 804</b>	<b>26 639</b>	<b>61 443</b>	<b>2 132</b>	<b>4 181</b>	<b>6 313</b>	<b>36 936</b>	<b>30 820</b>	<b>67 756</b>

Unité organisationnelle/Département	PTB 2014-15 ajusté			Variation			PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
ESD - Bureau du Sous-Directeur général chargé de ES	4 802	6	4 808	0	0	0	4 801	6	4 807
ESA - Division de l'économie du développement agricole	14 389	21 412	35 801	0	(12 564)	(12 564)	14 390	8 847	23 237
ESN - Division de la nutrition	8 180	4 709	12 889	1 948	(2 763)	(815)	10 128	1 946	12 074
ESP - Division de la protection sociale	17 754	249	18 003	456	2 011	2 467	18 210	2 260	20 470
ESS - Division de la statistique	16 212	2 809	19 021	(248)	1 195	948	15 964	4 005	19 969
EST - Division du commerce et des marchés	21 144	2 783	23 927	0	(497)	(497)	21 144	2 286	23 430
<b>ES - Département du développement économique et social</b>	<b>82 482</b>	<b>31 968</b>	<b>114 449</b>	<b>2 155</b>	<b>(12 617)</b>	<b>(10 462)</b>	<b>84 637</b>	<b>19 350</b>	<b>103 987</b>
AGD - Bureau du Sous-Directeur général chargé de AG	26 234	119	26 353	(12 687)	11 561	(1 127)	13 546	11 680	25 226
AGF - Bureau de la sécurité sanitaire des aliments	0	0	0	12 688	0	12 688	12 688	0	12 688
AGA - Division de la production et de la santé animales	15 707	6 283	21 990	(618)	2 681	2 063	15 089	8 964	24 053
AGE - Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture	6 123	148	6 271	0	(34)	(34)	6 123	114	6 237
AGP - Division de la production végétale et de la protection des plantes	20 808	22 398	43 206	(973)	(7 599)	(8 573)	19 835	14 799	34 634
AGS - Division des infrastructures rurales et des agro-industries	13 053	326	13 380	0	6 960	6 960	13 053	7 287	20 340
<b>AG - Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs</b>	<b>81 926</b>	<b>29 274</b>	<b>111 200</b>	<b>(1 592)</b>	<b>13 569</b>	<b>11 977</b>	<b>80 334</b>	<b>42 843</b>	<b>123 177</b>
FID - Bureau du Sous-Directeur général chargé de FI	2 988	210	3 198	0	20 146	20 146	2 988	20 357	23 344
FIP - Division des politiques et de l'économie de la pêche et de l'aquaculture	20 679	17 241	37 920	(323)	(10 754)	(11 077)	20 356	6 487	26 843
FIR - Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture	19 168	9 785	28 953	1	296	296	19 168	10 081	29 249
<b>FI - Département des pêches et de l'aquaculture</b>	<b>42 834</b>	<b>27 236</b>	<b>70 070</b>	<b>(322)</b>	<b>9 688</b>	<b>9 366</b>	<b>42 511</b>	<b>36 925</b>	<b>79 436</b>

Unité organisationnelle/Département	PTB 2014-15 ajusté			Variation			PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
FOD - Bureau du Sous-Directeur général chargé de FO	6 659	2 335	8 995	(1 390)	(757)	(2 147)	5 269	1 579	6 848
FOE - Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers	10 587	1 088	11 675	599	7 195	7 795	11 186	8 283	19 470
FOM - Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts	10 757	13 127	23 884	335	25 613	25 948	11 092	38 740	49 831
<b>FO - Département des forêts</b>	<b>28 003</b>	<b>16 550</b>	<b>44 553</b>	<b>(456)</b>	<b>32 051</b>	<b>31 596</b>	<b>27 547</b>	<b>48 602</b>	<b>76 149</b>
TCD - Bureau du Sous-Directeur général chargé de TC	5 290	21	5 310	0	0	0	5 290	21	5 310
TCE - Division des urgences et de la réhabilitation	679	44 692	45 372	0	6 248	6 248	679	50 940	51 620
TCL - Division du Centre d'investissement	29 931	39 173	69 105	0	2 144	2 144	29 931	41 317	71 248
TCS - Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources	15 600	4 468	20 069	(1 769)	1 818	49	13 831	6 286	20 117
<b>TC - Département de la coopération technique</b>	<b>51 500</b>	<b>88 355</b>	<b>139 855</b>	<b>(1 769)</b>	<b>10 210</b>	<b>8 441</b>	<b>49 731</b>	<b>98 564</b>	<b>148 296</b>
CSD - Bureau du Sous-Directeur général chargé de CS	6 179	1 221	7 400	539	0	539	6 718	1 221	7 939
CSA - Division des services administratifs	30 620	1 599	32 219	(349)	(68)	(417)	30 271	1 531	31 802
CSF - Division des finances	14 551	636	15 187	1 365	(34)	1 330	15 915	602	16 518
CSP - Service d'appui à la gestion des ressources humaines	15 534	1 252	16 786	(15 534)	(1 252)	(16 786)	0	0	0
CSS - Centre des services communs	10 811	47	10 858	2 227	0	2 227	13 038	47	13 085
<b>CS - Département des services internes</b>	<b>77 694</b>	<b>4 756</b>	<b>82 450</b>	<b>(11 753)</b>	<b>(1 354)</b>	<b>(13 107)</b>	<b>65 941</b>	<b>3 402</b>	<b>69 343</b>
OSS - Contributions à la coordination interinstitutions	2 170	0	2 170	0	0	0	2 170	0	2 170
OSM - Fonds multidisciplinaire	10 000	0	10 000	0	0	0	10 000	0	10 000
SPJ - Programme des jeunes cadres	5 740	0	5 740	0	0	0	5 740	0	5 740
<b>SP - Programmes spéciaux</b>	<b>17 909</b>	<b>0</b>	<b>17 909</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>17 909</b>	<b>0</b>	<b>17 909</b>
LOB - Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique	1 010	385	1 396	0	(385)	(385)	1 010	0	1 010
LOG - Bureau de liaison avec les organismes	4 066	35	4 100	(905)	(35)	(940)	3 161	0	3 161

Unité organisationnelle/Département	PTB 2014-15 ajusté			Variation			PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
des Nations Unies (Genève)									
LOJ - Bureau de liaison avec le Japon (Yokohama)	1 690	0	1 690	0	1 049	1 049	1 690	1 049	2 739
LON - Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies (New York)	3 863	0	3 862	0	0	0	3 863	0	3 862
LOR - Bureau de liaison avec la Fédération de Russie	1 751	0	1 751	0	0	0	1 751	0	1 751
LOW - Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington, D.C.)	4 091	79	4 170	0	0	0	4 091	79	4 170
<b>LO - Bureaux de liaison</b>	<b>16 470</b>	<b>499</b>	<b>16 969</b>	<b>(905)</b>	<b>629</b>	<b>(276)</b>	<b>15 565</b>	<b>1 128</b>	<b>16 693</b>
TPI - Projets du PCT - Fonds interrégional et d'urgence	23 405	0	23 405	1 097	0	1 097	24 502	0	24 502
TPA - Projets du PCT - Afrique	42 731	0	42 731	2 003	0	2 003	44 734	0	44 734
TPP - Projets du PCT - Asie et le Pacifique	25 639	0	25 639	1 202	0	1 202	26 841	0	26 841
TPL - Projets du PCT - Amérique latine et Caraïbes	19 231	0	19 231	902	0	902	20 133	0	20 133
TPN - Projets du PCT - Proche-Orient et Afrique du Nord	8 495	0	8 495	396	0	396	8 891	0	8 891
TPE - Projets du PCT - Europe et Asie centrale	10 618	0	10 618	498	0	498	11 116	0	11 116
<b>TP - Programme de coopération technique - Projets</b>	<b>130 119</b>	<b>0</b>	<b>130 119</b>	<b>6 098</b>	<b>0</b>	<b>6 098</b>	<b>136 217</b>	<b>0</b>	<b>136 217</b>
RAF - Bureau régional pour l'Afrique (Accra)	23 553	10 545	34 098	1 479	34 163	35 642	25 032	44 708	69 741
SFC - Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (Libreville)	5 024	2 138	7 162	808	6 081	6 890	5 833	8 219	14 052
SFE - Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale (Addis Abeba)	7 120	1 389	8 509	521	10 993	11 514	7 640	12 383	20 023
SFS - Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (Harare)	7 190	278	7 468	889	4 605	5 494	8 079	4 883	12 962
FRA - Représentations de la FAO en Afrique	55 723	504 945	560 668	1 150	34 372	35 521	56 873	539 317	596 189
<b>Afrique</b>	<b>98 611</b>	<b>519 295</b>	<b>617 906</b>	<b>4 847</b>	<b>90 215</b>	<b>95 061</b>	<b>103 457</b>	<b>609 510</b>	<b>712 967</b>

Unité organisationnelle/Département	PTB 2014-15 ajusté			Variation			PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
RAP - Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok)	28 026	8 905	36 931	133	36 083	36 216	28 159	44 988	73 147
SAP - Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique (Apia)	4 667	3 505	8 172	388	(259)	130	5 056	3 246	8 302
FAP - Représentations de la FAO en Asie et dans le Pacifique	22 909	362 640	385 549	575	(100 024)	(99 450)	23 484	262 616	286 099
<b>Asie et Pacifique</b>	<b>55 603</b>	<b>375 049</b>	<b>430 652</b>	<b>1 096</b>	<b>(64 200)</b>	<b>(63 104)</b>	<b>56 699</b>	<b>310 849</b>	<b>367 548</b>
REU - Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest)	12 926	8 571	21 498	840	3 073	3 913	13 766	11 644	25 411
SEC - Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (Ankara)	4 762	3 683	8 445	296	3 796	4 093	5 058	7 480	12 538
FEU - Représentations de la FAO en Europe et en Asie centrale	4 403	27 774	32 176	57	(8 538)	(8 481)	4 460	19 235	23 696
<b>Europe et Asie centrale</b>	<b>22 091</b>	<b>40 028</b>	<b>62 119</b>	<b>1 194</b>	<b>(1 669)</b>	<b>(475)</b>	<b>23 285</b>	<b>38 359</b>	<b>61 644</b>
RLC - Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago)	20 851	3 665	24 516	264	84 422	84 686	21 115	88 087	109 202
SLC - Bureau sous-régional pour les Caraïbes (Bridgetown)	6 274	296	6 569	320	2 123	2 443	6 593	2 419	9 012
SIM - Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale (Panama)	5 281	3 688	8 969	0	8 312	8 312	5 281	12 000	17 281
FLA - Représentations de la FAO en Amérique latine et dans les Caraïbes	23 757	169 617	193 374	402	(96 716)	(96 314)	24 160	72 901	97 061
<b>Amérique latine et les Caraïbes</b>	<b>56 163</b>	<b>177 265</b>	<b>233 429</b>	<b>986</b>	<b>(1 859)</b>	<b>(873)</b>	<b>57 149</b>	<b>175 407</b>	<b>232 556</b>
RNE - Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire)	19 223	31 100	50 323	535	30 787	31 322	19 758	61 887	81 645
SNE - Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (Tunis)	6 444	51	6 495	0	(51)	(51)	6 444	0	6 444
FNE - Représentations de la FAO au Proche-Orient	11 669	62 389	74 058	703	5 814	6 516	12 372	68 202	80 574
<b>Proche-Orient</b>	<b>37 336</b>	<b>93 539</b>	<b>130 876</b>	<b>1 238</b>	<b>36 550</b>	<b>37 788</b>	<b>38 574</b>	<b>130 089</b>	<b>168 663</b>

Unité organisationnelle/Département	PTB 2014-15 ajusté			Variation			PTB 2016-2017		
	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total	Ouverture de crédits nette	Extrabudgétaire	Total
Recettes de l'Organisation et recouvrement des coûts (net)	(54 000)	0	(54 000)	0	0	0	(54 000)	0	(54 000)
Imprévus	600	0	600	0	0	0	600	0	600
Dépenses d'équipement	21 886	0	21 886	(5 000)	0	(5 000)	16 886	0	16 886
Dépenses de sécurité	23 017	181	23 198	0	0	0	23 017	181	23 198
<b>Total</b>	<b>1 005 648</b>	<b>1 437 363</b>	<b>2 443 011</b>	<b>6 100</b>	<b>112 784</b>	<b>118 884</b>	<b>1 011 748</b>	<b>1 550 147</b>	<b>2 561 895</b>



*Annexe V: Effectifs par groupe de classe et par unité organisationnelle*

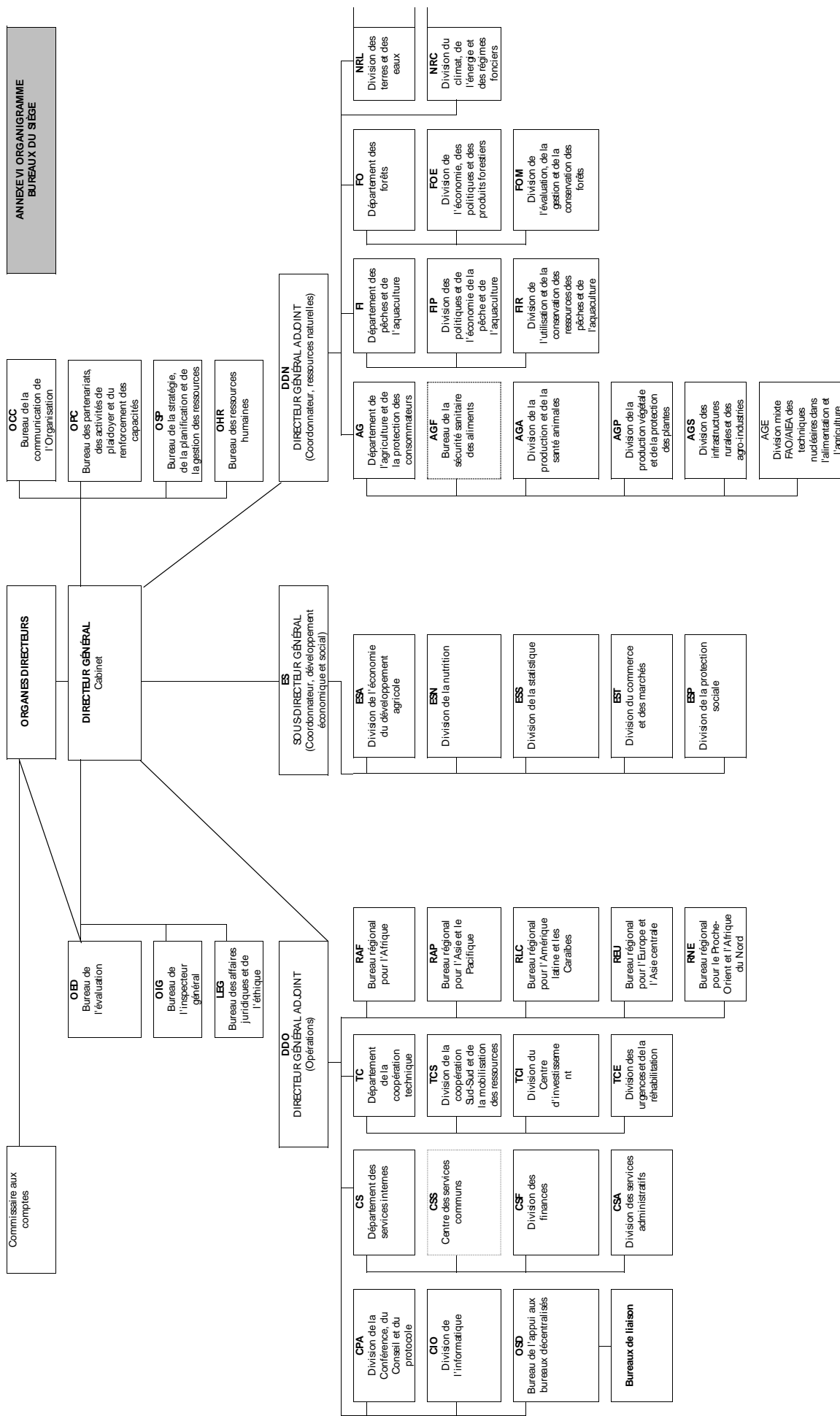
Unité organisationnelle	PTB 2014-15 ajusté				Variation				PTB 2016-2017						
	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total
Direction générale (ODG)	3	8	0	12	23	0	1	0	0	1	3	9	0	12	24
Bureau des affaires juridiques et de l'éthique (LEG)	2	18	0	10	30	0	(2)	0	(1)	(3)	2	16	0	9	27
Bureau de la communication de l'Organisation (OCC)	2	39	0	30	71	0	0	0	(1)	(1)	2	39	0	29	70
Bureau de l'évaluation (OED)	1	8	0	3	12	0	0	0	0	0	1	8	0	3	12
Bureau des ressources humaines (OHR)	1	8	0	4	13	1	13	0	13	27	2	21	0	17	40
Bureau de l'inspecteur général (OIG)	1	18	0	6	25	0	0	0	0	0	1	18	0	6	25
Bureau des partenaires, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités (OPC)	2	30	0	14	46	0	0	0	1	1	2	30	0	15	47
Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources (OSP)	2	21	0	7	30	0	0	0	0	0	2	21	0	7	30
Structure de niveau supérieur	14	150	0	86	250	1	12	0	12	25	15	162	0	98	275
Directeur général adjoint (Opérations) (DDO)	1	2	0	2	5	0	4	0	2	6	1	6	0	4	11
Division de l'informatique (CIO)	2	42	0	7	51	0	1	0	0	1	2	43	0	7	52
Division de la Conférence, du Conseil et du protocole (CPA)	2	38	0	62	102	0	1	0	(1)	0	2	39	0	61	102
Bureau de l'appui aux bureaux décentralisés (OSD)	1	8	0	12	21	0	2	0	(3)	(1)	1	10	0	9	20
Opérations (DP)	6	90	0	83	179	0	8	0	(2)	6	6	98	0	81	185
Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles) (DGA)	2	18	0	18	38	0	(6)	0	(5)	(11)	2	12	0	13	27
Division du climat, de l'énergie et des régimes fonciers (NRC)	2	17	0	10	29	0	3	0	0	3	2	20	0	10	32
Division des terres et des eaux (NRL)	2	19	0	8	29	0	0	0	0	0	2	19	0	8	29
Ressources naturelles (DN)	6	54	0	36	96	0	(3)	0	(5)	(8)	6	51	0	31	88
Bureau du Sous-Directeur général chargé de ES (ESD)	2	4	0	7	13	0	0	0	0	0	2	4	0	7	13
Division de l'économie du développement agricole (ESA)	2	21	0	12	35	0	0	0	0	0	2	21	0	12	35
Division de la nutrition (ESN)	1	13	0	6	20	0	2	0	0	2	1	15	0	6	22

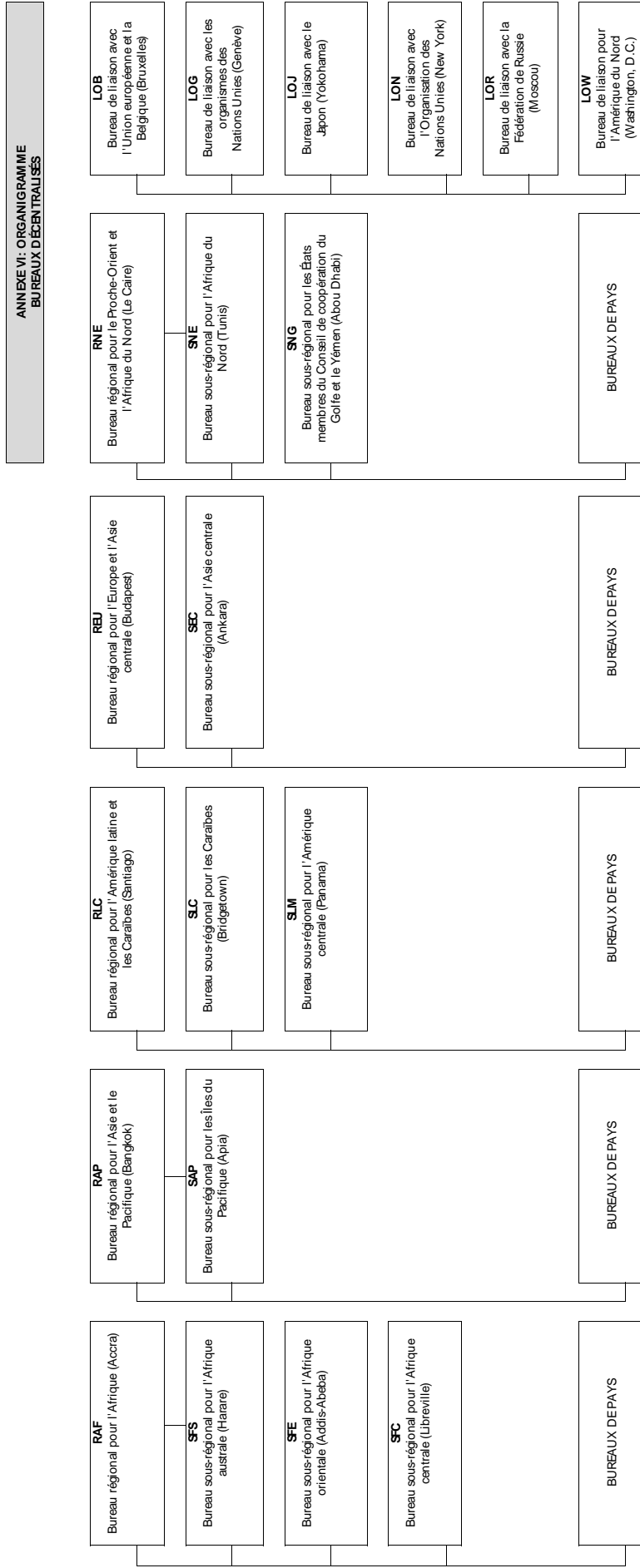
Unité organisationnelle	PTB 2014-15 ajusté						Variation						PTB 2016-2017					
	D	P	N	G	Total		D	P	N	G	Total		D	P	N	G	Total	
Division de la protection sociale (ESP)	2	20	0	7	29		0	3	0	0	3		2	23	0	7	32	
Division de la statistique (ESS)	2	26	0	26	54		0	(2)	0	0	(2)		2	24	0	26	52	
Division du commerce et des marchés (EST)	2	35	0	27	64		0	3	0	(3)	0		2	38	0	24	64	
Département du développement économique et social (ES)	11	119	0	85	215		0	6	0	(3)	3		11	125	0	82	218	
Bureau du Sous-Directeur général chargé de AG (AGD)	3	26	0	27	56		(1)	(16)	0	(12)	(29)		2	10	0	15	27	
Bureau de la sécurité sanitaire des aliments (AGF)	0	0	0	0	0		1	16	0	12	29		1	16	0	12	29	
Division de la production et de la santé animales (AGA)	2	27	0	12	41		0	(3)	0	0	(3)		2	24	0	12	38	
Division mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture (AG)	1	8	0	0	9		0	(1)	0	0	(1)		1	7	0	0	8	
Division de la production végétale et de la protection des plantes (AGP)	2	33	0	22	57		0	(3)	0	0	(3)		2	30	0	22	54	
Division des infrastructures rurales et des agro-industries (AGS)	2	22	0	10	34		0	0	0	0	0		2	22	0	10	34	
Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs (AG)	10	116	0	71	197		0	(7)	0	0	(7)		10	109	0	71	190	
Bureau du Sous-Directeur général chargé de FI (FID)	1	1	0	5	7		0	0	0	0	0		1	1	0	5	7	
Division des politiques et de l'économie de la pêche et de l'aquaculture (FIP)	2	34	0	28	64		0	0	0	(1)	(1)		2	34	0	27	63	
Division de l'utilisation et de la conservation des ressources des pêches et de l'aquaculture (FIR)	2	33	0	19	54		0	0	0	0	0		2	33	0	19	54	
Département des pêches et de l'aquaculture (FI)	5	68	0	52	125		0	0	0	(1)	(1)		5	68	0	51	124	
Bureau du Sous-Directeur général chargé de FO (FOD)	1	7	0	8	16		0	(3)	0	(1)	(4)		1	4	0	7	12	
Division de l'économie, des politiques et des produits forestiers (FOE)	1	19	0	8	28		0	1	0	1	2		1	20	0	9	30	
Division de l'évaluation, de la gestion et de la conservation des forêts (FOM)	2	18	0	7	27		0	1	0	0	1		2	19	0	7	28	
Département des forêts (FO)	4	44	0	23	71		0	(1)	0	0	(1)		4	43	0	23	70	

Unité organisationnelle	PTB 2014-15 ajusté					Variation					PTB 2016-2017				
	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total	D	P	N	G	Total
Bureau du Sous-Directeur général chargé de TC (TCD)	1	6	0	9	16	0	0	0	0	0	1	6	0	9	16
Division des urgences et de la réhabilitation (TCE)	1	1	0	0	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	2
Division du Centre d'investissement (TCI)	5	71	0	31	107	0	0	0	0	0	5	71	0	31	107
Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources (TCS)	3	17	0	16	36	(1)	4	0	3	6	2	21	0	19	42
Département de la coopération technique (TC)	10	95	0	56	161	(1)	4	0	3	6	9	99	0	59	167
Bureau du Sous-Directeur général chargé de CS (CSD)	2	10	0	61	73	0	(4)	0	(8)	(12)	2	6	0	53	61
Division des services administratifs (CSA)	2	12	0	47	61	0	5	0	(8)	(3)	2	17	0	39	58
Division des finances (CSF)	1	28	0	16	45	0	2	0	3	5	1	30	0	19	50
Service d'appui à la gestion des ressources humaines (CSP)	0	20	0	21	41	0	(20)	0	(21)	(41)	0	0	0	0	0
Centre des services communs (CSS)	1	10	1	91	103	(1)	7	0	5	11	0	17	1	96	114
Département des services internes (CS)	6	80	1	236	323	(1)	(10)	0	(29)	(40)	5	70	1	207	283
Programme des jeunes cadres (SPJ)	0	25	0	0	25	0	0	0	0	0	0	25	0	0	25
Programmes spéciaux (SP)	0	25	0	0	25	0	0	0	0	0	0	25	0	0	25
Bureau de liaison avec l'Union européenne et la Belgique (LOB)	1	0	0	1	2	0	0	0	0	0	1	0	0	1	2
Bureau de liaison avec les organismes des Nations Unies (Genève)(LOG)	1	4	0	4	9	0	(1)	0	(2)	(3)	1	3	0	2	6
Bureau de liaison avec le Japon, Yokohama (LOJ)	1	1	0	1	3	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies (New York) (LON)	1	2	0	5	8	0	0	0	(2)	(2)	1	2	0	3	6
Bureau de liaison avec la Fédération de Russie (LOR)	1	1	0	1	3	0	0	0	0	0	1	1	0	1	3
Bureau de liaison pour l'Amérique du Nord (Washington) (LOW)	1	1	0	8	10	0	0	0	0	0	1	1	0	8	10
Bureaux de liaison (LO)	6	9	0	20	35	0	(1)	0	(4)	(5)	6	8	0	16	30

Représentations de la FAO (FC)	30	54	169	481	734	0	2	1	(3)	0	30	56	170	478	734
Bureau régional pour l'Afrique (Accra) (RAF)	2	34	1	42	79	0	3	2	0	5	2	37	3	42	84
Bureau sous-régional pour l'Afrique centrale (Libreville) (SFC)	1	6	3	5	15	0	2	0	0	2	1	8	3	5	17
Bureau sous-régional pour l'Afrique orientale (Addis Abeba) (SFE)	1	9	3	6	19	0	2	0	0	2	1	11	3	6	21
Bureau sous-régional pour l'Afrique australe (Harare) (SFS)	1	9	3	9	22	0	2	0	0	2	1	11	3	9	24
Afrique (RAF)	5	58	10	62	135	0	9	2	0	11	5	67	12	62	146
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok) (RAP)	2	45	0	72	119	0	2	1	(1)	2	2	47	1	71	121
Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique (Apia) (SAP)	1	7	1	7	16	0	1	0	0	1	1	8	1	7	17
Asie et le Pacifique (RAP)	3	52	1	79	135	0	3	1	(1)	3	3	55	2	78	138
Bureau régional pour l'Europe et l'Asie centrale (Budapest) (REU)	2	19	2	20	43	0	0	2	1	3	2	19	4	21	46
Bureau sous-régional pour l'Asie centrale (Ankara) (SEC)	1	7	3	8	19	0	1	(1)	1	1	1	8	2	9	20
Europe et Asie centrale (REU)	3	26	5	28	62	0	1	1	2	4	3	27	6	30	66
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago) (RLC)	2	32	2	42	78	0	(1)	2	0	1	2	31	4	42	79
Bureau sous-régional pour les Caraïbes (Bridgetown) (SLC)	1	8	3	10	22	0	1	(1)	0	0	1	9	2	10	22
Bureau sous-régional pour l'Amérique centrale (Panama) (SLM)	1	8	3	5	17	0	0	0	0	0	1	8	3	5	17
Amérique latine et Caraïbes (RLC)	4	48	8	57	117	0	0	1	0	1	4	48	9	57	118
Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (Le Caire) (RNE)	2	26	1	33	62	0	2	3	(2)	3	2	28	4	31	65
Bureau sous-régional pour l'Afrique du Nord (Tunis) (SNE)	1	8	3	12	24	0	0	0	0	0	1	8	3	12	24
Proche-Orient (RNE)	3	34	4	45	86	0	2	3	(2)	3	3	36	7	43	89
<b>Total</b>	126	1 122	198	1 499	2 945	(1)	25	9	(33)	0	125	1 147	207	1 466	2 945

\* Les postes du Bureau sous-régional pour les États membres du Conseil de coopération du Golfe et le Yémen (SNG) sont financés par des fonds fiduciaires et n'apparaissent donc pas dans le décompte ci-dessus.





**Annexe VII: Montant net des crédits ouverts par résultantes de l'Organisation avant et après les augmentations de coûts – 2016-2017**  
(en milliers d'USD)

OS/OF et Résultante	Ouverture de crédits nette avant augmentations des coûts	Augmentations des coûts	Ouverture de crédits nette après augmentations des coûts
1.01	50 665	2 394	53 059
1.02	14 077	831	14 908
1.03	17 465	443	17 908
<b>1</b>	<b>82 207</b>	<b>3 668</b>	<b>85 875</b>
2.01	60 281	2 351	62 632
2.02	48 109	2 076	50 186
2.03	33 619	1 373	34 991
2.04	57 919	2 746	60 665
<b>2</b>	<b>199 927</b>	<b>8 547</b>	<b>208 474</b>
3.01	40 338	1 563	41 901
3.02	14 955	583	15 537
3.03	8 876	301	9 177
<b>3</b>	<b>64 169</b>	<b>2 447</b>	<b>66 616</b>
4.01	57 268	1 912	59 181
4.02	29 937	1 122	31 059
4.03	17 799	915	18 714
<b>4</b>	<b>105 004</b>	<b>3 949</b>	<b>108 953</b>
5.01	14 246	422	14 669
5.02	13 994	444	14 438
5.03	16 506	709	17 215
5.04	5 299	154	5 453
<b>5</b>	<b>50 045</b>	<b>1 730</b>	<b>51 775</b>
6.01	34 556	867	35 423
6.02	7 451	204	7 654
6.03	3 664	76	3 740
6.04	1 352	10	1 362
6.05	2 223	38	2 260
6.06	10 000	245	10 245
<b>6</b>	<b>59 245</b>	<b>1 439</b>	<b>60 684</b>
7.01	4 604	168	4 772
7.02	136 217	3 333	139 550
<b>7 - PCT</b>	<b>140 821</b>	<b>3 502</b>	<b>144 323</b>
8.01	32 984	246	33 230
8.02	32 919	123	33 042
8.03	10 950	362	11 312
<b>8</b>	<b>76 852</b>	<b>731</b>	<b>77 583</b>
9.01	36 026	1 120	37 147
<b>9</b>	<b>36 026</b>	<b>1 120</b>	<b>37 147</b>
10.01	26 863	994	27 857
10.02	15 808	456	16 263
10.03	39 322	2 044	41 366

OS/OF et Résultante	Ouverture de crédits nette avant augmentations des coûts	Augmentations des coûts	Ouverture de crédits nette après augmentations des coûts
<b>10</b>	<b>81 992</b>	<b>3 494</b>	<b>85 486</b>
11.01	13 196	468	13 664
11.02	1 996	24	2 020
11.03	59 762	2 508	62 271
<b>11</b>	<b>74 955</b>	<b>3 000</b>	<b>77 955</b>
12.01	600	0	600
<b>12 - Imprévus</b>	<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>
13.01	5 912	145	6 056
13.02	4 554	111	4 666
13.03	6 420	157	6 577
<b>13 - Dépenses d'équipement</b>	<b>16 886</b>	<b>413</b>	<b>17 299</b>
14.01	9 413	107	9 520
14.02	13 605	174	13 778
<b>14 - Dépenses de sécurité</b>	<b>23 017</b>	<b>281</b>	<b>23 298</b>
<b>Total</b>	<b>1 011 748</b>	<b>34 321</b>	<b>1 046 069</b>



*Liste des sigles*

<b>AGRIS</b>	Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles
<b>AGROVOC</b>	Thésaurus multilingue de terminologie agricole
<b>AMACS</b>	assurance-maladie après cessation de service
<b>ASEAN</b>	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
<b>BERD</b>	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
<b>CCNUCC</b>	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
<b>CEA</b>	Commission économique pour l'Afrique
<b>CFALC</b>	Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes
<b>CFPI</b>	Commission de la fonction publique internationale
<b>CIC</b>	Centre international de calcul
<b>CIN2</b>	deuxième Conférence internationale sur la nutrition
<b>CIO</b>	Division de l'informatique
<b>CIPV</b>	Convention internationale pour la protection des végétaux
<b>COAG</b>	Comité de l'agriculture
<b>CODEALC</b>	Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes
<b>COFI</b>	Comité des pêches
<b>COFO</b>	Comité des forêts
<b>COPACO</b>	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
<b>COPESCAALC</b>	Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes
<b>CPA</b>	Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
<b>CPMB</b>	Conseil de suivi des programmes de l'Organisation
<b>CPP</b>	Cadre de programmation par pays
<b>CSA</b>	Comité de la sécurité alimentaire mondiale
<b>CSDU</b>	Service de la sécurité
<b>DDN</b>	Directeur général adjoint (Coordonnateur, ressources naturelles)
<b>DDO</b>	Directeur général adjoint (Opérations)
<b>DDOS</b>	Unité de la sécurité sur le terrain
<b>ECHO</b>	Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile
<b>EMPRES</b>	Système de prévention des crises
<b>ERP</b>	Système de planification des ressources institutionnelles
<b>ESP</b>	Division de la protection sociale
<b>EuFMD</b>	Commission européenne de lutte contre la fièvre aphteuse
<b>FAOSTAT</b>	Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation
<b>FBCF</b>	formation brute de capital fixe
<b>FEM</b>	Fonds pour l'environnement mondial
<b>FIDA</b>	Fonds international de développement agricole
<b>GDT</b>	gestion durable des terres
<b>GLADIS</b>	Système mondial d'information sur la dégradation des terres
<b>GMM</b>	Groupe mondial sur les migrations
<b>GS</b>	services généraux
<b>IPSAS</b>	Normes comptables internationales pour le secteur public
<b>LADA</b>	évaluation de la dégradation des terres dans les zones arides
<b>LARC</b>	Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
<b>LEG</b>	Bureau des affaires juridiques et de l'éthique
<b>MAFAP</b>	Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires en Afrique
<b>NEPAD</b>	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
<b>NERC</b>	Conférence régionale pour le Proche-Orient
<b>OCC</b>	Bureau de la communication de l'Organisation
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques
<b>OED</b>	Bureau de l'évaluation

*Liste des sigles*

<b>OIE</b>	Organisation mondiale de la santé animale
<b>OIG</b>	Bureau de l'Inspecteur général
<b>OIT</b>	Organisation internationale du Travail
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la Santé
<b>ONUDI</b>	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
<b>OPC</b>	Bureau des partenariats, des activités de plaidoyer et du renforcement des capacités
<b>OSD</b>	Bureau d'appui aux bureaux décentralisés
<b>OSP</b>	Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources
<b>PAM</b>	Programme alimentaire mondial
<b>PCT</b>	Programme de coopération technique
<b>PDDAA</b>	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
<b>PEID</b>	petits États insulaires en développement
<b>PMA</b>	pays les moins avancés
<b>PME</b>	petite et moyenne entreprise
<b>PMT</b>	plan à moyen terme
<b>PTB</b>	Programme de travail et budget
<b>SIPAM</b>	Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial
<b>SMGR</b>	système mondial de gestion des ressources
<b>TCS</b>	Division de la coopération Sud-Sud et de la mobilisation des ressources
<b>TI</b>	technologies de l'information
<b>UA</b>	Union africaine





mm710f